

- Département de l'Isère -



1, Av Roland Garros
Grenoble Air Parc
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Tél: 04.76.93.51.46 – Fax: 04.76.93.58.38
E. Mail: contact@bievre-isere.com

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE 42 COMMUNES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

MEMOIRE EXPLICATIF



Bureau d'Études Techniques
137, rue Mayoussard - CENTR'ALP
38430 MOIRANS

*Dossier n°700-33
Septembre 2018*

Tél. : 04 76 35 39 58
Fax : 04 76 35 67 14
E.mail : alpetudes@alpetudes.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	CONTEXTE GENERAL.....	5
2.1	PRESENTATION DE L'ETUDE	5
2.2	PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE	5
2.2.1	GEOGRAPHIE.....	5
2.2.2	TOPOGRAPHIE.....	8
2.2.3	HYDROGRAPHIE	8
2.2.4	GEOLOGIE.....	9
2.2.5	HYDROGEOLOGIE.....	10
2.2.6	CLIMAT.....	10
2.2.7	DEMOGRAPHIE.....	11
2.3	GENERALITES SUR L'ASSAINISSEMENT.....	12
2.3.1	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	12
2.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	14
2.3.3	AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT	14
3	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE CENTRE BIEVRE	18
3.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	18
3.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	18
3.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	20
3.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	21
3.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	22
3.2	RESEAUX PROJETES.....	23
3.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	23
4	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DES CHARPILLATES	25
4.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	25
4.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	25
4.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	27
4.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
4.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	29
4.2	TRAVAUX PROJETES.....	33
4.2.1	AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE LA STATION D'EPURATION.....	33
4.2.2	RESTRUCTURATIONS SUR LES RESEAUX DE TRANSFERT.....	33
4.2.3	EXTENSION DES RESEAUX DE COLLECTE	33
4.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	34
5	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE IZEAUX SILLANS.....	35
5.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	35
5.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	35
5.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	36
5.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	37
5.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	37
5.2	TRAVAUX PROJETES.....	39
5.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	39
6	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE PAJAY	40
6.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	40
6.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	40
6.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	41
6.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	43
6.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	43
6.2	TRAVAUX PROJETES.....	44
6.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	44
7	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE ROYBON	46
7.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	46
7.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	46
7.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	47
7.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	47

7.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	48
7.2	TRAVAUX PROJETES.....	49
7.2.1	EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT.....	49
7.2.2	RACCORDEMENT AU RESEAU DE LA SMVIC.....	49
7.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	49
8	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT CLAIR SUR GALAURE.....	50
8.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	50
8.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	50
8.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	51
8.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	52
8.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	52
8.2	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	53
9	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT SIMEON DE BRESSIEUX - TEMPLE	55
9.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	55
9.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	55
9.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	57
9.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	57
9.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	57
9.2	TRAVAUX PROJETES.....	58
9.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	58
10	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT SIMEON DE BRESSIEUX - CHASSAGNE	59
10.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	59
10.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	59
10.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	60
10.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	61
10.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	61
10.2	TRAVAUX PROJETES.....	62
10.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	62
11	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE PLAN - VILLAGE.....	63
11.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	63
11.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	63
11.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	64
11.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	65
11.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	65
11.2	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	66
12	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE PLAN - POLONFREY.....	67
12.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	67
12.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	67
12.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	68
12.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	68
12.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	69
12.2	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	69
13	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE BOSSIEU	71
13.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	71
13.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	71
13.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	72
13.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	73
13.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	73
13.2	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	74
14	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT D'ARZAY	75
14.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	75
14.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	75
14.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	76
14.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	77
14.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	77
14.2	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	78

15	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAVAS MEPIN	79
15.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	79
15.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	79
15.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	81
15.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	81
15.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	81
15.2	TRAVAUX PROJETES.....	82
15.2.1	CREATION DE RESEAUX DE COLLECTE.....	82
15.2.2	CREATION DE RESEAUX DE TRANSIT.....	83
15.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	83
16	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE LA FORTERESSE (NOUVELLE AGGLOMERATION) 84	
16.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	84
16.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	84
16.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	85
16.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	85
16.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	85
16.2	TRAVAUX PROJETES.....	85
16.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	86
17	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS (NOUVELLE AGGLOMERATION).....	87
17.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	87
17.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	87
17.1.2	CONTEXTE HUMAIN.....	88
17.1.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	88
17.1.4	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	88
17.2	TRAVAUX PROJETES.....	88
17.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	88
18	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE BEAUREPAIRE	89
18.1	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	89
18.1.1	CONTEXTE NATUREL.....	89
18.1.2	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	90
18.1.3	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	90
18.2	TRAVAUX PROJETES.....	91
18.3	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI	92
19	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	93
19.1	REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	93
19.2	GENERALITES	93
19.3	ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	93
19.4	ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	94
19.5	ZONES A DEFINIR AU CAS PAR CAS.....	95

1 INTRODUCTION

En vue de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Bièvre Isère Communauté qui a la compétence assainissement sur le territoire a décidé de procéder à la révision des zonages d'assainissement communal.

L'objectif de ce zonage intercommunal est, à partir de la situation sanitaire actuelle de l'assainissement, de cerner les possibilités d'assainissement collectif et non collectif.

Les propositions formulées dans ce document permettront à la collectivité de faire des choix pour orienter l'urbanisation future et de définir les systèmes d'assainissement à mettre en œuvre en fonction du coût, des problèmes sanitaires actuels et de la capacité des sols à l'assainissement individuel dans le respect du milieu naturel.

La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- Ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement
- Ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement individuel conforme à la réglementation dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement,
- Ni de constituer un droit pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte.

Le présent rapport constitue le document de référence présenté en enquête publique. Il met à jour les conclusions des différents schémas directeurs menés sur le territoire, en expliquant au public les choix faits par Bièvre Isère Communauté.

2 CONTEXTE GENERAL

2.1 PRESENTATION DE L'ETUDE

La présente étude a pour objet l'**élaboration des zonages d'assainissement** de 42 communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, dans le cadre de la réalisation du PLU intercommunal.

Cette étude vise à répondre aux objectifs suivants :

1. Fournir les informations attendues en matière d'assainissement dans l'élaboration des documents d'urbanisme ;
2. Actualiser la carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif sur le périmètre de l'étude ;
3. Mettre à jour les programmes de travaux préconisés avec les études précédentes.

L'objectif du zonage d'assainissement en eaux usées est de définir :

- les zones d'assainissement collectif, où la collectivité est en charge de la mise en place et de l'entretien du réseau d'assainissement.
- les zones d'assainissement non collectif, où le particulier a l'obligation de mettre en place une installation individuelle conforme à la réglementation qui sera contrôlée par le SPANC (contrôle de conception et bonne exécution).

Même si un terrain est classé en zone d'assainissement collectif, il convient de se reporter aux documents d'urbanisme pour juger de sa constructibilité.

2.2 PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE

2.2.1 GÉOGRAPHIE

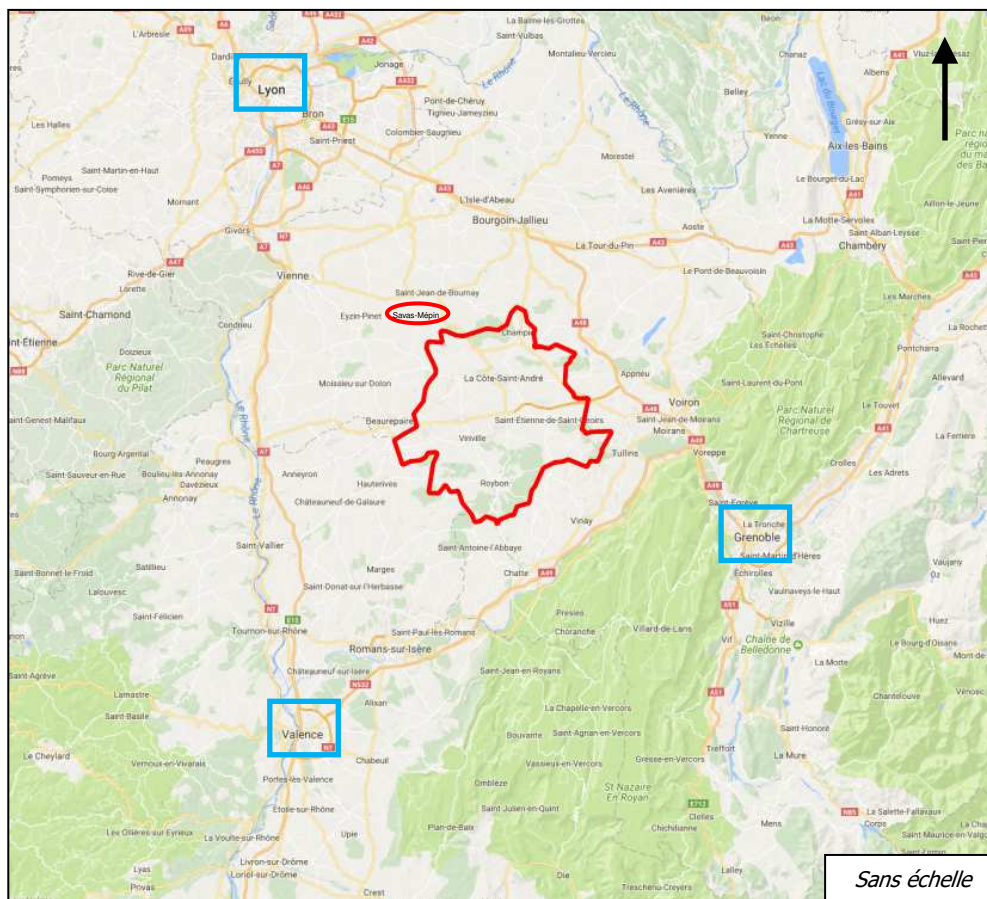
Bièvre Isère Communauté regroupe 54 communes.

Le périmètre de l'étude porte sur :

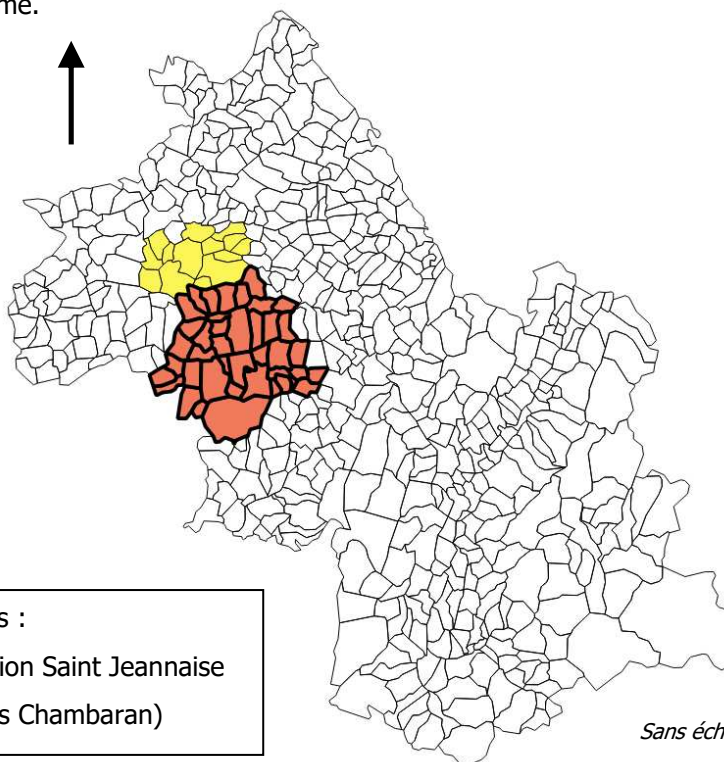
- **41 communes** qui appartiennent principalement aux secteurs Bièvre - Liers - Chambaran
- La commune de Savas Mépin qui appartenait à l'ex CC de la Région Saint Jeannaise.

42 communes			
ARZAY	GILLONNAY	NANTOIN	SAINT PAUL D'IZEAUX
BALBINS	LA COTE SAINT ANDRE	ORNACIEUX	SAINT PIERRE DE BRESSIEUX
BEAUFORT	LA FORTERESSE	PAJAY	SAINT SIMEON DE BRESSIEUX
BOSSIEU	LA FRETTE	PENOL	SARDIEU
BRESSIEUX	LE MOTTIER	PLAN	SAVAS - MEPIN
BREZINS	LENTIOL	ROYBON	SEMONS
BRION	LONGECHENAL	SAINT CLAIR SUR GALAURE	SILLANS
CHAMPIER	MARCILLOLES	SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	THODURE
CHATENAY	MARCOLLIN	SAINT GEOIRS	VIRIVILLE
COMMELLE	MARNANS	SAINT HILAIRE DE LA CÔTE	
FARAMANS	MONTFALCON	SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	

Le territoire de l'étude se situe entre Lyon (~ 70 km au nord-ouest), Grenoble (~ 50 km au sud-est) et Valence (~ 70 km au sud-ouest).



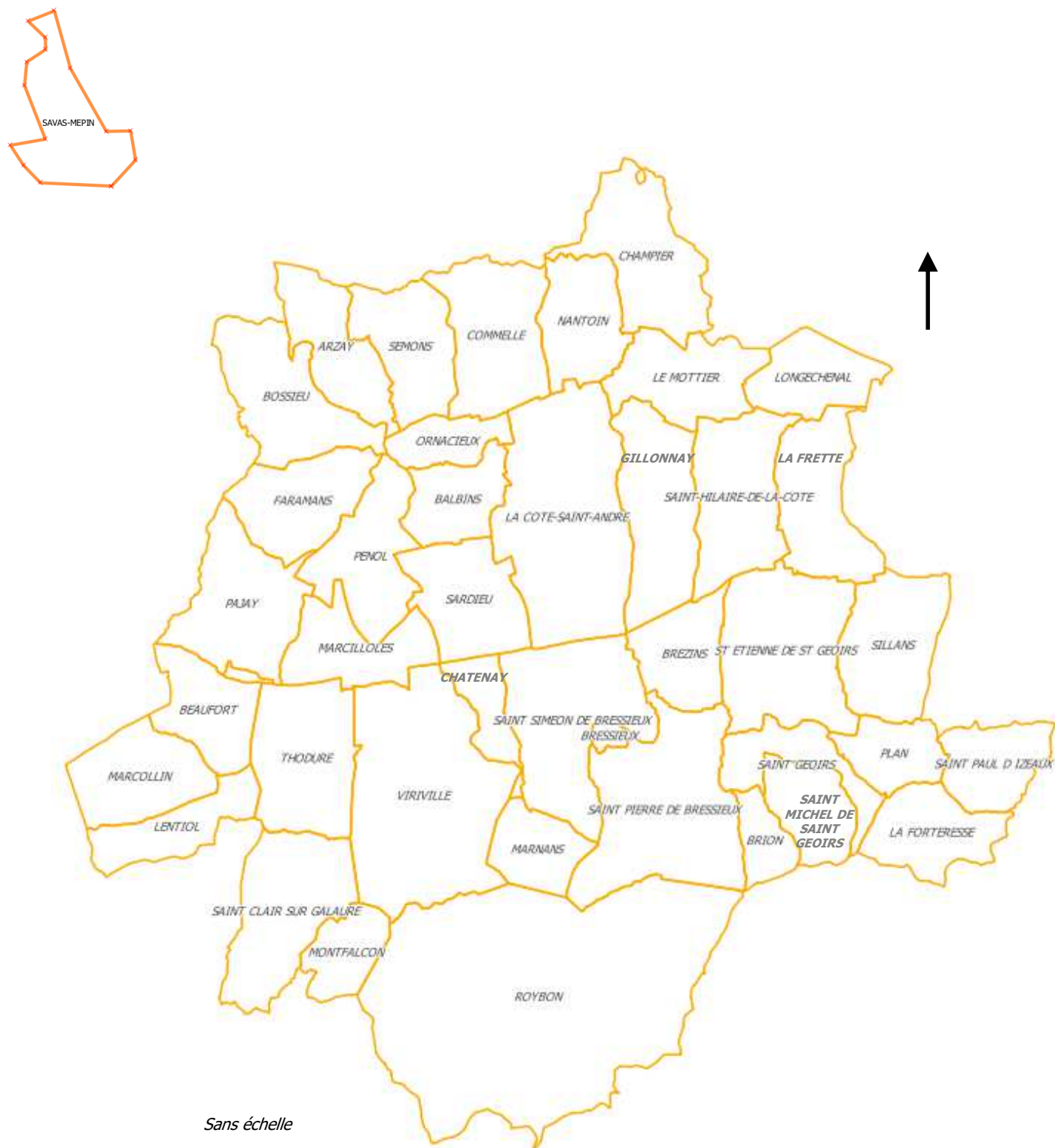
Les communes de Bièvre Isère Communauté sont toutes situées dans le département de l'Isère. La carte suivante permet de situer les 41 communes dans le département. Certaines communes sont limitrophes avec le département de la Drôme.



Bièvre Isère Communauté = 54 communes :

- 13 communes de l'ex CC de la région Saint Jeannaise
- 41 communes (secteur Bièvre Liers Chambaran)

La carte suivante présente le découpage communal des 42 communes de Bièvre Isère Communauté concernées par l'étude :



2.2.2 TOPOGRAPHIE

Les vallées du Liers et de la Bièvre confluent à l'aval de Beaurepaire pour former la vallée de la Valloire.

L'aire de l'étude s'inscrit principalement dans la plaine de la Bièvre et du Liers. Il s'agit de deux vallées ouvertes entre celles de l'Isère et du Rhône, bordées par des collines et des plateaux.

L'altitude varie entre ~ 750 m au niveau des coteaux du col de Toutes Aures (au Sud-Est du territoire), à 275 m au niveau de la confluence entre la Bièvre et le Liers.

2.2.3 HYDROGRAPHIE

D'un point de vue hydrographique, les écoulements sont dirigés vers l'Ouest, vers le Rhône.

L'aire d'étude peut être divisée en plusieurs bassins versants :

- Plaine de la Bièvre : Cette plaine collecte les écoulements superficiels provenant des reliefs alentours et principalement ceux issus du plateau des Chambarans, avec notamment : la Ravageuse à Izeaux, le Rival à Saint-Etienne de Saint Geoires, la Baïse à Saint Siméon et la Pérouse à Viriville. Seul le ruisseau du Rival possède un écoulement pérenne dans la plaine.
- Plaine du Liers. Cette plaine collecte les écoulements provenant du plateau de Bonnevaux (le Suzon et le ruisseau des Eydoches).
Au niveau des plaines de la Bièvre et du Liers, on peut considérer que globalement le réseau hydrographique alimente la nappe.
- Les Chambarans (au Sud-Ouest) : le réseau hydrographique est dirigé vers le ruisseau de la Galaure, affluent du Rhône. Il s'agit des communes de Roybon, Montfalcon et Saint Clair sur Galaure.
- Au Nord-Ouest, une partie du territoire appartient aux bassins versants de l'Amballon et de la Varèze. Elle se situe au Nord des communes de Bossieu, Arzay, Semons et Commelle.

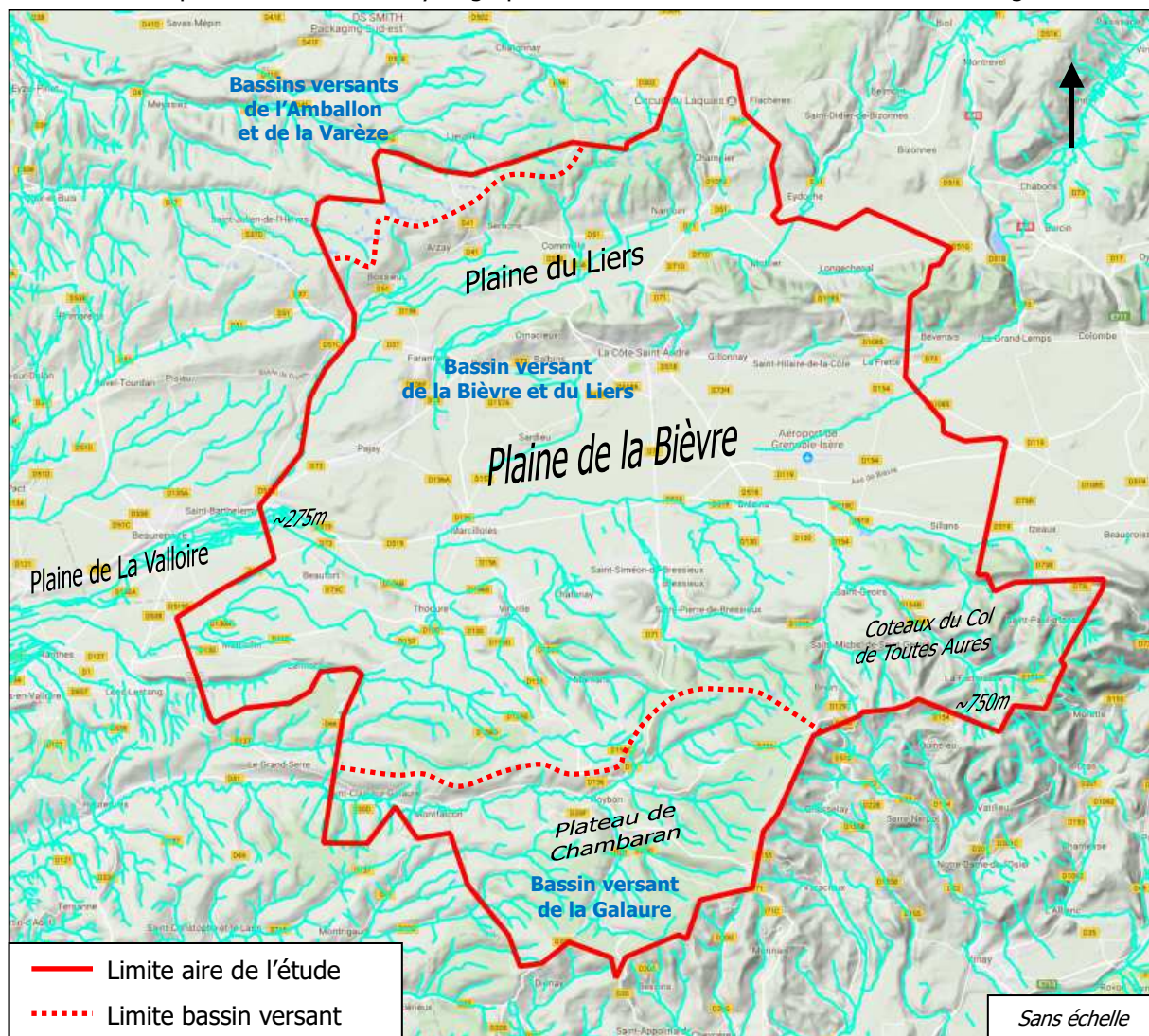
Les principaux cours d'eau du bassin de Bièvre Liers Valloire sont :

- le Rival et ses affluents, drainant la plaine de Bièvre,
- le Suzon, drainant la plaine du Liers,
- le Dolon, l'Oron, les Collières et le Bancel, drainant la plaine de la Valloire.

L'exutoire superficiel principal du bassin Bièvre Liers Valloire est le cours d'eau « les Collières » qui se jette en rive gauche du Rhône au niveau de St Rambert d'Albon.

Au regard de la superficie du bassin versant Bièvre Liers Valloire (surface d'environ 900 km²), la densité de drainage est très faible sur le bassin. En effet, l'importance des phénomènes d'infiltration des eaux dans le sol est due à la forte perméabilité des alluvions fluvio-glaciaires.

Les caractéristiques du relief et de l'hydrographie de la zone d'étude sont visibles sur l'image suivante.



2.2.4 GÉOLOGIE

Sur le secteur d'étude, le substratum rocheux correspond principalement à des formations tertiaires du Bas-Dauphiné correspondant à des **terrains molassiques du Miocène** moyen et supérieur. Ces roches sédimentaires détritiques se sont déposées pendant l'orogénèse alpine, en contexte continental. La majeure partie de la série est composée de molasse sablo-gréseuse, puissante de 450 à 550 m d'épaisseur. La partie supérieure de la série est, quant à elle, composée d'une formation conglomératique formée de galets polygéniques. Localement, des terrains du Pliocène sont rencontrés, notamment la formation de Chambaran et de Bonnevaux qui recouvre les plateaux du secteur. Ces cailloutis polygéniques emballés dans une matrice principalement argilo-sableuse est localement appelée « glaise de Chambaran ».

Les vallées de la Bièvre, du Liers et de la Valloire ont été creusées dans ces **formations tertiaires du Bas-Dauphiné**.

Le substratum rocheux a été recouvert par des **terrains quaternaires** correspondant à des dépôts glaciaires morainiques, mais surtout à des alluvions fluvio-glaciaires.

2.2.5 HYDROGÉOLOGIE

Trois nappes sont présentes sur le secteur :

- Nappe alluviale de Bièvre-Valloire : aquifère fortement sollicité,
- Nappe de la molasse du Bas-Dauphiné : aquifère faiblement sollicité mais à fortes potentialités et à préserver pour les générations futures
- Nappe alluviale de la vallée de Vienne : aquifère fortement sollicité.

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE/RMC), les eaux de ces nappes ont été classées comme des **milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale**.

Concernant la nappe quaternaire, les alluvions fluvio-glaciaires forment un bon réservoir aquifère. Cette nappe présente une forte perméabilité et une porosité efficace relativement faible, entraînant des vitesses de transfert en nappe très élevées, rendant cette ressource relativement vulnérable vis-à-vis d'une éventuelle pollution.

2.2.6 CLIMAT

Sur le territoire d'étude, le climat est de type semi-continental. Ce climat est plutôt changeant à cause de ses températures qui varient sans cesse d'une saison à l'autre (forte amplitude thermique).

La pluviométrie moyenne sur la zone d'étude est de l'ordre de **850-900 mm**. La variabilité inter annuelle est très marquée. Les précipitations peuvent varier de l'ordre de 1300 mm/an (1988) à moins de 700 mm/an (1997).

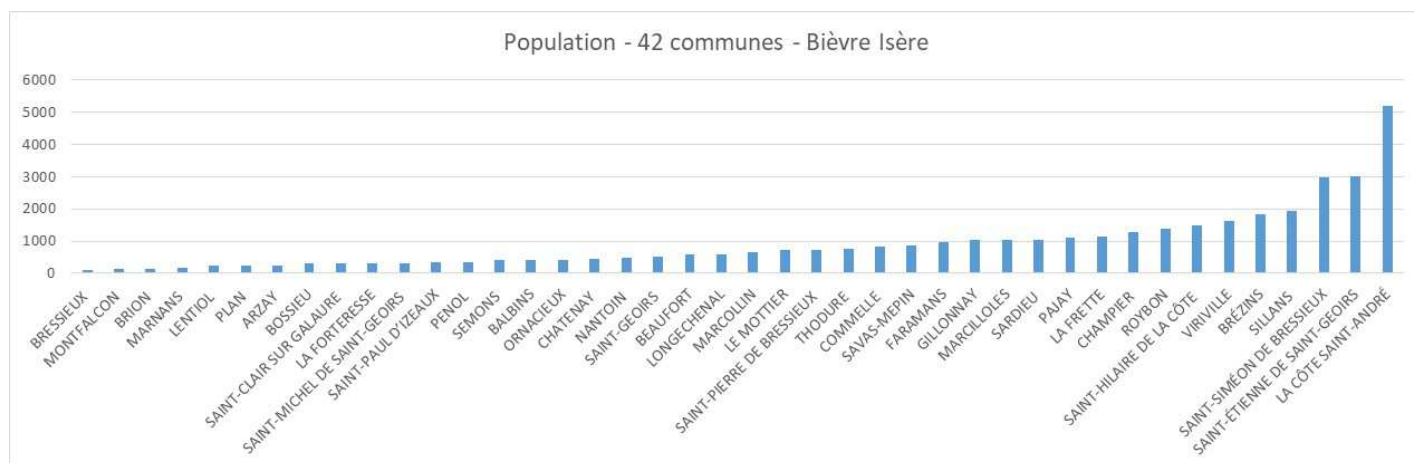
On observe des étés chauds et des hivers froids et neigeux. Ainsi en hiver, les températures peuvent être en moyenne de l'ordre de 0°C, en été des températures à plus de 30 °C.

2.2.7 DEMOGRAPHIE

Les 42 communes du secteur d'étude comptent ~ 38 706 habitants en 2016 (source : INSEE).

Nom commune	Nb Hab.	Nom commune	Nb Hab.
ARZAY	254	MONTFALCON	139
BALBINS	414	NANTOIN	473
BEAUFORT	597	ORNACIEUX	427
BOSSIEU	295	PAJAY	1096
BRESSIEUX	120	PENOL	339
BRÉZINS	1821	PLAN	252
BRION	140	ROYBON	1398
CHAMPIER	1278	SAINT-CLAIR SUR GALAURE	295
CHATENAY	453	SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS	3019
COMMELLE	834	SAINT-GEOIRS	524
FARAMANS	971	SAINT-HILAIRE DE LA CÔTE	1507
GILLONNAY	1029	SAINT-MICHEL DE SAINT-GEOIRS	317
LA CÔTE SAINT-ANDRÉ	5206	SAINT-PAUL D'IZEAUX	334
LA FORTERESSE	316	SAINT-PIERRE DE BRESSIEUX	730
LA FRETTE	1128	SAINT-SIMÉON DE BRESSIEUX	2978
LE MOTTIER	718	SARDIEU	1048
LENTIOL	228	SAVAS-MEPIN	865
LONGECHENAL	598	SEMONS	404
MARCILLOLES	1035	SILLANS	1927
MARCOLLIN	657	THODURE	752
MARNANS	162	VIRIVILLE	1628
TOTAL = 38 706 habitants			

Le graphique suivant permet de classer les communes par taille de population. La Côte Saint André compte plus de 5 000 habitants ; Saint Etienne de Saint Geoirs et Saint Siméon de Bressieux comptent environ 3000 habitants ; les 39 autres communes ont une population inférieure à 2 000 habitants.



2.3 GENERALITES SUR L'ASSAINISSEMENT

2.3.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.3.1.1 Généralités

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Les dispositifs d'assainissement autonome sont à la charge des particuliers, car une installation d'assainissement non collectif relève, par définition, de la propriété privée.

2.3.1.2 Filières d'assainissement

- Pour la majorité des filières agréées, un prétraitement par fosse toutes eaux est nécessaire.
- Les filières « classiques » type tranchées ou lit d'épandage à faible profondeur consistent à utiliser les capacités épuratoires du sol pour le traitement des effluents. La surface de la filière à créer dépend de l'aptitude du sol (perméabilité, pente, présence plus ou moins profonde de rocher,...).
- Lorsque l'aptitude du sol est insuffisante, l'épuration par le sol n'est plus efficace et elle peut alors être assurée par un sol reconstitué type :
 - o Lit filtrant vertical drainé ou non drainé
 - o Lit filtrant à flux vertical à massif de zéolithe
 - o Lit filtrant drainé à flux horizontal
- Le traitement peut également se faire par des dispositifs agréés par les ministères en charge de la santé et de l'écologie (liste publiée au Journal Officiel de la République Française) à l'issue d'une procédure d'évaluation de l'efficacité et des risques sur la santé et l'environnement :
 - o les filtres compacts
 - o les filtres plantés
 - o les microstations à cultures libres
 - o les microstations à cultures fixées
 - o les microstations SBR

Ces agréments portent seulement sur le traitement des eaux usées : en sortie de tout dispositif de traitement, les eaux usées traitées doivent être infiltrées si la perméabilité du sol le permet.

- Pour les filières drainées, l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 précise qu'il est possible de réaliser un rejet des eaux usées épurées vers le milieu hydraulique superficiel (cours d'eau intermittent ou non intermittent). Dans le cadre de nouvelles constructions, le rejet en cours d'eau intermittent est interdit (mais possible dans le cadre de la réhabilitation d'une filière existante). Le rejet d'eaux usées traitées vers le milieu hydraulique superficiel n'est possible qu'après une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable et après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur. Les eaux usées traitées peuvent également être évacuées dans un puits d'infiltration sur la base d'une étude géologique et

après autorisation de la collectivité compétente (article 13 de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009).

- Il convient cependant de rappeler que l'objectif de non dégradation de la qualité des milieux récepteurs défini par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Rhône-Méditerranée s'applique également à l'assainissement non collectif. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'impact des rejets des assainissements non collectifs.

2.3.1.3 Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Bien que chaque particulier soit propriétaire et donc responsable de son installation, les collectivités locales ont l'obligation de réaliser un contrôle, afin de s'assurer de la bonne conception de l'installation mais également de son bon fonctionnement, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général de la Santé Publique.

Le SPANC est assuré par Bièvre Isère Communauté.

Le contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif en application de l'arrêté du 27 avril 2012 comprend :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation, et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification doit être effectuée avant remblaiement ;
- la vérification périodique de leur bon fonctionnement (bon état, bon écoulement, accumulation normale des boues),
- la vérification de la réalisation périodique des vidanges et de l'entretien des dispositifs de dégraissage.
- Une périodicité minimale de 4 ans était conseillée dans la circulaire du 22 mai 1997 pour les contrôles de fonctionnement, ce qui correspond à la périodicité moyenne pour les vidanges de fosse. Les arrêtés en vigueur préconisent une vidange lorsque la hauteur de boues dans la fosse atteint 50% du volume utile.

Depuis le 1er janvier 2011, le document relatif au contrôle du SPANC est une pièce obligatoire du dossier de diagnostic technique à joindre dans le cadre d'une vente d'un immeuble d'habitation. Si le document a indiqué des travaux de réhabilitation ou d'entretien, ceux-ci devront être engagés dans un délai d'un an après la vente.

2.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.3.2.1 Réseau public de collecte

Un réseau public de collecte est un réseau sur lequel est fourni un service public d'assainissement au sens de l'article L2224-7 du CGCT.

2.3.2.2 Système d'assainissement collectif

Un système d'assainissement collectif est un système d'assainissement constitué d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage de traitement des eaux usées. La situation d'un système d'assainissement collectif s'apprécie globalement à l'échelle d'une agglomération d'assainissement (articles R2224-6 et R2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2.3.2.3 Agglomération d'assainissement

Les zones desservies par un réseau de collecte raccordé à un système d'épuration unique sont considérées comme constituant une agglomération d'assainissement. Selon la taille des agglomérations d'assainissement en Equivalent-Habitants (EH), les obligations de traitement sont différentes. Le nombre d'EH à prendre en compte est la somme d'habitants et des rejets industriels (calculés sur la base du flux de pollution maximale autorisé dans les autorisations de rejet et/ou conventions de raccordement avec 1 EH = 60 g de DBO₅/j).

- Le territoire d'une commune peut être entièrement inclus dans une agglomération d'assainissement.
- Le territoire d'une commune peut être réparti en 2 ou plusieurs agglomérations d'assainissement (cas d'une commune s'étendant sur 2 bassins versants différents, ou ayant des secteurs urbanisés éloignés).
- Plusieurs communes peuvent appartenir à une même agglomération d'assainissement.

2.3.3 AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT

On distingue 14 agglomérations d'assainissement, dont une gérée par une autre collectivité :

Nom de l'agglomération d'assainissement	Type de traitement et localisation	Communes dans Bièvre Isère	Communes hors de Bièvre Isère
Système d'assainissement géré par Bièvre Isère Communauté			
CENTRE BIEVRE	Boue activée de 14 600 EH STEP située sur La Côte Saint André	• LA COTE-SAINT-ANDRE (PP) • BREZINS • SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS • SAINT-GEOIRS • SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX (PP) • BRESSIEUX	
CHARPILLATES (station en cours d'extension et rénovation)	Boue activée de 8 717 EH STEP située sur La Côte Saint André	• BALBINS • CHAMPIER • COMMELLE • LA COTE-SAINT-ANDRE (PP) • FARAMANS • LA FRETTE • GILLONNAY • LONGECHENAL • MOTTIER • NANTOIN • ORNACIEUX • PENOL • SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE • SARDIEU • SEMONS	
IZEAUX-SILLANS	Boue activée de 5 000 EH STEP située sur Sillans	• SILLANS	• IZEAUX
PAJAY (projet d'extension en cours)	Lagune de 450 EH STEP située sur Pajay	• PAJAY (PP)	
ROYBON	Lagune de 450 EH STEP située sur Roybon	• ROYBON	
SAINT CLAIR SUR GALAURE	Filtres plantés de roseaux de 350 EH STEP située sur Saint Clair sur Galaure	• SAINT CLAIR SUR GALAURE • MONTFALCON	
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX - TEMPLE	Lagune de 367 EH STEP située sur Saint Siméon de Bressieux	• SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX (PP)	
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX - CHASSAGNE	Lagune de 317 EH STEP située sur Saint Siméon de Bressieux	• SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX (PP)	
PLAN VILLAGE	Filtres plantés de roseaux de 320 EH STEP située sur Plan	• PLAN (PP)	

PLAN POLONFREY	Filtres à sable de 65 EH STEP située sur Plan	• PLAN (PP)	
BOSSIEU	Filtres plantés de roseaux de 190 EH STEP située sur Bossieu	• BOSSIEU	
ARZAY	Lagune de 167 EH STEP située sur Arzay	• ARZAY	
SAVAS MEPIN	Disques biologiques de 100 EH STEP située sur Savas	• SAVAS MEPIN (PP)	
Système d'assainissement géré par une autre collectivité			
BEAUREPAIRE STEP gérée en 2017 par la Régie des Eaux de Beaurepaire et de Saint Barthélemy	Boue activée de 12 450 EH STEP située sur Beaurepaire	• BEAUFORT • CHATENAY • MARCILLOLES • MARCOLLIN • PAJAY (PP) • THODURE • VIRIVILLE	• BEAUREPAIRE • PRIMARETTE • REVEL-TOURDAN • SAINT-BARTHELEMY

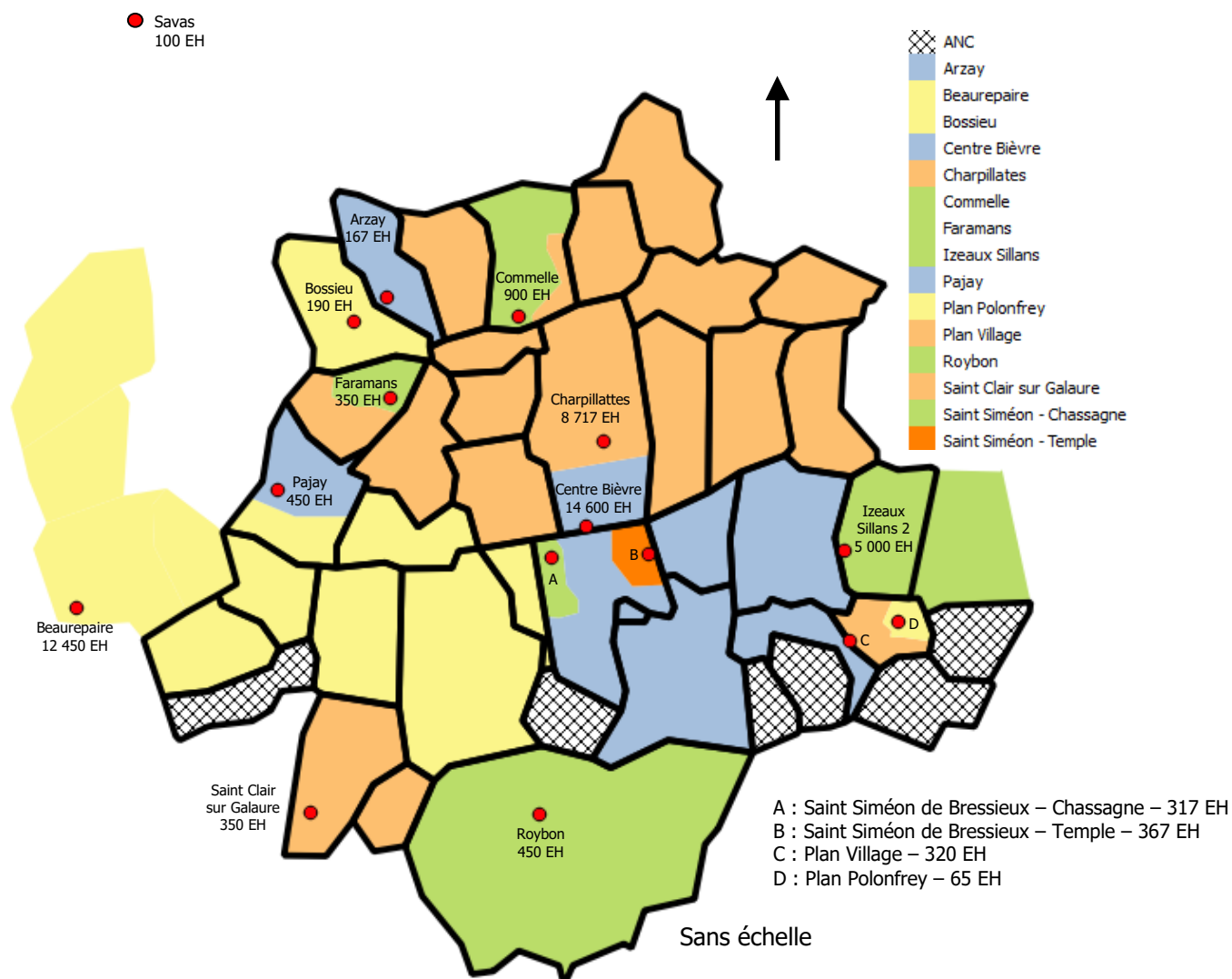
(PP) : pour partie du territoire communal

Il est à noter que les eaux usées de 6 communes sont actuellement traitées uniquement en assainissement non collectif, à savoir :

- Lentiol
- Marnans
- Brion
- Saint Michel de Saint Geoirs
- La Forteresse
- Saint Paul d'Izeaux

Parmi ces 6 communes, 3 resteront en assainissement non collectif. Il s'agit des communes de Brion, Lentiol et Marnans.

La carte suivante présente les différentes agglomérations d'assainissement en situation actuelle sur le secteur d'étude.



3 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE CENTRE BIEVRE

3.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

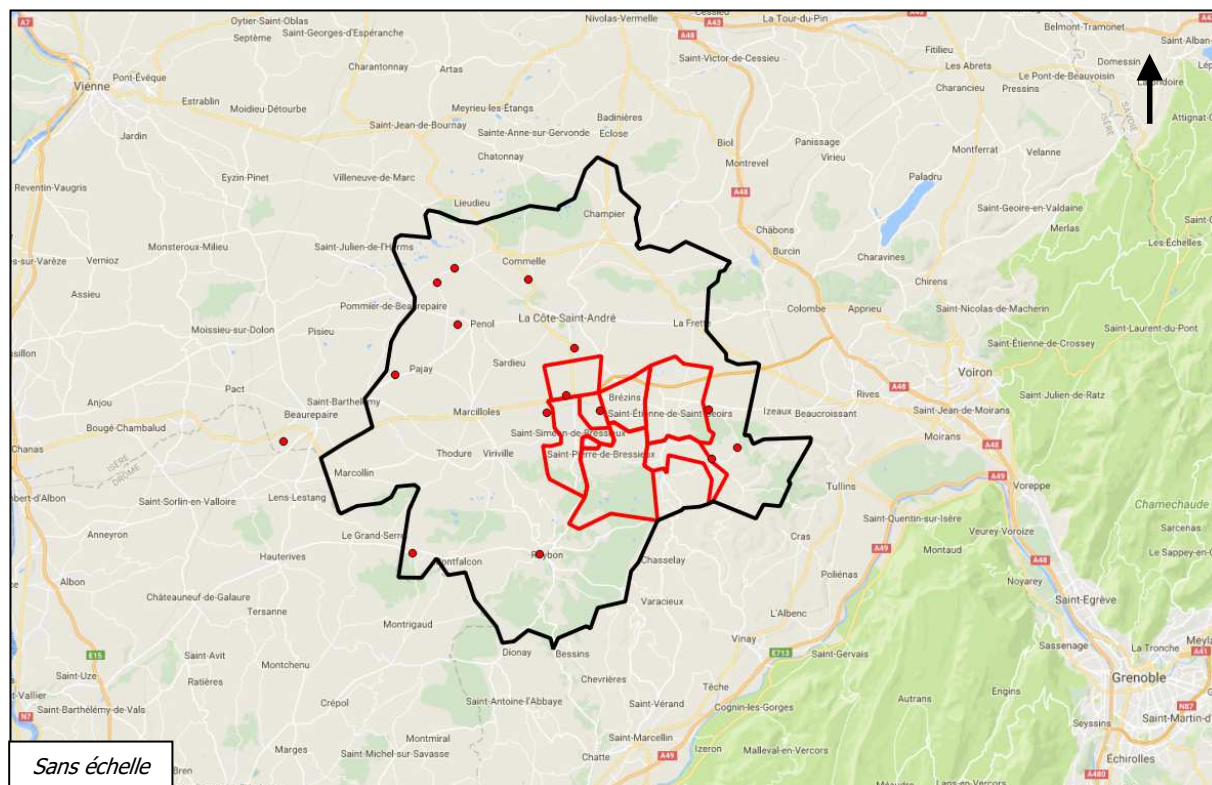
3.1.1 CONTEXTE NATUREL

3.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement de **Centre Bièvre** regroupe 7 communes, toutes situées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté.

- La Côte Saint André (appartenant également à l'agglomération d'assainissement des Charpillates)
- Brézins
- Saint Etienne de Saint Geoirs
- Saint Geoirs
- Bressieux
- Saint Pierre de Bressieux
- Saint Siméon de Bressieux (appartenant également aux agglomérations d'assainissement du Temple et de Chassagne)

L'agglomération d'assainissement se situe dans la partie centre Est du secteur d'étude.

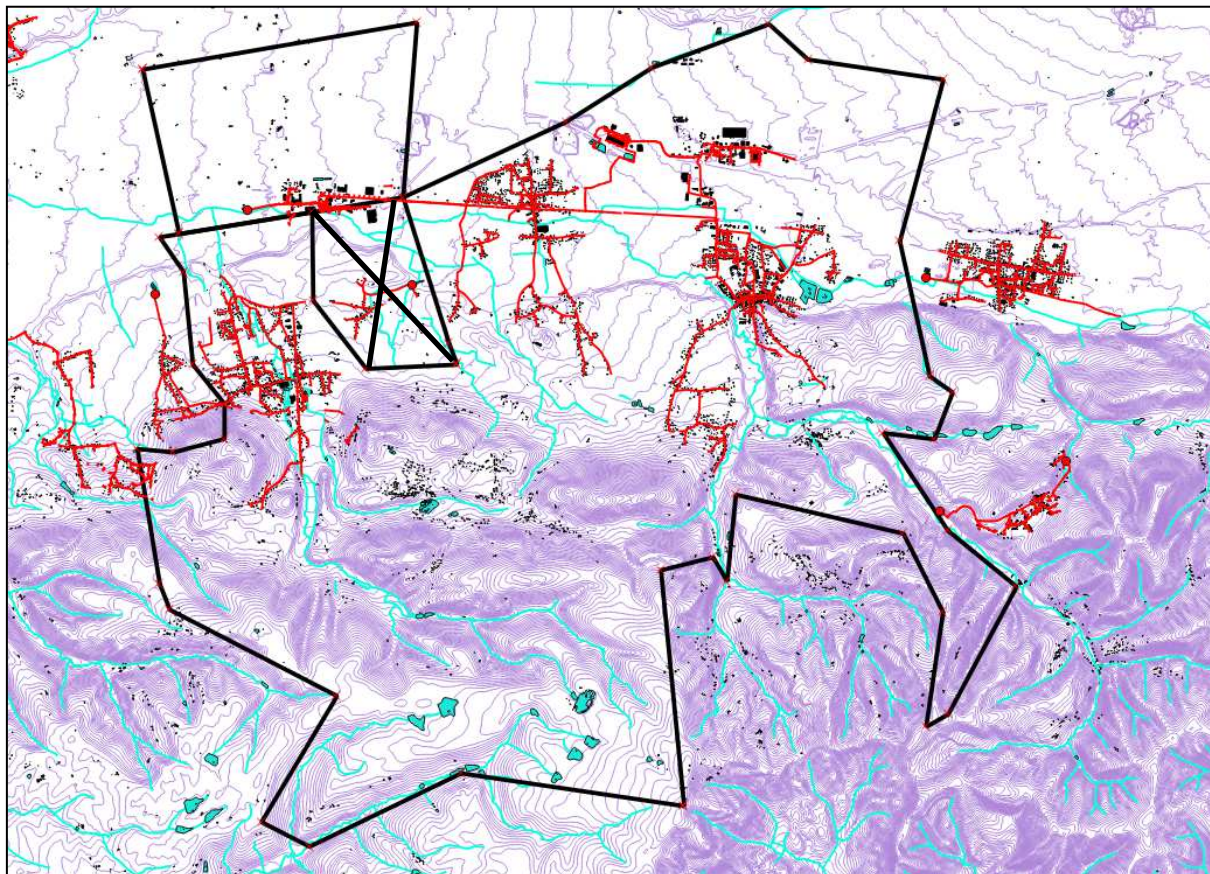


3.1.1.2 Topographie

Les communes sont situées en partie dans plaine de la Bièvre et sur les coteaux du Col de Toutes Aures. L'altitude varie entre 393 m et 700 m.

L'habitat se développe principalement dans la plaine et en pied de coteau.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.



3.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les alluvions fluvio-glaciaires sont constituées de cailloutis à galets polygéniques d'origine fluvio-glaciaire, à matrice sableuse grossière, généralement bien lités et calibrés.

Elles résultent essentiellement d'un remaniement de la moraine par les eaux de fonte glaciaires, de sorte que le caractère fluvio-glaciaire net en amont (cône de transition) devient rapidement de plus en plus fluvial vers l'aval (galets plus roulés et de plus petit diamètre, litage de plus en plus net et régulier).

Ces alluvions sont disposées sous forme de terrasses d'épaisseur variable qui comblent les chenaux creusés dans le substratum molassique par le glacier.

La vallée de la Bièvre a reçu la totalité des alluvions émises par le front glaciaire isérois stationnant en amont plus une partie de celles issues du glacier du Rhône par les trouées du Grand-Lemps, de Colombe et d'Apprieu.

Il n'existe pas de couverture limoneuse ou loessique en surface et l'altération superficielle de cette formation est faible. En effet, l'argilification est relativement faible et la décalcification et la rubéfaction ne dépassent pas 1 mètre d'épaisseur.

La plaine de Bièvre-Valloire est une grande vallée fluvio-glaciaire qui constitue un puissant aquifère de 650 km².

D'une façon générale, l'écoulement va sensiblement de l'Est vers l'Ouest. On distingue deux axes d'écoulement préférentiels de part et d'autre de la colline du Not.

La nappe de la vallée de la Bièvre est une nappe libre. Elle est principalement alimentée par les eaux météoriques qui s'infiltrant rapidement.

Les coteaux morainiques ou tertiaires de faible perméabilité assurent également la recharge de la nappe par le biais de torrents et de sources s'infiltrant rapidement à travers la couverture superficielle.

3.1.1.4 Réseau hydrographique

Le seul cours d'eau pérenne est le Rival. Il traverse la partie Nord de l'agglomération d'assainissement de Centre Bièvre, d'Est en Ouest.

Tous les autres cours d'eau s'infiltrant ou le rejoignent.

3.1.2 CONTEXTE HUMAIN

3.1.2.1 Démographie et habitat

La croissance démographique de Bièvre Isère Communauté reste soutenue depuis 1975, de l'ordre de 1,2% par an en moyenne. Sa population est passée de 23 525 en 1975 à 37 800 en 2013, grâce principalement au solde migratoire, le solde naturel variant entre 0,2% et 0,5%.

La Côte Saint André est la commune la plus peuplée de Bièvre Isère Communauté avec 5 206 habitants.

Cette population reste stable et représente 14% de la population de Bièvre Isère.

Depuis 1999, le nombre de logement a connu une progression sur le territoire de Bièvre Isère. En 2012, elle compte 16 955 logements dont 15% localisés à La Côte Saint André (2 597 logements).

Secteur en majorité rural, le parc de logement de Bièvre Isère est composé majoritairement de maison (81%) de grande taille (5 pièces par habitat en moyenne) avec un taux de propriétaire de l'ordre de 72%.

A l'inverse, La Côte Saint André, commune la plus urbaine du secteur présente un nombre supérieur d'appartement (51%) que de maison.

3.1.2.2 Document d'urbanisme

Bièvre Isère Communauté est dotée de la compétence Plan Local d'Urbanisme depuis le 1^{er} décembre 2015. La collectivité conduit en parallèle l'élaboration de deux PLUi. Ces procédures ont été initiées en 2015, l'une par Bièvre Isère Communauté, l'autre par la Région Saint Jeannaise.

Le présent document concerne la mise à jour des zonages d'assainissement Eaux Usées de Bièvre Isère Communauté, dans le cadre de la prise en compte de l'assainissement dans les documents d'urbanisme.

3.1.2.3 Activités

La situation de la plaine de la Bièvre tant d'un point de vue géomorphologique que topographique lui confère une vocation agricole affirmée.

Les cultures sont orientées vers les cultures céréalières à haut rendement, les cultures de semences et les cultures spécialisées telles que le tabac.

La commune de La Côte St André est incluse dans l'aire géographique « AOC Noix de Grenoble ».

Le nombre d'agriculteurs, d'artisans commerçants et d'ouvriers, a diminué ces 20 dernières années, au profit principalement des cadres et des professions intermédiaires.

Bièvre Isère regroupe près de 11 000 emplois sur son territoire dont plus d'un tiers dans le secteur tertiaire et 25% dans l'administration publique (santé, enseignement...).

La commune de La Côte Saint André regroupe 27% des emplois de la communauté de communes.

3.1.2.4 Alimentation en eau potable

Le forage des Alouettes, implanté à 1,4 km au Nord-Est de la station d'épuration de Centre Bièvre, permet d'exploiter la nappe des alluvions fluvioglaciales. Ce pompage dessert les communes de la Côte-Saint-André et de Saint-Siméon-de-Bressieux (en complément des sources de la Combe Massot et des Essarts).

De nombreux autres captages sont exploités sur les collines morainiques bordant la vallée au Nord et au Sud.

Sur l'ensemble de la plaine de Bièvre, les prélèvements pour l'adduction en eau potable sont estimés à 750 m³/h en moyenne sur l'année.

3.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031
Bressieux	26	32
Brézins	9	20
La Côte Saint André (sauf Charpillates)	93	109
Saint Etienne de Saint Geoirs	53	65
Saint Geoirs	115	130
Saint Pierre de Bressieux	240	254
Saint Siméon de Bressieux (village)	179	190
TOTAL	715	800

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (75%).

715 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement de l'Agglomération. La plupart resteront en assainissement non collectif (18 habitations sur St Geoirs pourront être raccordées après travaux d'extension de réseau).

3.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

3.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Station d'épuration de Centre Bièvre, située chemin du Rival à La Côte Saint André.
Rejet mixte : Rival et par infiltration dans la nappe de la Bièvre

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

1 avenue Roland Garros – Grenoble Air Parc – 38590 Saint Etienne de Saint Geoirs

La station d'épuration de Centre Bièvre traite les eaux usées des communes de Saint Etienne de Saint Geoirs, Brézins, Saint Geoirs, Bressieux, Saint Siméon et Saint Pierre de Bressieux, ainsi que celles de la zone d'activité du Rival.

3.1.4.1.1.2 Historique de la station

La station d'épuration a été mise en service en novembre 2012.

3.1.4.1.1.3 Régime administratif loi sur l'eau

Autorisation de rejet par arrêté préfectoral n° 2011-112-0041, en date du 22/04/2011.

3.1.4.1.1.4 Type de traitement en place

Filière de type boues activées à aération prolongée, avec rejet mixte des eaux traitées :

- Dans le Rival, avec débit de rejet régulé de façon à éviter tout déclassement du cours d'eau,
- Dans la nappe de la Bièvre, par bassins d'infiltration (à créer) pour les volumes dépassant le débit régulé

3.1.4.1.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station présente une capacité de 14 600 EH.

Charge en DBO₅ : 876 kg/j

Volume nominal journalier de temps de pluie : 3 200 m³/j

3.1.4.1.1.6 Conventions de déversement

Les industriels Cemex Bétons à La Côte Saint André et Schneider Electric à Saint Etienne de Saint Geoirs disposent d'une convention de déversement datant respectivement de 1998 et 2000.

3.1.4.1.1.7 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est conforme en performance et équipement en 2016.

3.1.4.1.1.8 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

3.1.4.1.1.9 Charge actuelle de la station

Charge Brute de Pollution Organique : 8 178 EH en 2016

Débit de référence : 2 914 m³/j en 2016

3.1.4.1.1.10 Marge en traitement de pollution à la station

Marge sur la DBO₅ : + 491 kg DBO₅/j, soit **+ 6 422 EH en 2016.**

3.1.4.2 Réseaux d'assainissement

3.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau est de type séparatif. Seul le réseau du bourg de Saint Siméon de Bressieux est principalement unitaire. Une antenne unitaire subsiste derrière les halles de Saint Etienne de Saint Geoirs (rue du Général Vinoy).

3.1.4.2.1.2 Etude diagnostique

Une campagne de mesures a été réalisée en octobre 2014 par ATEAU sur les déversoirs d'orage de Saint Siméon de Bressieux et Saint Etienne de Saint Geoirs.

3.1.4.2.1.3 Equipement et fonctionnement des réseaux

Le réseau comprend :

- 5 déversoirs d'orage dont 1 en tête de station (2 à Saint Etienne de Saint Geoirs, 2 à Saint Siméon de Bressieux) ;
- 2 postes de refoulement (1 à Saint Etienne de Saint Geoirs et 1 à Saint Pierre de Bressieux) ;
- 1 poste de relevage (« SAMSE ») à Saint Etienne de Saint Geoirs

Les déversoirs d'orage sont autosurveillés.

3.1.4.2.1.4 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

La part d'Eaux Claires Parasites est de l'ordre de 25% sur le réseau de Saint Etienne de Saint Geoirs.

La campagne de mesures réalisée en octobre 2014 sur les déversoirs d'orage de Saint Siméon de Bressieux a montré que les apports d'Eaux Claires Parasites ont diminué de moitié par rapport à la campagne réalisée en 2013. La part d'ECP est de 61,2% (correspondant à 10,68 m³/h).

3.1.4.2.1.5 Conclusions du diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage

La première tranche de travaux de mise en séparatif du réseau du bourg de Saint Siméon de Bressieux est en cours.

La mise en séparatif du réseau de la rue du Général Vinoy à St Etienne de Saint Geoirs est prévue en 2019.

3.2 RESEAUX PROJETES

Des travaux de mise en séparatif sont en cours sur le réseau de Saint Siméon de Bressieux et à venir sur celui de St Etienne de Saint Geoirs (cf. paragraphe précédent).

Bièvre Isère Communauté prévoit l'extension du réseau d'assainissement de Saint Geoirs aux abords de la mairie, chemin de la Croix Rey et route de Saint Michel.

Les scénarii d'assainissement ont abouti à un tracé sous domaine public et le plus court possible, sans difficulté particulière.

3.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, l'évolution de l'urbanisation (horizon 2031) sur les communes de l'Agglomération de Centre Bièvre est la suivante :

Communes	Nombre logements raccordables supplémentaires	Nombre d'EH supplémentaires*
Bressieux	6	13
Brézins	151	318
La Côte Saint André (sauf Charpillates)	10	21
Saint Etienne de Saint Geoirs	377	792
Saint Geoirs	34	71

Communes	Nombre logements raccordables supplémentaires	Nombre d'EH supplémentaires*
Saint Pierre de Bressieux	72	151
Saint Siméon de Bressieux (village)	291	611
TOTAL	941	1977

* Le calcul prend en compte 2.1 habitants par logement.

Les zones d'activité faisant partie de l'agglomération de Centre Bièvre sont les suivantes :

Zones d'activité	Nombre d'EH supplémentaires
ZA Grenoble Air Parc (St Etienne de St Geoirs)	250
ZA Rival (La Côte Saint André)	215
TOTAL	465

La marge en traitement de pollution à la station d'épuration de Centre Bièvre représente **6 422 EH**.

La station pourra traiter les eaux usées des 2 442 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

4 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DES CHARPILLATES

4.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

4.1.1 CONTEXTE NATUREL

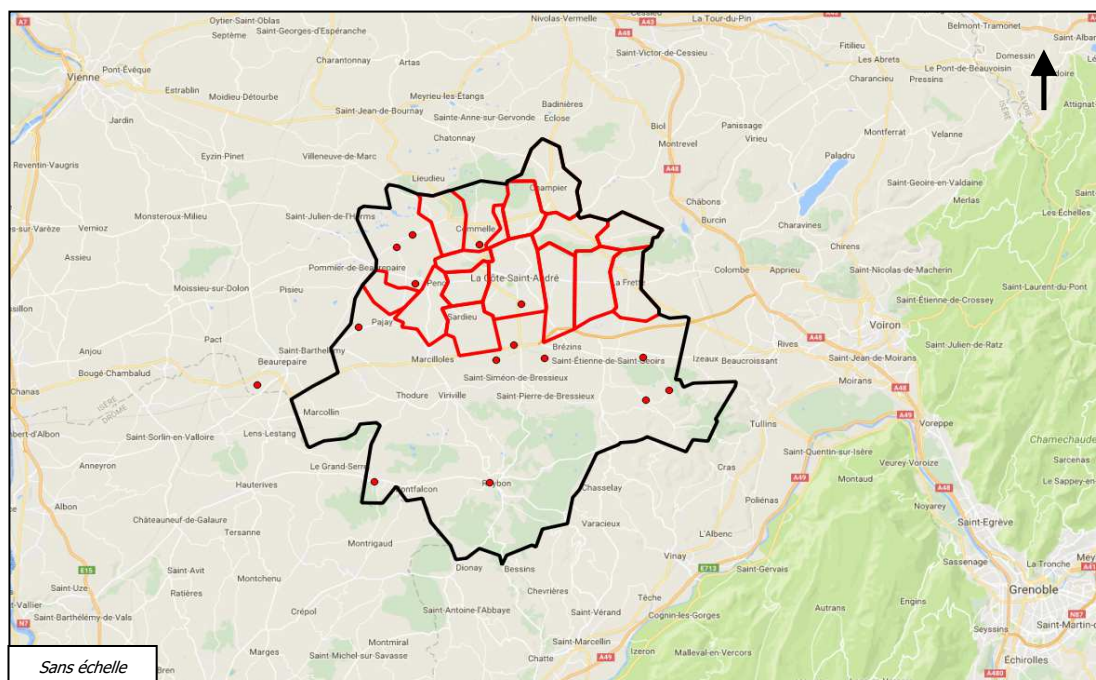
4.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement des **Charpillates** regroupe 15 communes, toutes situées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté. Elles sont listées ci-dessous :

- La Côte Saint André (appartenant également à l'agglomération d'assainissement de Centre Bièvre)
- Balbins
- Champier
- Commelle
- Faramans
- La Frette
- Gillonnay
- Longechenal
- Le Mottier
- Nantoin
- Ornacieux
- Penol
- Saint Hilaire de la Côte
- Sardieu
- Semons

A terme, la station d'épuration traitera les eaux usées de la commune d'Eydoche (sans la fromagerie), qui fait partie de la Communauté de Communes de Bièvre Est.

L'agglomération d'assainissement se situe au Nord du secteur d'étude.



4.1.1.2 Topographie

Les communes sont situées au sein des plaines du Liers et de la Bièvre.

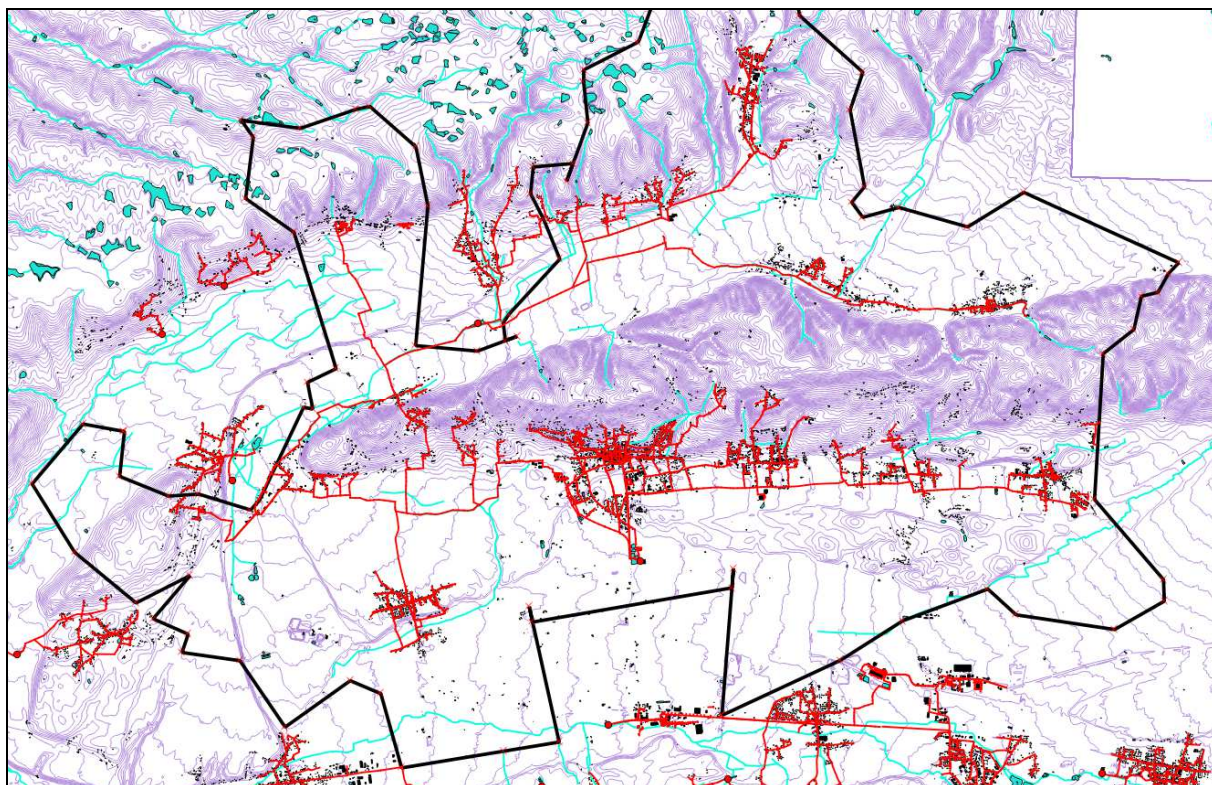
Ces vallées mortes constituent de vastes dépressions d'orientation Est-Ouest.

Leur origine glaciaire résulte de l'action combinée de deux grands lobes de piémont, issus des appareils de l'Isère et du Rhône, débordant sur un remblaiement tertiaire (plateaux de Chambaran et de Bonnevaux).

La plaine de la Bièvre est délimitée au Nord par une moraine intermédiaire de composition typiquement iséroise constituant la colline du Not qui s'allonge au milieu du remblaiement wurmien, à l'Est de la Côte-Saint-André. Au Sud, les reliefs molassiques datant du Miocène limitent la vallée qui suit un axe Est-Ouest.

La plaine du Liers est délimitée au Nord par le plateau de Bonnevaux et au Sud par la colline du Not. L'habitat se développe principalement dans la plaine et en pied de coteau.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.



4.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

La plaine de Bièvre-Valloire est une grande vallée fluvio-glaciaire qui constitue un puissant aquifère de 650 km².

Disposées en terrasse, ces formations se présentent comme un cailloutis polygénique grossier avec une faible fraction d'éléments fins. Bien que l'on puisse différencier plusieurs terrasses dans la plaine, il y a continuité entre elles du point de vue hydrogéologique. Cependant, les côtes piézométriques peuvent être très différentes de l'une à l'autre (jusqu'à 40 m de différence).

Les ressources en eau (notamment Seyez et Donis et la Vie de Nantoin) montrent un degré de vulnérabilité important aux pollutions chimiques par les nitrates et les pesticides.

4.1.1.4 Réseau hydrographique

Une des caractéristiques de ce secteur est la rareté des cours d'eau superficiels traduisant la bonne perméabilité des terrains de surface.

Le seul cours d'eau pérenne de la Bièvre est le Rival qui passe au Sud de l'agglomération d'assainissement des Charpillates.

Dans la plaine du Liers, le ruisseau des Eydoches qui recueille le bassin versant de Commelle est pérenne jusqu'à Ornacieux. Entre Ornacieux et Faramans, il est alimenté par la nappe puis s'infiltre totalement dans la Bièvre au Sud de la commune de Penol.

4.1.2 CONTEXTE HUMAIN

4.1.2.1 Démographie et habitat

La croissance démographique de Bièvre Isère Communauté reste soutenue depuis 1975, de l'ordre de 1,2% par an en moyenne, grâce principalement au solde migratoire.

La Côte Saint André est la commune la plus peuplée de Bièvre Isère Communauté avec 5 206 habitants, représentant 14% de la population de Bièvre Isère.

Secteur en majorité rural, le parc de logement de Bièvre Isère est composé majoritairement de maison de grande taille. A l'inverse, La Côte Saint André, commune la plus urbaine du secteur présente un nombre supérieur d'appartement (51%) que de maison.

4.1.2.2 Activités

Bièvre Isère regroupe près de 16 834 actifs sur son territoire en 2012 dont 12% résident à La Côte Saint André (2 103 actifs).

La structure professionnelle de la population active est marquée par une certaine prépondérance des employés et des ouvriers (27%).

En lien avec la tertiarisation de l'économie, le nombre d'agriculteurs, d'artisans commerçants et d'ouvriers, a diminué ces 20 dernières années, au profit principalement des cadres et des professions intermédiaires.

Ce phénomène est semblable sur la commune de La Côte Saint André.

Bièvre Isère regroupe près de 11 000 emplois sur son territoire dont plus d'un tiers dans le secteur tertiaire et 25% dans l'administration publique (santé, enseignement...).

La commune de La Côte Saint André regroupe 27% des emplois de la communauté de communes.

Bièvre Isère compte 2 027 entreprises sur son territoire dont 471 à La Côte saint André.

4.1.2.3 Alimentation en eau potable

Plusieurs ouvrages d'alimentation en eau potable sont présents à proximité et dans les environs du site :

- les captages de source situés sur les collines morainiques bordant la vallée au Nord et au Sud. Leurs positions dans un système hydrogéologique n'est pas en relation hydraulique directe avec les alluvions fluvio-glaciaires;
- les captages par puits/forage exploitant la nappe d'eaux souterraines des alluvions fluvio-glaciaires ou de la molasse miocène.

La nappe des alluvions fluvio-glaciaires participent à 66 % à l'alimentation en eau potable des communes du bassin. Les conditions d'exploitation des captages sont globalement satisfaisantes mais la ressource est très vulnérable.

Sont recensés dans la plaine de la Bièvre les captages suivants :

- le captage des Allouettes (au Sud de la commune de La Côte St André) exploite la nappe des alluvions fluvio-glaciaires. Il dessert les communes de La Côte Saint André et de Saint Siméon de Bressieux. Situé en position latérale hydrogéologique de la station d'épuration des Charpillates et compte tenu de son alimentation depuis l'amont, il n'y a aucun impact sur cet ouvrage.
- le captage du Poulet au Sud-Ouest (commune de Viriville) exploite la nappe des alluvions fluvio-glaciaires. L'ouvrage mesure 27 m de profondeur.
- le captage des Poipes au Sud-Ouest (commune de Thodure) exploite la nappe des alluvions fluvio-glaciaires et se trouve en aval hydrogéologique de la station d'épuration des Charpillates. Il est utilisé comme ouvrage d'appoint sur le réseau d'adduction local.
- le captage de Bas Beaufort au Sud-Ouest (commune de Beaufort) capte les eaux souterraines des formations molassiques du Miocène. Au droit de ce forage profond d'environ 180 m, la nappe d'eau de la Bièvre et la nappe d'eau de la molasse miocène ne communiquent pas.
- le captage de Groube (ou Cote Manin) au Sud-Ouest (commune de Marcollin) exploite la nappe des alluvions fluvio-glaciaires.

Sont recensés dans la plaine du Liers les captages suivants :

- le champ captant de la Vie de Nantoin, au Nord-Nord-Est (commune du Mottier) est constitué de deux forages d'environ 45 m de profondeur, exploitant les eaux souterraines des alluvions fluvio-glaciaires. Au droit de ces ouvrages, le niveau piézométrique fluctue entre -20 et -25 m/TN selon les conditions hydrologiques. Ils sont exposés aux pollutions des ruisseaux issus du versant (ruisseau de Vauchesse et fossé de Couillères).
- le captage des Eydoches (ou du Stade), au Nord-Nord-Ouest (commune de Commelle) exploite la nappe des alluvions fluvio-glaciaires. Il se situe dans la partie centrale de la plaine. Le niveau piézométrique s'établit à environ -10 m/TN. Il est utilisé comme ouvrage d'appoint sur le réseau d'adduction local.
- le captage de Seyez et Donis, au Nord-Ouest (commune d'Ornacieux) exploite la nappe des alluvions fluvio-glaciaires. L'ouvrage est constitué d'un puits de 3 m de diamètre et de 16 m de profondeur, reposant sur le substratum miocène. Au droit de cet ouvrage, le niveau piézométrique fluctue entre -3 et -5 m/TN selon les conditions hydrologiques. Il se trouve à 1,8 km au Sud-Ouest et en aval hydrogéologique de la lagune de Commelle. En raison de sa proximité avec cet ouvrage et de la faible profondeur de la nappe d'eaux souterraines, ce captage apparaît vulnérable. La lagune de Commelle n'aura plus vocation à traiter les eaux usées de la commune mais sera conservée pour l'écêtement et le prétraitement des eaux déversées par le réseau unitaire par tems de pluie.
- le champ captant de Ronjay, à l'Ouest-Nord-Ouest (commune de Faramans) est constitué de trois forages (dont un abandonné), d'une profondeur d'environ 80 m, captant les eaux souterraines de l'horizon inférieur des alluvions fluvio-glaciaires. Le niveau piézométrique s'établit à environ -60 m/TN. Ce champ captant se situe en aval hydrogéologique de la lagune de Commelle et du futur poste de refoulement d'Ornacieux à créer, respectivement à 7 et 5,2 km à l'Ouest-Sud-Ouest. Compte tenu de l'éloignement du champ captant par rapport à ces ouvrages, de la très forte profondeur de la nappe d'eaux souterraines et des rejets temporaires de ces ouvrages dans le ruisseau des Eydoches dont le débit croit entre Ornacieux et Faramans (témoignant des apports faibles ou nuls du cours d'eau vers la nappe), il n'y a aucun impact sur cet ouvrage.

Parmi tous ces captages dans les plaines de la Bièvre et du Liers, trois d'entre eux sont considérés comme des captages prioritaires retenus par le Grenelle de l'Environnement et inclus dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 devant faire l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de leur bassin d'alimentation en raison de leur dégradation par des pollutions diffuses. Il s'agit des captages de la Vie de Nantoin, de Seyez et Donis et du Ronjay dans la plaine du Liers. De plus, il convient de noter que d'autres captages prioritaires définis uniquement par le SDAGE sont également présents mais à des distances plus importantes, notamment dans la plaine de Valloire. Tous les captages cités ci-dessus bénéficient de périmètres de protection.

4.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
Balbins	87	95	12
Champier	158	195	0
Commelle	46	60	0
Faramans	81	92	0
Gillonnay	43	55	9
La Côte Saint André (sauf Rival)	94	110	0
La Frette	174	190	35
Longechenal	142	155	23
Le Mottier	124	135	0
Nantoin	20	38	0
Ornacieux	25	50	0
Penol	28	45	0
Saint Hilaire de la Côte	304	320	15
Sardieu	61	90	0
Semons	138	142	23
TOTAL	1525	1772	117

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (78%).

1 525 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement de l'Agglomération. La plupart (92%) resteront en assainissement non collectif : 117 habitations pourront être raccordées après travaux d'extension de réseau.

4.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

4.1.4.1.1 *Renseignements généraux*

Station d'épuration des Charpillates, située chemin des Charpillates à La Côte Saint André.
Rejet dans la nappe de la Bièvre.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

4.1.4.1.2 *Historique de la station*

La station d'épuration a été mise en service en mai 1997. Le démarrage des travaux d'extension de la station d'épuration est prévu en mars 2019.

4.1.4.1.3 *Régime administratif loi sur l'eau*

Autorisation de rejet par arrêté préfectoral n° 96-2420, en date du 23/04/1996.

L'extension de la station d'épuration est soumise à autorisation. L'arrêté préfectoral est en cours.

4.1.4.1.1.4 Type de traitement en place et projet

Filière de type boues activées à aération prolongée, avec rejet des eaux traitées dans la nappe de la Bièvre.

4.1.4.1.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de 8 717 EH.

Charge en DBO₅ : 523 kg/j

Les travaux d'extension concernent une capacité de 28 100 EH.

4.1.4.1.1.6 Conventions de déversement

Dans le cadre de l'extension du système d'assainissement, il est prévu de raccorder la commune d'Eydoche faisant partie de la Communauté de Communes de Bièvre Est. Une convention est en cours.

La commune de Champier dispose d'une convention de déversement de ses eaux pluviales dans le réseau unitaire.

L'usine d'impression sur tissu et tissage MIG et la société Beillard disposent d'une convention de rejet datant respectivement de 2004 et 2009.

4.1.4.1.1.7 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est actuellement non conforme en performance et équipement.

Il est prévu l'extension de la station d'épuration à 28 100 EH.

4.1.4.1.1.8 Charge actuelle de la station

Charge Brute de Pollution Organique : 11 400 EH en 2016

Débit de référence : non calculable en 2016

4.1.4.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Marge sur la DBO₅ : - 161 kg DBO₅/j, soit - **2 683 EH en 2016.**

4.1.4.2 Réseaux d'assainissement

4.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau est majoritairement séparatif (84%).

Les réseaux de Champier, Commelle et la Côte Saint André sont principalement unitaires.

4.1.4.2.1.2 Etude diagnostique

Dans le cadre du programme d'agrandissement de la station d'épuration et d'adaptation des infrastructures de transfert, un diagnostic a été réalisé sur les réseaux de transfert en octobre 2014 par ATEAU.

4.1.4.2.1.3 Equipement et fonctionnement des réseaux

Le réseau comprend :

- 11 déversoirs d'orage (7 à La Côte Saint André , 1 à Champier, 1 à Commelle, 1 à Penol et 1 à Balbins) ;
- 1 bassin de décantation et deux bassins d'infiltration à Champier, au lieu-dit les Serves le long de la RD 71;
- 3 lagunes et 1 bassin planté de roseaux à Commelle, route de Lyon, le long de la RD 518
- 1 bassin étanche à La Côte Saint André pour surverse des premiers flux de la station d'épuration des Charpillates
- 3 postes de refoulement (à Faramans, Penol et Balbins) ;
- 3 postes de relevage (à Champier, 1 au Poiponnier à Sardieu et 1 aux Meunières à La Côte Saint André) ;

- 1 déversoir d'orage en tête de station.

Les surverses des postes de Babins, Penol et Faramans, ainsi que le déversoir d'orage en tête de la station d'épuration des Charpillates sont autosurveillés.

La surverse du poste de refoulement du Lot à Faramans sera supprimée à terme puisqu'un déversoir d'orage est prévu en tête du lagunage de Faramans.

Le lagunage de Commelle traite les eaux usées de la commune, mais sert également d'ouvrage de décharge du réseau de transit de la station d'épuration des Charpillates.

Le réseau de transit n'est pas en mesure d'acheminer la totalité des effluents collectés à la station d'épuration.

Le lagunage de Faramans traite actuellement les eaux usées de la commune.

Il est prévu dans le cadre des travaux d'adaptation du réseau de transit des Charpillates de raccorder les eaux usées des communes de Commelle et Faramans à la station d'épuration des Charpillates ; les lagunages seront néanmoins conservés en tant qu'écêtement et prétraitement des eaux déversées en tête de lagunage.

4.1.4.2.1.4 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Le débit d'Eaux Claires Parasites Permanentes lors de la campagne de mesures d'octobre 2014 est de 54.6 m³/h et représente 58% du débit moyen de temps sec.

Le réseau collecte les eaux du Biel à La Côte Saint André et du fossé de Combayoud à Champier.

4.1.4.2.1.5 Conclusions du diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage

Des restructurations sont prévues sur le réseau de transit (en partie sous dimensionné) : création d'un poste de refoulement à Ornacieux et pose d'une nouvelle conduite d'Ornacieux à Balbins.

Cette opération d'adaptation des infrastructures de transit intègre la suppression des apports de Combayoud (Champier) et du ruisseau du Biel (La Côte Saint André).

Le tableau suivant présente les travaux prévus sur les réseaux de collecte de la Côte Saint André, afin de réduire les apports d'Eaux Claires Parasites.

Commune de La Côte Saint André : Synthèse du Programme d'actions en vue de la réduction des débits d'entrée dans la station d'épuration							
Planning Prévisionnel *	Secteurs / Tronçons classés par ordre chronologique de réalisation	Maître d'ouvrage concerné	Montant de l'opération H.T. **	ECPP éliminées	Surface Active éliminée	Descriptif sommaire des travaux à réaliser par la collectivité	ECPP et surfaces actives éliminées
Travaux d'élimination des apports du Biel et des Eaux Claires Parasites Permanentes							
2017/2018	Enlèvement des sources 3 et 3' du réseau d'assainissement (travaux en lien avec programme immobilier en cours situé à proximité).	La Côte Saint André	15 000 €	5 m³/h	-	Raccordement des sources sur le réseau pluvial existantl Ø700 Béton de l'avenue Jongkind (cf. courrier du 13/02/217 envoyé à la mairie) : participation financière du constructeur à solliciter	Sources n°3 et 3' (voir listing des sources recensées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement finalisé en 1999)
2018/2019	Suppression des apports du Biel dans le réseau d'assainissement Tranche 1	La Côte Saint André	195 000 €	24 m³/h	96 200 m²	Création d'un bassin de décantation en amont du bassin des Milierets à curer; Obstruction des ouvrages de sortie ; Surverse vers champs en aval (servitude à créer).	Le Biel (données issues de la campagne de mesures de novembre 2015) + le trop plein du réservoir d'eau potable du chateau
2020/2021	Suppression des apports du Biel dans le réseau d'assainissement Tranche 2	La Côte Saint André + Bièvre Isère Communauté (Enlèvement Trop-plein réservoir)	338 000 €			Depuis l'extrémité aval du biel création d'un réseau pluvial se rejetant au ruisseau ; mise en séparatif le long du tracé du collecteur ainsi crée.	
TOTAL Elimination des ECPP		La Côte Saint André	548 000 €	29 m³/h	96 200 m²		
Mises en séparatif de réseaux existants							
2021	Vidange et curage du bassin de décantation de 7 500 m³	Bièvre Isère Communauté	350 000 € ****	-	-	A terme cet ouvrage servira exclusivement à Bièvre Isère communauté (exutoire du déversoir d'orage de la station d'épuration de Charpillates)	
2021/2023	Rues des Cordiers et de la Riot (C1-Ri1-Ri2)	Bièvre Isère Communauté	322 000 €	4 m³/h	NC	Pose d'un collecteur d'Eaux Usées*** sur 950 ml environ sous voie communale	Sources n° 9 à 11 (voir listing des sources)
2023/2026	Avenue Hector Berlioz et chemin du Mignon (B1-B4)	Bièvre Isère Communauté	1 100 000 €	5 m³/h	153 700 m²	2 déversoirs d'orage Bvd. De Lattre de Tassigny + 1 Av. Jean Jaurès + 1 Av Charles de Gaulle ; Pose d'un collecteur d'Eaux Usées*** sur 2150 ml sous RD et voie communale (profondeur > 2.50 m)	Bassin n°13 de la place Berlioz et source de Chastenet n°20 (voir listing des sources) ; 33 % de la surface active mesurée lors de la campagne de mesures d'octobre 2014
2025/2026	Réhabilitation des anciens bassins d'infiltration de La Côte Saint André	La Côte Saint André	NC	-	-	A terme ces ouvrages serviront exclusivement à la commune de La Côte Saint André	
2023/2026	Chemin du Cerf Montant (Me1 Me2)	Bièvre Isère Communauté	110 000 €	3 m³/h	209 500 m²	Déversoir d'orage provisoire en bas du chemin des Meunières et pose d'un collecteur d'Eaux Usées*** sur 220 ml environ sous voie communale (profondeur > 2 m)	Source n°1 et fontaine n°6 (voir listing des sources) déconnectées dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau des Meunières réalisés en 2015; 45 % de la surface active mesurée lors de la campagne de mesures d'octobre 2014 (% estimé en fonction des résultats de la campagne d'août 2015 et des surfaces imperméabilisées du secteur Ouest)
2025/2028	Chemin des Meunières (Me2 Me4)	Bièvre Isère Communauté	440 000 €	0.3 m³/h	NC	Pose d'un collecteur d'Eaux Usées*** sur 1150 ml environ sous voie communale (profondeur > 2 m)	Sources n°4, 4' et 5 (voir listing des sources)
TOTAL Mises en séparatif		Bièvre Isère Communauté	2 322 000 €	12 m³/h	363 200 m²		
		La Côte Saint André	NC				
TOTAL GENERAL				41 m³/h	459 400 m²		

* Sous réserve des capacités financières des collectivités concernées.

** Y compris 15 % pour frais de maîtrise d'œuvre, divers et imprévus.

*** Non compris les travaux éventuels de réhabilitation des réseaux unitaires en réseaux pluviaux.

**** Sous réserve des résultats de l'étude bathymétrique et des d'analyses des boues piégées en fond d'ouvrage.

NC : informations non connues

Nota : Les travaux qui visent à supprimer les désordres sur les réseaux d'assainissement peuvent être financés jusqu'en 2018 à 30 % par l'Agence de l'Eau.

4.2 TRAVAUX PROJETES

4.2.1 AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration est arrivée en limite de capacité. Il est prévu son extension (28 100 EH) et sa rénovation.

Un bassin d'orage est prévu en tête de la station d'épuration.

4.2.2 RESTRUCTURATIONS SUR LES RESEAUX DE TRANSFERT

Le réseau de transit est sous dimensionné depuis le réseau de Penol jusqu'à la station d'épuration des Charpillates.

Deux scenarii ont été étudiés :

- Scénario n°1 :
 - ✓ Refoulement d'Ornacieux à Balbins
 - ✓ Remplacement des conduites existantes et réhabilitation des postes de refoulement et relevage depuis La Côte Saint André
- Scénario n°2 : remplacement des conduites et ouvrages existants en lieu et place depuis Penol.

Le scénario n°1 a été retenu. Il évite de remplacer un linéaire trop important de conduites de Penol à Balbins.

Il est prévu le raccordement des réseaux d'assainissement de Commelle, Faramans et d'Eydoche sur le réseau de transit acheminant les effluents à la station d'épuration des Charpillates.

Les lagunes de Commelle et de Faramans qui traitent actuellement les eaux usées respectivement de Commelle et Faramans, seront curées et conservées afin d'écarter et prétraiter les eaux déversées du réseau de transit, provenant de Champier et les eaux déversées des réseaux unitaires de Commelle et de Faramans.

4.2.3 EXTENSION DES RESEAUX DE COLLECTE

Il est prévu des travaux d'extension du réseau de collecte à :

- Balbins (la Planta),
- Gillonnay (rue du Coloneau),
- La Frette (Pré de l'Ecole et route du Grand Lemps),
- Longechenal (rue du Piconnet),
- St Hilaire de La Côte (route des Alpes)
- Semons (aux Grillettes).

4.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, l'évolution de l'urbanisation (horizon 2031) sur les communes de l'Agglomération de Centre Bièvre est la suivante :

Communes	Nombre logements raccordables supplémentaires	Nombre d'EH supplémentaires*
Balbins	14	30
Champier	130	273
Commelle	54	113
Eydoche	23	46
Faramans	73	153
Gillonnay	71	149
La Côte Saint André (sauf Rival)	502	1054
La Frette	81	170
Longechenal	22	46
Le Mottier	26	55
Nantoin	17	36
Ornacieux	18	38
Penol	15	32
Saint Hilaire de La Côte	59	124
Sardieu	74	155
Semons	21	44
TOTAL	1 200	2 518

* Le calcul prend en compte 2.1 habitants par logement.

Les zones d'activité faisant partie de l'agglomération des Charpillates sont les suivantes :

Zones d'activité	Nombre d'EH supplémentaires (horizon 2031)
ZA Meunières 2 (La Côte Saint André)	75
ZA du Bailly (Champier)	30
TOTAL	105

La marge en traitement de pollution à la station d'épuration des Charpillates (suite à son agrandissement) représente **16 700 EH** (28 100 – 11 400 EH).

La station des Charpillates une fois rénovée, pourra largement traiter les eaux usées des 2 623 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

5 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE IZEAUX SILLANS

5.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

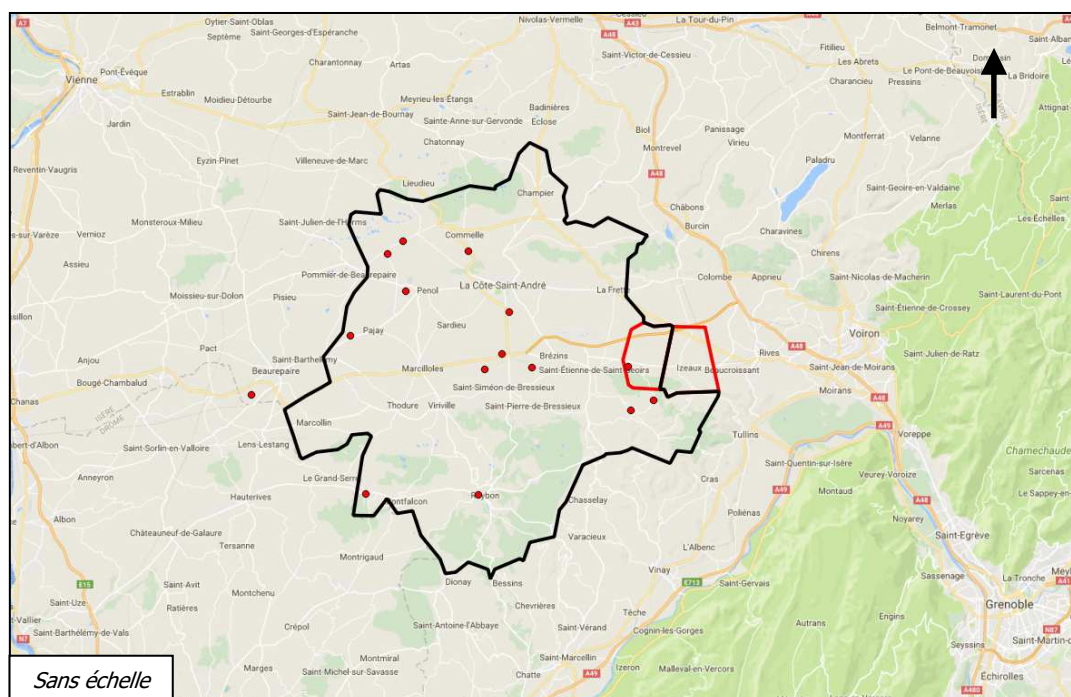
5.1.1 CONTEXTE NATUREL

5.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement d'**Izeaux Sillans** regroupe 2 communes :

- Sillans sur le territoire de Bièvre Isère Communauté
- Izeaux sur le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est

L'agglomération d'assainissement se situe à l'Est du secteur d'étude.



Il est prévu de traiter les eaux usées de la commune de Saint Paul d'Izeaux à la station d'épuration d'Izeaux Sillans.

5.1.1.2 Topographie

Les communes d'Izeaux, Sillans et Saint Paul d'Izeaux sont situées en partie Est de la plaine de la Bièvre et sur les collines de Chambaran s'étendant de Parménie au Camp de César. L'altitude varie entre 393 m et 700 m.

5.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Le substratum rocheux est constitué de molasse sableuse et conglomératique. Le substratum est très peu affleurant (parfois sur les collines). Dans la plaine, il est situé à plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Ces terrains indurés sont recouverts par des formations superficielles meubles datant du quaternaire :

- Alluvions glaciaires würmiennes : dépôts souvent argileux, mais aussi fréquemment sableux, hétérométriques et non ordonnés. Ils présentent des galets striés et des blocs anguleux dispersés dans une matrice plus fine.
- Alluvions fluvioglaciaires würmienne : formations représentées par des cailloutis à galets et à petits blocs plus ou moins roulés de nature polygénique. Elles ont une matrice sablo-graveleuse plus ou moins bien lavée et un bon litage horizontal ou entrecroisé.
- Alluvions fluviales würmienne : formations constituées par des sables et des graviers et parfois par des terrains plus fins. Elles présentent des galets plus arrondis, avec un classement granulométrique.
- Cônes de déjection : dépôt en éventail chargé vers le bas de matériaux torrentiels.

Les eaux de l'aquifère Bièvre-Valloire sont à faciès bicarbonaté calcique, moyennement minéralisées et dures.

5.1.1.4 Réseau hydrographique

Le secteur fait partie du bassin versant de la Coule, affluent rive droite du ruisseau du Rival. En amont de Sillans, la Coule prend le nom de Ravageuse. Elle prend naissance dans les coteaux, au Sud de Saint Paul d'Izeaux aux alentours de la cote 650 m. A l'aval d'Izeaux, la Ravageuse a tendance à s'infiltrer dans le remplissage alluvial de piémont.

Au droit de Sillans, l'écoulement est grossi par les apports du ruisseau des Combes. L'écoulement superficiel est de plus en plus sporadique et des assecs se produisent l'été.

5.1.2 CONTEXTE HUMAIN

5.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune de Sillans comptait 1 884 habitants, et 2 154 pour la commune d'Izeaux, soit une population cumulée de 4 038 habitants en 2014. La population cumulée des 2 communes a eu une augmentation annuelle moyenne de 0,55 % entre 2009 et 2014 (0,66% pour Sillans et 1,33% pour Izeaux).

La population des deux communes croît régulièrement depuis la fin des années 1960, avec une forte croissance durant la période 1982 due à un solde migratoire élevé.

En 2014, la répartition des logements sur les 2 communes était la suivante. La population secondaire est peu significative.

	Logements principaux	Résidences secondaires	Logements vacants	TOTAL
Sillans	722 (91,7%)	21 (2,7%)	44 (5,6%)	787
Izeaux	826 (91,4%)	15 (1,7%)	62 (6,9%)	904

L'habitat sur Sillans se développe principalement dans la plaine.

5.1.2.2 Documents d'urbanisme

Commune de Sillans : Bièvre Isère Communauté est dotée de la compétence Plan Local d'Urbanisme depuis le 1^{er} décembre 2015. La collectivité conduit en parallèle l'élaboration de deux PLUi. Ces procédures ont été initiées en 2015, l'une par Bièvre Isère Communauté, l'autre par la Région Saint Jeannaise.

Commune d'Izeaux : Le PLUi de la Communauté de Communes de Bièvre Est est en cours d'élaboration.

L'arrêt du PLUi est également prévu en 2018.

5.1.2.3 Activités

Les activités recensées sur la commune de Sillans, outre les activités agricoles, sont de type artisanal et industriel, telles que Isère Viande (10 salariés) et la fabrique de chaussures (33 salariés).

5.1.2.4 Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune de Sillans est assurée par le forage de la Plaine située sur Saint Etienne de Saint Geoires.

La commune d'Izeaux est alimentée par le forage de Layat situé à l'Est du territoire communal et les captages Mallein, de l'Abbaye et de la Sablière situés sur Saint Paul d'Izeaux.

Le forage de Madelon et la source Malivier sont utilisées en secours sur le réseau du bourg.

5.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
Izeaux	113	125	60
Sillans	18	60	0
Saint Paul d'Izeaux	125	150	40
TOTAL	256	335	100

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (68%).

256 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement de l'Agglomération. La plupart (60%) resteront en assainissement non collectif : 100 habitations pourront être raccordées après travaux d'extension de réseau.

5.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'agglomération d'assainissement d'Izeaux Sillans compte environ 790 abonnés à l'assainissement collectif en 2016 pour la commune de Sillans.

5.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

5.1.4.1.1 Renseignements généraux

Station d'épuration d'Izeaux-Sillans, située chemin de Vernatet à Sillans.
Rejet par infiltration dans la nappe de la Bièvre.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Bièvre Est.

Exploitant : Bièvre Isère Communauté.

5.1.4.1.2 Historique de la station

La station d'épuration a été mise en service le 07/06/2010.

5.1.4.1.3 Régime administratif loi sur l'eau

Déclaration de rejet par arrêté préfectoral n°2008-07572, en date du 19/12/2008.

5.1.4.1.4 Type de traitement en place

Filière de type boues activées à aération prolongée, avec infiltration des eaux traitées.

5.1.4.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de 5 000 EH.

Charge en DBO₅ : 300 kg/j

Communes	Population future (EH)
Izeaux	2 200
Sillans	2 100
Saint Paul d'Izeaux	300
Marge	400
TOTAL	5 000

En 2016, 1 580 EH de Bièvre Isère sont raccordés sur la station d'épuration d'Izeaux Sillans.

5.1.4.1.1.6 Convention de déversement

Une convention est en cours entre les communautés de communes de Bièvre Isère et de Bièvre Est.

5.1.4.1.1.7 Conformité réglementaire de la station

En 2016, la station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

Elle est en revanche non conforme en performance locale, du fait du non-respect d'une valeur rédhitoire pour l'azote ammoniacal, alors que la station d'épuration était en conditions normales de fonctionnement.

5.1.4.1.1.8 Dysfonctionnements éventuels observés

Problème de suivi en 2016 sur le piézomètre aval, lié à l'entraînement de boues.

Nécessité d'assurer un suivi en amont et aval de la station d'épuration.

5.1.4.1.1.9 Charge actuelle de la station

Charge Brute de Pollution Organique : 3 413 EH en 2016

Débit de référence : 745 m³/j en 2016

5.1.4.1.1.10 Marge en traitement de pollution à la station

Marge sur la DBO₅ : + 95 kg DBO₅/j, soit **+ 1 587 EH en 2016.**

5.1.4.2 Réseaux d'assainissement

5.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau est principalement séparatif.

5.1.4.2.1.2 Etude diagnostique

Dans le cadre du dossier Loi sur l'eau de la station d'épuration, une campagne de mesures des débits a été réalisée sur les réseaux d'Izeaux et de Sillans en 2007.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la Communauté de Communes de Bièvre Est, une campagne de mesures est en cours.

5.1.4.2.1.3 Equipement et fonctionnement des réseaux

Le réseau d'Izeaux compte un poste de refoulement (1, rue Paul Bert) et un déversoir d'orage.

Le réseau de Sillans comprend un poste de refoulement et un déversoir d'orage en entrée de station d'épuration.

5.1.4.2.1.4 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

D'après le dossier Loi sur l'Eau de la station d'épuration datant d'octobre 2007, le taux d'Eaux Claires Parasites est de l'ordre de 25% sur le réseau d'Izeaux et de 30% sur le réseau de Sillans.

10% de mauvais raccordements ont été mis en évidence.

5.2 TRAVAUX PROJETES

Il est prévu :

- l'extension du réseau d'assainissement d'Izeaux, avenue de la Gare
- la création d'un réseau de collecte à Saint Paul d'Izeaux (le village et le Marron) et raccordement sur le réseau d'Izeaux.

5.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, l'évolution de l'urbanisation (horizon 2031) sur les communes de l'Agglomération d'Izeaux Sillans est la suivante :

Communes	Nombre logements raccordables supplémentaires	Nombre d'EH supplémentaires*
Izeaux	130	274
Sillans	192	403
Saint Paul d'Izeaux	18	38
TOTAL	340	715

* Le calcul prend en compte 2.1 habitants par logement.

Les zones d'activité faisant partie de l'agglomération d'Izeaux Sillans sont les suivantes :

Zones d'activité	Nombre d'EH supplémentaires (horizon 2031)
ZA du Grand Champ (Izeaux)	10
ZA Vaugauthier (Sillans)	10
TOTAL	20

La marge en traitement de pollution à la station d'épuration d'Izeaux Sillans représente **1 587 EH**.

La station pourra traiter les eaux usées des 735 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

6 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE PAJAY

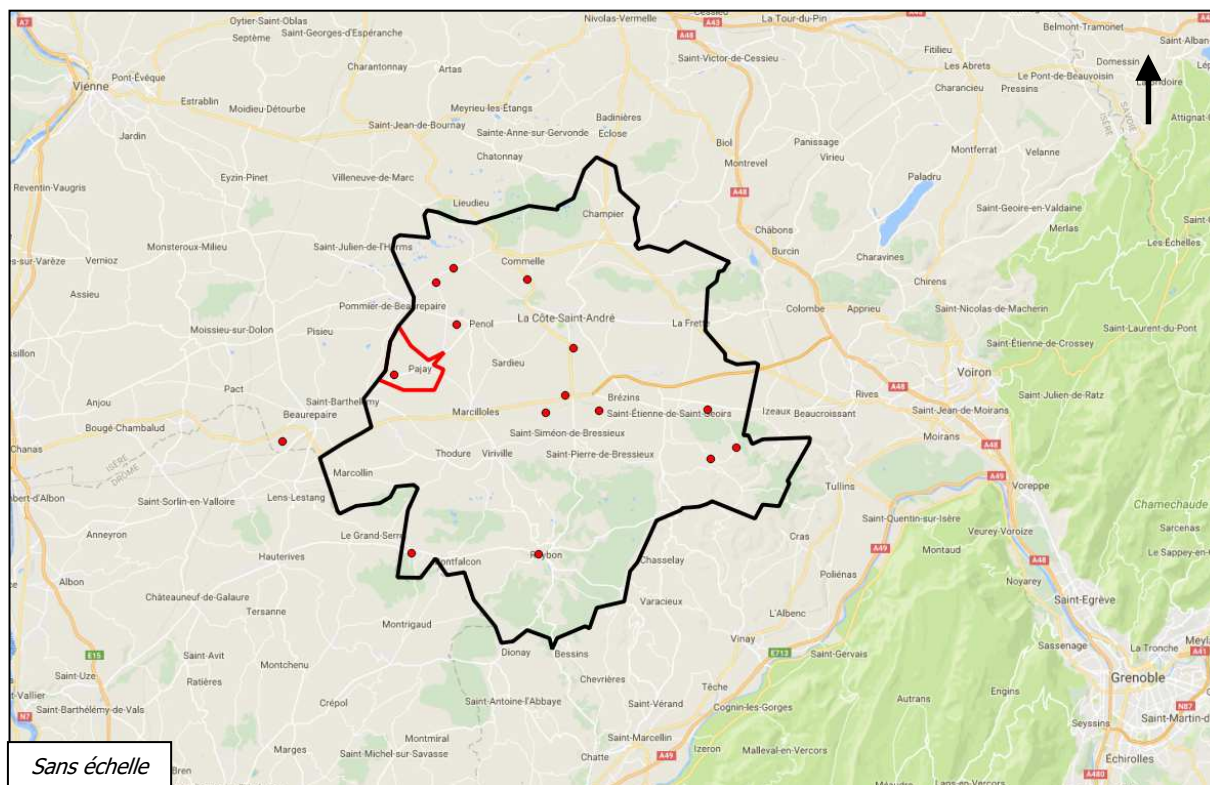
6.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

6.1.1 CONTEXTE NATUREL

6.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement de **Pajay** regroupe uniquement la commune de Pajay, située sur le territoire de Bièvre Isère Communauté. La commune de Pajay appartient également à l'agglomération d'assainissement de Beaurepaire (hameau des Roches).

Elle se situe à l'extrémité Ouest du secteur d'étude.

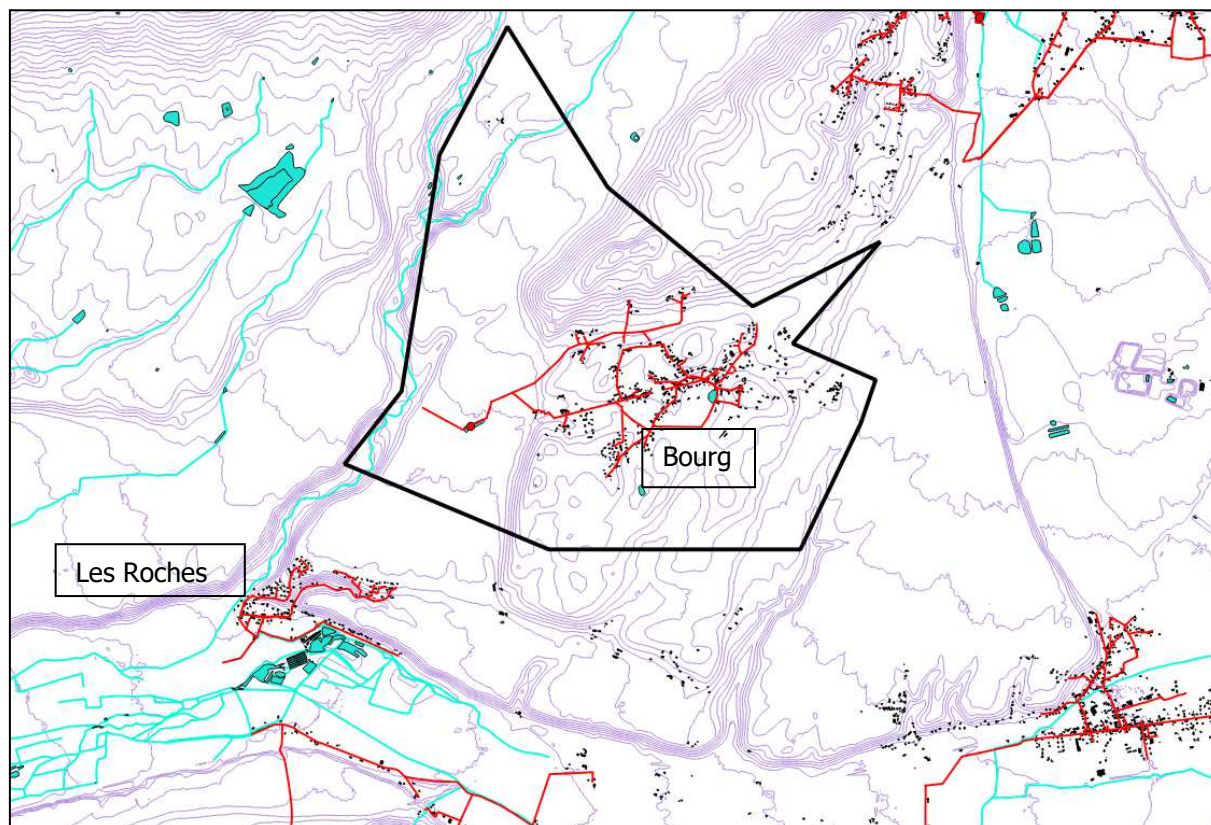


6.1.1.2 Topographie

La commune se situe au sein de la plaine de la Bièvre, à une altitude comprise entre 270 et 410 m. Le bourg est situé au pied de la colline du bois d'Autimont.

L'habitat se développe principalement autour de 2 secteurs : le bourg et le hameau des Roches.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.



6.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

La commune de Pajay se situe sur les plaines du Liers et de la Bièvre. Elle recouverte en quasi-totalité de formations quaternaires, principalement :

- Matériaux glaciaires Würmien
- Limons éoliens imperméables sur toute la zone des étangs de Bossieu

Les alluvions fluvio-glaciaires de Bièvre Liers Valloire sont constituées de sables, graviers, galets, en proportion variable. Elles contiennent une nappe d'eau souterraine importante.

L'écoulement préférentiel s'effectue du Nord-Est au Sud-Ouest.

Un piézomètre au niveau du ruisseau du Suzon informe sur la fluctuation du niveau de la nappe de 17 à 23 m de profondeur (données 1999-2010), à une cote piézométrique proche de 290 m.

La nappe est principalement alimentée par la pluviométrie. Les différentes chroniques piézométriques mettent en évidence une périodicité annuelle de la nappe, avec une période de hautes eaux généralement située en hiver et une période de basses eaux située à la fin de l'été et à l'automne.

6.1.1.4 Réseau hydrographique

Le ruisseau du Suzon s'écoule en limite Ouest du territoire communal. Ce ruisseau draine la plaine du Liers. Le cours d'eau le Suzon a une longueur d'environ 18 km, depuis Semons où il prend sa source jusqu'à Beaurepaire. Il draine un bassin versant de 47 km². Le bassin versant du Suzon est extrêmement perméable et le cours d'eau est toujours à sec dans sa partie aval, en dehors des épisodes de crue.

6.1.2 CONTEXTE HUMAIN

6.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune de Pajay comptait 1 122 habitants. La population a eu une augmentation annuelle de 1,75 % entre 2009 et 2014.

En 2014, cette population se répartissait sur 459 logements au total, dont 13 résidences secondaires, 423 résidences principales et 23 logements vacants. La population secondaire est donc peu significative ; les résidences secondaires représentent 3% du parc de logement.

L'habitat est regroupé principalement autour du village qui regroupe une partie de l'habitat, l'école, la mairie et l'église, et autour du hameau des Roches au Sud-Ouest de la commune. Des petits hameaux sont présents dans la moitié Sud de la commune : Champ Chétif, Gourras, Les Bruyères, ...

6.1.2.2 Document d'urbanisme

La commune dispose d'un PLU communal, approuvé le 16 novembre 2015.

Le PLUi est en cours d'élaboration par Bièvre Isère Communauté ; arrêt prévu en novembre 2018.

6.1.2.3 Activités

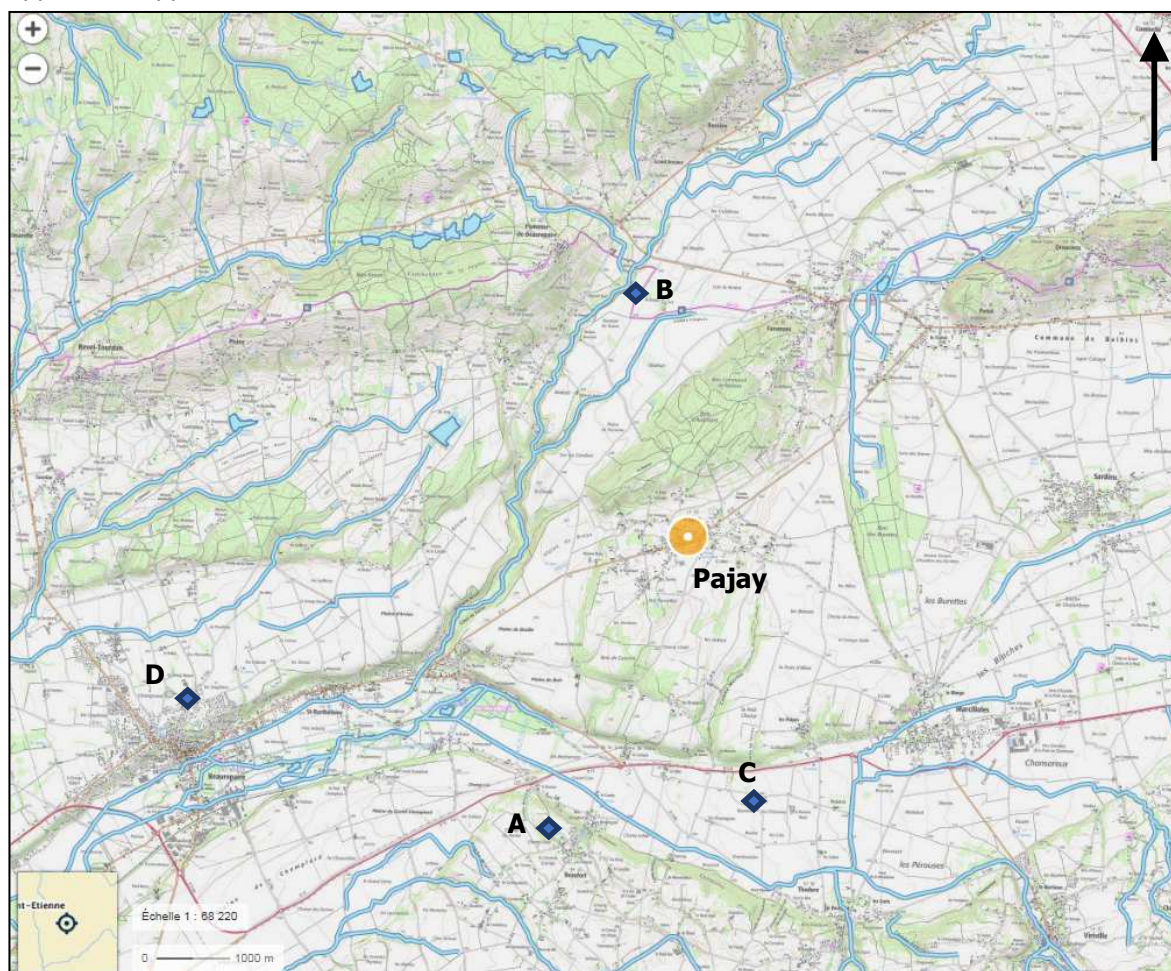
Il n'y a actuellement pas d'abonnés particuliers raccordés sur la lagune.

6.1.2.4 Alimentation en eau potable

Les 4 champs captants prélevant de l'eau potable dans la nappe des alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire les plus proches sont :

- A – Puits de Bas Beaufort (07711X0007/F) situé à ~ 3,3 km au SSE
- B - Puits du Ronjay (07476X0017/F) situé à ~ 4,8 km au NNE
- C – Forage des Poipes (07712X0007/S) situé à ~ 4,8 km au ESE
- D – Forage des Imberts (07711X0034/F) situé à ~ 4,0 km au OSO

Rappel : la nappe s'écoule dans le sens Nord-Est / Sud-Ouest.



6.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les données sur la commune de Pajay (issues du rapport annuel de 2016) sont résumées dans le tableau suivant.

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
70	84	0

Le principal mode d'assainissement sur le Pajay est l'assainissement collectif (72%).

70 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement. Elles resteront en assainissement non collectif puisqu'il n'est pas prévu de travaux d'extension de réseau sur la commune.

6.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'agglomération d'assainissement de Pajay compte environ 261 abonnés à l'assainissement collectif en 2016.

6.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

6.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Lagunage de Pajay, avec rejet dans le Suzon et par infiltration dans la nappe de la Bièvre.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté.

6.1.4.1.1.2 Historique de la station

La station a été mise en service le 01/09/1986.

Les lagunes ont été curées en 2008.

6.1.4.1.1.3 Régime administratif loi sur l'eau

Dossier de déclaration en cours dans le cadre de l'extension/réhabilitation.

6.1.4.1.1.4 Type de traitement en place et projet

Dessableur + lagunage naturel composé de 3 bassins successifs

Projet d'extension à 1 000 EH

6.1.4.1.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de 450 EH.

Charge en DBO₅ : 27 kg/j.

Débit nominal: 75 m³/j.

6.1.4.1.1.6 Conformité réglementaire de la station

En 2016, la station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

6.1.4.1.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

6.1.4.1.1.8 Charge actuelle de la station

Une campagne de métrologie a été réalisée par ATEAU du 03/10/17 au 24/10/17.

La charge hydraulique uniquement eaux usées est de 45,12 m³/j.

D'après le rôle des eaux des abonnés en assainissement collectif sur la commune de Pajay, la consommation moyenne est de 91 m³/an.

En utilisant :

- Un ratio 2,33 habitant/abonné (1 126 habitants/483 abonnés)
- Un coefficient de restitution de 90%
- Soit un volume journalier d'eaux usées restituées de **96 l/j/hab** ($91/365/2.33 \times 1000 \times 0.9$)

La charge hydraulique est de 45,12 m³/j, correspondant donc à 470 EH.

6.1.4.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur cette base, la marge est de : - **20 EH**.

6.1.4.2 Réseaux d'assainissement

6.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau de Pajay est entièrement séparatif et gravitaire.

Il n'existe ni déversoir d'orage ni poste de refoulement.

6.1.4.2.1.2 Etude diagnostique

Dans le cadre du dossier Loi sur l'eau de la station d'épuration, une campagne de mesures des débits a été réalisée du 03/10/17 au 24/10/17.

6.1.4.2.1.3 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

La part d'eaux claires parasites est estimée à ~ 14%, représentant 7,5 m³/j.

6.1.4.2.1.4 Conclusions de l'étude diagnostique et suite donnée par le maître d'ouvrage

La surface active raccordée au réseau d'assainissement est de l'ordre de 7 630 m².

Compte tenu des charges entrantes à la station d'épuration et de l'évolution future de la commune, Bièvre Isère a engagé le projet de réhabilitation de la station d'épuration à 1 000 EH.

6.2 TRAVAUX PROJETES

Il n'est pas prévu d'extension du réseau d'assainissement de Pajay.

La station d'épuration est arrivée en limite de capacité. Il est prévu son extension à 1 000 EH et sa réhabilitation.

6.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

La nouvelle station d'épuration de Pajay a été dimensionnée pour les besoins en 2050.

Le cabinet d'urbanisme ARCH5, en charge de l'élaboration du PLUi, prévoit dans son zonage un potentiel de logement dans les zones U et AU de :

- 16 logements dans le secteur des Roches (hors zones d'études)
 - 94 logements à proximité du Village de Pajay dont :
 - o 80 logements en assainissement collectif
 - o 14 logements en assainissement non collectif
- } d'après le projet de zonage eaux usées

Tous ces logements ne seront pas construits sur la période de 2020-2032 (rétention foncière, ...). La commune prévoit un rythme de 5 logements en moyenne par an, soit environ 150 logements supplémentaires d'ici 2050.

	PLUi potentiel maximal		%	Estimation à l'horizon 2050 sur un rythme de 5 logements / an	
Les Roches	16 logements		15%	22 logements	
PAJAY Village	94 logements	dont 80 en AC	85%	128 logements	dont 114 en AC
		dont 14 en ANC			dont 14 en ANC
TOTAL	110 logements		100%	150 logements supplémentaires estimés en 2050	

Ainsi, la future station d'épuration est dimensionnée pour :

+ 290 abonnés raccordés actuellement

+ 114 abonnés raccordés d'ici 2050

+ marge : 50 abonnés

= 454 abonnés en assainissement collectif futur, soit 999 EH en prenant un ratio de 2,2 habitants par abonné, arrondi à **1 000 EH**.

La station une fois réhabilitée, pourra traiter les eaux usées de la population future prévue par le PLUi.

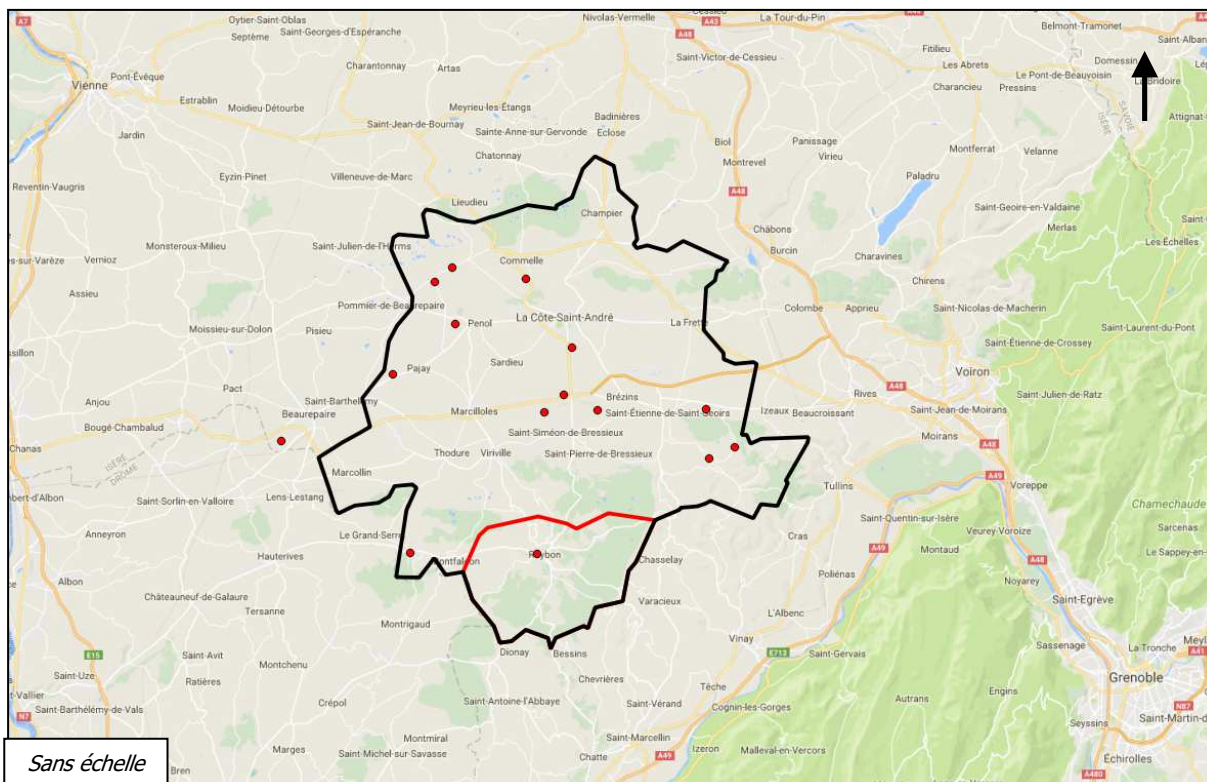
7 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE ROYBON

7.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

7.1.1 CONTEXTE NATUREL

7.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement de **Roybon** regroupe uniquement la commune de Roybon, située au Sud du territoire de Bièvre Isère Communauté.



7.1.1.2 Topographie

La commune se situe au sein des Chambarans, à une altitude comprise entre 500 (au Village) et 650 m environ (au niveau de la forêt de Chambaran).

Le bourg est situé dans la vallée de la Galaure.

Le camp militaire de Chambaran est situé en limite Nord de la commune.

7.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

La formation du plateau de Chambaran constitue un complexe argilo-caillouteux sur deux niveaux étagés. La commune de Roybon est implantée principalement sur le niveau supérieur surmontant les formations molassiques miocènes. On trouve des cailloutis polygénique à galets, décimétriques à pluridécimétriques, implantés dans une matrice argileuse très peu perméable.

Le contexte hydrogéologique local présente les traits de caractère suivants :

- Une couverture massivement argileuse constituée de cailloutis ; sur cette formation, très imperméable une faible partie des précipitations s'infiltre ; des circulations aquifères peuvent se faire à la faveur de niveaux argileux compacts

- La formation molassique du miocène ; cette formation de granulométrie assez faible assure une bonne filtration. Les niveaux argileux inter-stratifiés ou la couverture argileuse de surface augmente la protection de la nappe.
- La formation alluviale constituée de galets et sables est généralement de grande perméabilité ; les débits y sont irréguliers.

7.1.1.4 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de Roybon est constitué de deux cours d'eau principaux : l'Aigue Noire et la Galaure.

7.1.2 CONTEXTE HUMAIN

7.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune de Roybon comptait 1 279 habitants. La population a eu une diminution annuelle de -0,29 % entre 2009 et 2014.

En 2014, cette population se répartissait sur 690 logements au total, dont 56 résidences secondaires, 510 résidences principales et 124 logements vacants. La population secondaire est donc peu significative ; les résidences secondaires représentent 8% du parc de logement.

L'habitat est regroupé principalement autour du village qui regroupe une partie de l'habitat, l'école, la mairie et l'église, les commerces. Le reste des habitations est réparti sur l'ensemble du territoire.

7.1.2.2 Activités

Aucune activité industrielle n'est recensée sur la commune.

Des activités commerçantes et artisanales sont présentes (environ 15 commerces et 17 entreprises) mais aucun impact n'est à signaler en matière d'assainissement.

En revanche, ont été recensés ci-dessous les établissements d'accueil (activité tertiaire) dont l'activité peut engendrer des flux de pollution conséquents :

- Une maison de retraite d'une capacité de 160 lits, soit ~ 250 EH
- Un Institut Médico Pédagogique pouvant accueillir 40 enfants, soit ~ 40 EH
- Un camping de 100 emplacements ouvert d'avril à octobre (avril/octobre = 60 personnes, juillet/août = 300 personnes) , soit ~ 250 EH en pointe
- Un collège avec cantine (100 élèves environ), soit ~50 EH

Toutes ces structures sont raccordées au réseau d'eaux usées.

7.1.2.3 Alimentation en eau potable

Il existe 2 captages d'eau sur le territoire communal :

- Captages de la Verrerie
- Forage de Peyrinard

7.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
295	320	0

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (54%).

295 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement. Elles resteront en assainissement non collectif.

7.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Roybon compte environ 322 abonnés à l'assainissement collectif en 2016.

7.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

7.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Lagunage de Roybon, situé route de la Verne à Roybon.

Rejet : dans la Galaure.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté.

7.1.4.1.1.2 Historique de la station

La station d'épuration a été mise en service le 01/07/1994.

7.1.4.1.1.3 Type de traitement en place et projet

Dégrilleur manuel + lagunage naturel composé de 3 bassins successifs

Dans le cadre du projet du Center Parcs, projet de raccordement à la station d'épuration de Saint Marcellin

7.1.4.1.1.4 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de 450 EH.

Charge en DBO₅ : 27 kg/j.

Débit nominal : 75 m³/j.

7.1.4.1.1.5 Conformité réglementaire de la station

En 2016, la station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

7.1.4.1.1.6 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

7.1.4.1.1.7 Charge actuelle de la station

Sur la base des 322 abonnés en assainissement collectif et en prenant un ration de 2,1 EH / abonné, **676 EH** sont raccordés à la station d'épuration.

7.1.4.1.1.8 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base du nombre d'abonnés raccordés au lagunage, la marge est de : - **226 EH**.

7.1.4.2 Réseaux d'assainissement

7.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau du bourg de Roybon est unitaire (50%) et de nombreuses antennes sont en séparatif (50%).

7.1.4.2.1.2 Déversoirs d'orage

Deux déversoirs d'orage sont recensés sur le réseau de Roybon :

- 1 déversoir en tête du lagunage, avec rejet dans l'Aigue Noire
- 1 déversoir situé route de Murinais

7.1.4.2.1.3 Poste de refoulement

Un poste de refoulement est présent au niveau du camping. Cet équipement ne sert qu'en saison estivale, lorsque le camping est ouvert.

7.1.4.2.1.4 Etude diagnostique

Dans le cadre du schéma directeur du S.I.E. de la Galaure, une campagne de mesures des débits et une visite nocturne ont été réalisées sur le réseau de Roybon en 2005.

7.1.4.2.1.5 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Les investigations avaient révélé que les Eaux Claires Parasites représentaient environ 80 % du débit journalier moyen transitant dans le réseau d'assainissement de la commune.

7.1.4.2.1.6 Conclusions de l'étude diagnostique

Par temps de pluie, la surface active au ruissellement raccordée au réseau avait été estimée en 2005 à 6,5 ha ; une part importante de ces eaux pluviales provenaient du réseau unitaire.

7.2 TRAVAUX PROJETES

7.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Il est prévu une extension du réseau d'assainissement, afin de raccorder la partie Est du centre bourg, ouverte à l'urbanisation.

7.2.2 RACCORDEMENT AU RESEAU DE LA SMVIC

La station d'épuration est arrivée en limite de capacité.

Il est prévu dans le cadre du projet de Center Parcs d'abandonner le lagunage existant et de raccorder les eaux usées de Roybon au réseau de la SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), avec traitement à la station d'épuration de Saint Marcellin.

7.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 171 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Roybon.

Il est estimé que parmi ces 171 logements, 25 seront en assainissement non collectif.

Sur cette base, il y aura 146 abonnés supplémentaires à l'assainissement collectif, soit 307 EH (sur la base d'un ratio de 2,1 habitant par logement).

Il n'y a pas de marge sur le lagunage de Roybon mais un raccordement à la station d'épuration de Saint Marcellin est prévu dans le cadre du projet de Center Parcs.

La station de Saint Marcellin permettra de traiter les eaux usées de la population future de Roybon prévue par le PLUi.

8 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT CLAIR SUR GALAURE

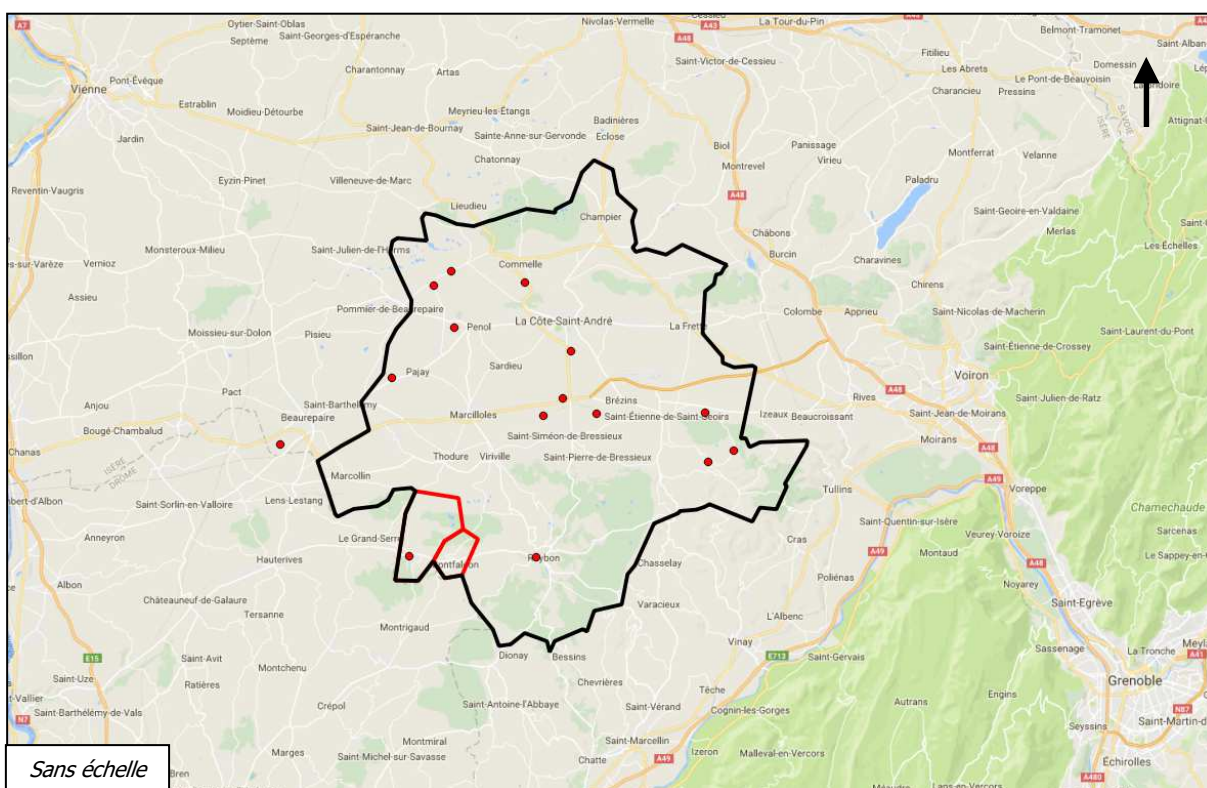
8.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

8.1.1 CONTEXTE NATUREL

8.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement de Saint Clair sur Galaure regroupe 2 communes, situées au Sud-Ouest du territoire de Bièvre Isère Communauté :

- Saint Clair sur Galaure
- Montfalcon



8.1.1.2 Topographie

Les communes de Saint Clair sur Galaure et de Montfalcon se situent au sein des Chambarans.

Le territoire est traversé d'Ouest en Est par la Galaure et le Galaveyson formant deux vallées distinctes.

Le relief est ainsi très vallonné, présentant des altitudes comprises entre 400 m en fond de vallée et pouvant aller jusqu'à environ 550 m au Nord des communes sur les collines.

Le bourg de Saint Clair sur Galaure est situé à une altitude de 450 m environ, en rive droite de la Galaure.

8.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

D'un point de vue géologique, le territoire se développe sur l'extrémité orientale du plateau de Chambaran, qui compte 6 formations géologiques différentes :

- Au Nord et au Sud du territoire, sur les hauteurs (altitude 530 mètres), on trouve la **formation argilo-caillouteuse** caractéristique du plateau de Chambaran, reposant sur les formations molassiques du Miocène. Sa texture argileuse rend ces sols peu perméables. Cette formation (**Ap2a** et **Ap2b**) est datée du Pliocène ou de l'ère Quaternaire.
- Ponctuellement, au Nord, (quartiers Le Serrein - Perouset le Haut – la Feyta), cette formation est recouverte par des **limons très fins**, argileux, non calcaires, blancs (éléments siliceux) en surface, puis jaunes en profondeur (**OE2**). Il s'agit de dépôts d'origine éolienne.
- En rive gauche de la Galaure, sur le coteau (quartier Balmat), on trouve une importante formation de **Colluvions (C)**, mélange de limons plus ou moins sableux et argileux, non calcaires, jaunes ou rougeâtres, emballant des galets siliceux. Il s'agit d'une formation liée au remaniement des pentes. Ces colluvions ont une épaisseur significative, généralement de quelques mètres.
- Cette même formation est présente sous Perouset Le Haut, à la sortie Ouest du village (au niveau de la route départementale) et sur les pentes du Galaveyson.
- Une formation **d'alluvions fluviales (Fy+z)** tapisse le fond de vallée de la Galaure et, plus modestement, celui du Galaveyson ; il s'agit d'une formation essentiellement caillouteuse (galets de quartzite) et souvent peu épaisses formant un système de terrasses.
- En rive droite de la vallée de la Galaure (coteau au-dessus du village), on trouve une molasse caillouteuse (**m2P**) ; l'ensemble est formé de galets calcaires, bien arrondis, de taille décimétrique, implantés dans une matrice de sable molassique durci, le plus souvent grésifié.

Le contexte hydrogéologique local présente les caractéristiques suivantes :

- une couverture massivement argileuse constituée de cailloutis : sur cette formation très imperméable une faible partie des précipitations s'infiltre ; des circulations aquifères peuvent se faire à la faveur de niveaux argileux compacts.
- la formation molassique du miocène ; cette formation de granulométrie assez faible assure une bonne filtration. Les niveaux argileux inter-stratifiés ou la couverture argileuse de surface augmente la protection de la nappe.
- la formation alluviale constituée de galets et sables est généralement de grande perméabilité ; les débits y sont irréguliers.

8.1.1.4 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est composé de deux cours d'eau : Le Galaveyson et la Galaure.

8.1.2 CONTEXTE HUMAIN

8.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune de Saint Clair sur Galaure comptait 272 habitants, et 118 pour la commune de Montfalcon, soit une population cumulée de 390 habitants en 2014. La population cumulée des 2 communes a eu une légère diminution annuelle de -0,20 % entre 2009 et 2014 (0,45% pour Saint Clair sur Galaure et -1,61% pour Montfalcon).

En 2014, la répartition des logements sur les 2 communes était la suivante. La proportion de logement secondaire est de l'ordre de 13% mais ne représente qu'une trentaine de logements sur les 2 communes.

	Logements principaux	Résidences secondaires	Logements vacants	TOTAL
Saint Clair sur Galaure	120 (79,7%)	18 (11,8%)	13 (8,5%)	151
Montfalcon	54 (77%)	11 (15,8%)	5 (7,2%)	70

L'habitat est regroupé principalement autour des 2 villages puis disséminé sur les 2 communes avec de nombreux petits hameaux.

8.1.2.2 Activités

Une activité agricole est recensée sur la commune de Saint Clair sur Galaure avec 6 élevages (bovins, caprins, porcins). Ces flux de pollution sont en marge de la problématique des pollutions domestiques ; ils sont à prendre en compte dans la maîtrise à terme de la protection du milieu naturel.

8.1.2.3 Alimentation en eau potable

La distribution de l'eau est assurée depuis Roybon. Il existe des sources au niveau du village de Saint Clair sur Galaure qui peuvent servir en secours des eaux de Roybon.

8.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nombre d'abonnés ANC 2017	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
Montfalcon	27	33	0
Saint Clair sur Galaure	96	105	0
TOTAL	123	138	0

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement non collectif (52%).

123 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement de l'Agglomération. Ces habitations resteront en assainissement non collectif.

8.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'agglomération d'assainissement de Saint Clair sur Galaure et Montfalcon a été créée en 2017 (réseaux séparatifs et station d'épuration réalisés en 2017) et compte environ 100 abonnés à l'assainissement collectif en 2017.

8.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

8.1.4.1.1 Renseignements généraux

Filtres plantés de roseaux, situés route de la Vallée (RD 20) à Saint Clair sur Galaure.
Rejet : dans la Galaure.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté.

8.1.4.1.2 Historique de la station

La station d'épuration a été mise en service le 27/03/2018.

8.1.4.1.3 Régime administratif loi sur l'eau

Récépissé de déclaration n° 38-2016-00327, en date du 10/01/2017.

8.1.4.1.1.4 Type de traitement en place

Dégrilleur et deux filtres plantés de roseaux

8.1.4.1.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de 350 EH.

Charge en DBO₅ : 21 kg/j.

Débit nominal : 53 m³/j.

8.1.4.1.1.6 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

8.1.4.1.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

8.1.4.1.1.8 Charge actuelle de la station

Sur la base de 111 habitations raccordées, la station d'épuration traite actuellement une charge de 233 EH.

8.1.4.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur cette base, la marge est de : + **117 EH**.

8.1.4.2 Réseaux d'assainissement

8.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau est strictement séparatif et à 80 % gravitaire.

8.1.4.2.1.2 Postes de refoulement

Le refoulement des eaux est assuré par 2 postes :

- le poste des Platanes : 7.5 EH
- le poste de Montfalcon : 65 EH

Etant donné leur emplacement, ces postes de refoulement ne sont pas équipés de surverse.

8.1.4.2.1.3 Réalisation de l'étude diagnostique

Le réseau est neuf. Il n'a pas été réalisé de diagnostic du réseau.

8.1.4.2.1.4 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Sans objet

8.2 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

Le réseau et la station d'épuration de l'agglomération sont neufs et il n'est pas prévu d'extension du réseau d'assainissement.

Il est prévu d'urbaniser les secteurs déjà desservis par le réseau d'assainissement.

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 9 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Montfalcon et 18 sur Saint Clair sur Galaure.

Il est estimé que parmi ces 27 logements, 25 seront en assainissement non collectif.

Sur cette base, il y aura 84 EH supplémentaires à l'assainissement collectif (sur la base d'un ratio de 2,1 habitants par logement).

La marge actuelle sur les filtres plantés de roseaux est de 117 EH. Ces derniers pourront traiter les effluents des 84 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

9 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT SIMEON DE BRESSIEUX - TEMPLE

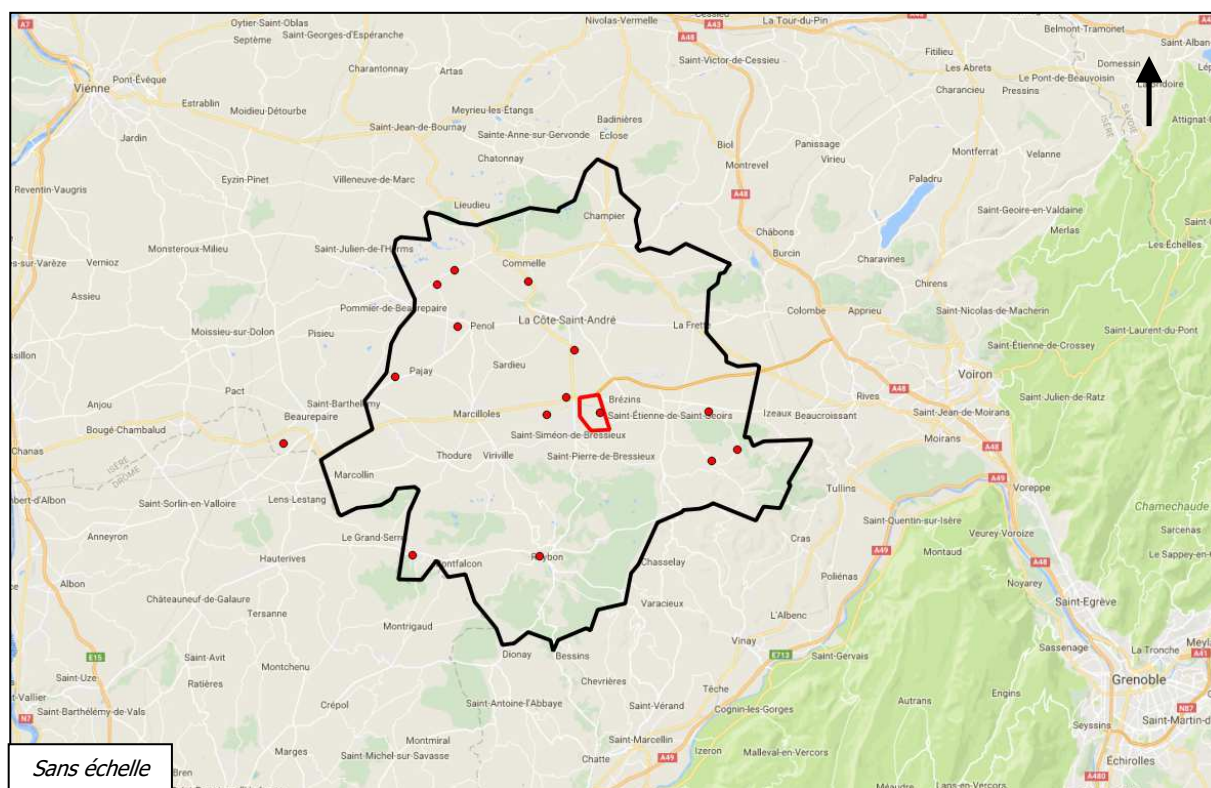
9.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

9.1.1 CONTEXTE NATUREL

9.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération de **Saint Siméon de Bressieux – Temple** concerne uniquement le hameau du Temple situé à l'Est de la commune de Saint Siméon de Bressieux qui fait partie du territoire de Bièvre Isère Communauté. La commune de Saint Siméon de Bressieux appartient également aux agglomérations d'assainissement Centre Bièvre et de Saint Siméon de Bressieux – Chassagne.

Le hameau du Temple se situe au centre du secteur d'étude.

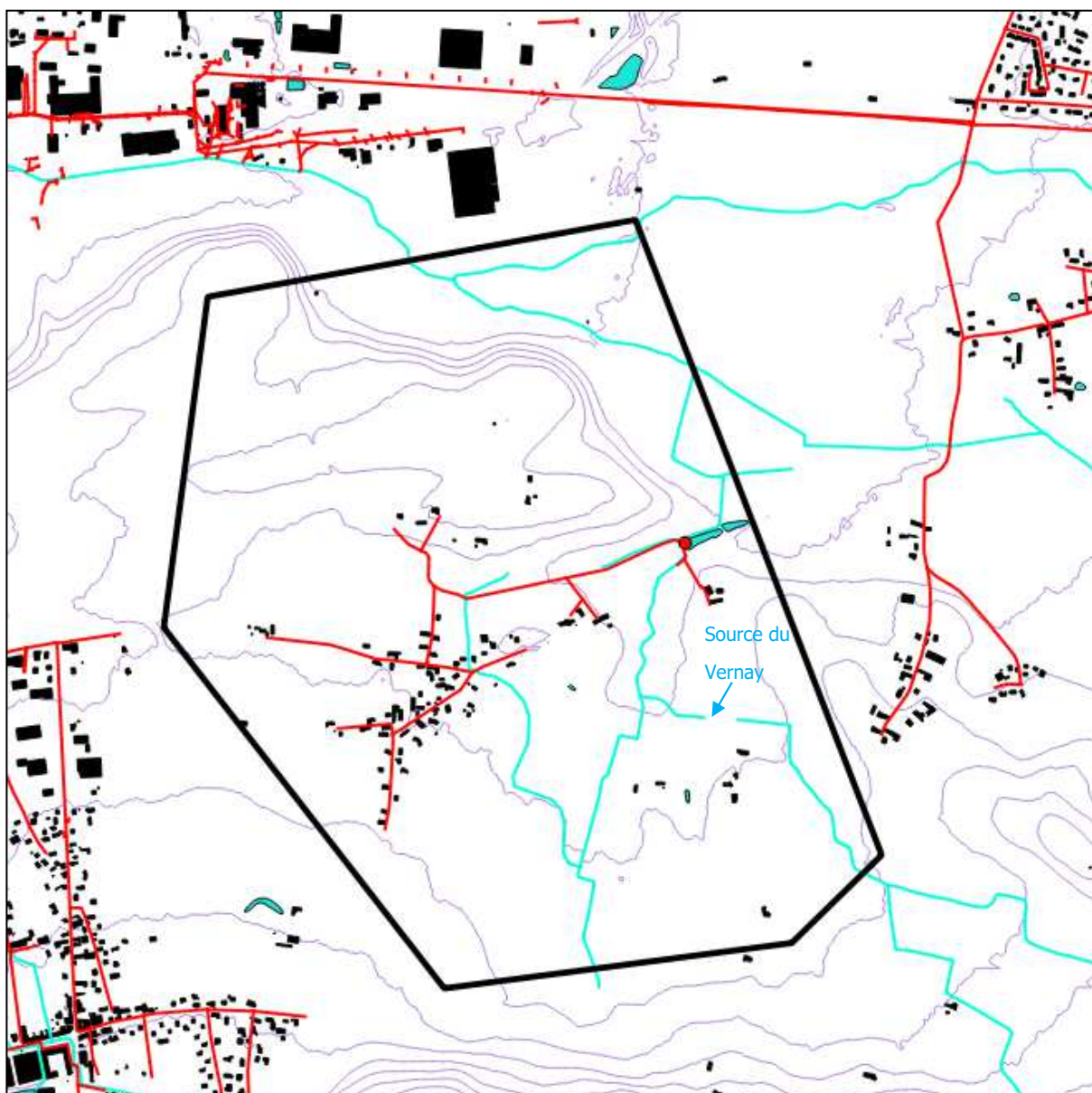


9.1.1.2 Topographie

Le hameau du Temple se situe à environ 370 m d'altitude. La pente générale de l'ordre de 1% est orientée Sud-Ouest / Nord-Est.

Le hameau est situé à mi-distance entre les coteaux de Chambaran et la plaine de la Bièvre.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.



9.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les terrains se caractérisent par des limons argileux d'origine éolienne (lœss).

La molasse conglomératique constitue un aquifère important. Des sources peuvent apparaître à l'occasion de niveaux marneux ou de niveaux plus consolidés. C'est dans cette formation que naît la source de la Combe Massot alimentant la commune de Saint Siméon de Bressieux. Le captage fait l'objet de périmètres de protection.

9.1.1.4 Réseau hydrographique

Un cours d'eau en provenance de Saint Pierre de Bressieux à écoulement d'abord intermittent devient pérenne par les apports d'une source au niveau du lieu-dit Vernay. Cet écoulement se perd ensuite dans les matériaux graveleux de la plaine de la Bièvre.

Un autre cours d'eau à écoulement intermittent traverse le hameau du Temple.

9.1.2 CONTEXTE HUMAIN

9.1.2.1 Démographie et habitat

L'habitat s'est développé le long des chemins des Templiers, de la Boule, du Vernay, de la Chapelle, du Vert, de la rue du Temple et de l'impasse de la Boule.

9.1.2.2 Activités

Un charpentier/maçon est implanté sur le hameau du Temple.

9.1.2.3 Alimentation en eau potable

Le hameau du Temple compte environ 72 abonnés à l'eau potable.

Il est alimenté en eau potable par les sources de la Combe Massot et des Essarts situées respectivement sur St Siméon et St Pierre de Bressieux. Les installations sont exploitées en régie directe par Bièvre Isère Communauté.

9.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

On recense 17 abonnés en assainissement autonome, gérés par le SPANC de Bièvre Isère.

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (77%).

9.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

9.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

9.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Lagunage du Temple, situé chemin des Templiers à Saint Siméon de Bressieux

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

9.1.4.1.1.2 Historique de la station et régime administratif Loi sur l'Eau

Mis en service en 1987, le lagunage n'a pas fait l'objet de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

9.1.4.1.1.3 Type de traitement en place et projet

Le lagunage traite les eaux usées du hameau du Temple sur un seul bassin.

Le rejet des effluents traités ne s'effectue plus dans le ruisseau mais s'infiltre dans le second bassin.

Les pièges à graisses sont curés 4 fois minimum par an.

En situation future, il est prévu de raccorder les eaux usées du hameau du Temple sur le réseau de transit de la station d'épuration de Centre Bièvre.

Le lagunage sera néanmoins conservé afin de traiter les eaux déversées du réseau du Temple.

9.1.4.1.1.4 Capacité actuelle de traitement

Le lagunage présente une capacité de 367 EH.

9.1.4.1.1.5 Convention de déversement

Il n'existe pas de convention puisque le hameau du Temple fait également partie de l'agglomération Centre Bièvre se situant au sein de Bièvre Isère.

9.1.4.1.1.6 Conformité réglementaire de la station

Le lagunage est conforme en performance.

Le lagunage n'est pas conforme en équipement.

Il est prévu à terme de traiter les eaux usées du Temple à la station d'épuration de Centre Bièvre.

9.1.4.1.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Le bilan 24h de la lagune réalisé en 2016 a mis en évidence que le rendement épuratoire n'est plus satisfaisant, avec un fonctionnement sur 1 seul bassin, qui présente un taux de remplissage atteint et des lentilles d'eau.

La réhabilitation partielle du second bassin a été faite à la suite du bilan.

9.1.4.1.1.8 Charge actuelle de la station

La population raccordée (issue du bilan 24h de 2016) correspond à 118 EH : 55 x 2,14.

9.1.4.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base des 118 EH calculés au paragraphe précédent, la marge est de : + **249 EH**.

9.1.4.2 Réseaux d'assainissement

9.1.4.2.1.1 Type de réseau

D'après le bilan 24h du lagunage réalisé en 2016, le réseau est unitaire au vu des débits mesurés.

9.1.4.2.1.2 Équipement et fonctionnement du réseau

Le réseau est gravitaire.

9.1.4.2.1.3 Etude diagnostique

Aucun diagnostic n'a été réalisé sur le réseau du Temple.

9.1.4.2.1.4 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Non connue

9.1.4.2.1.5 Conclusions du diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage

Il est prévu à terme de raccorder les eaux usées du Temple sur le réseau de transit, avec traitement à la station d'épuration de Centre Bièvre.

9.2 TRAVAUX PROJETES

Le lagunage n'est pas conforme en équipement.

Il est prévu de raccorder le réseau du Temple à l'agglomération de Centre Bièvre.

9.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après le PLUi, cinq nouvelles habitations pourraient s'implanter sur le secteur du Temple.

D'après les informations fournies au paragraphe 3.3.2, la marge en traitement de pollution à la station d'épuration de Centre Bièvre représentera **2 980 EH** après raccordement de la population future de l'agglomération Centre Bièvre prévue par le PLUi.

La station pourra largement traiter les eaux usées de la dizaine d'Equivalents-Habitants supplémentaires prévus par le PLUi sur le hameau du Temple.

10 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT SIMEON DE BRESSIEUX - CHASSAGNE

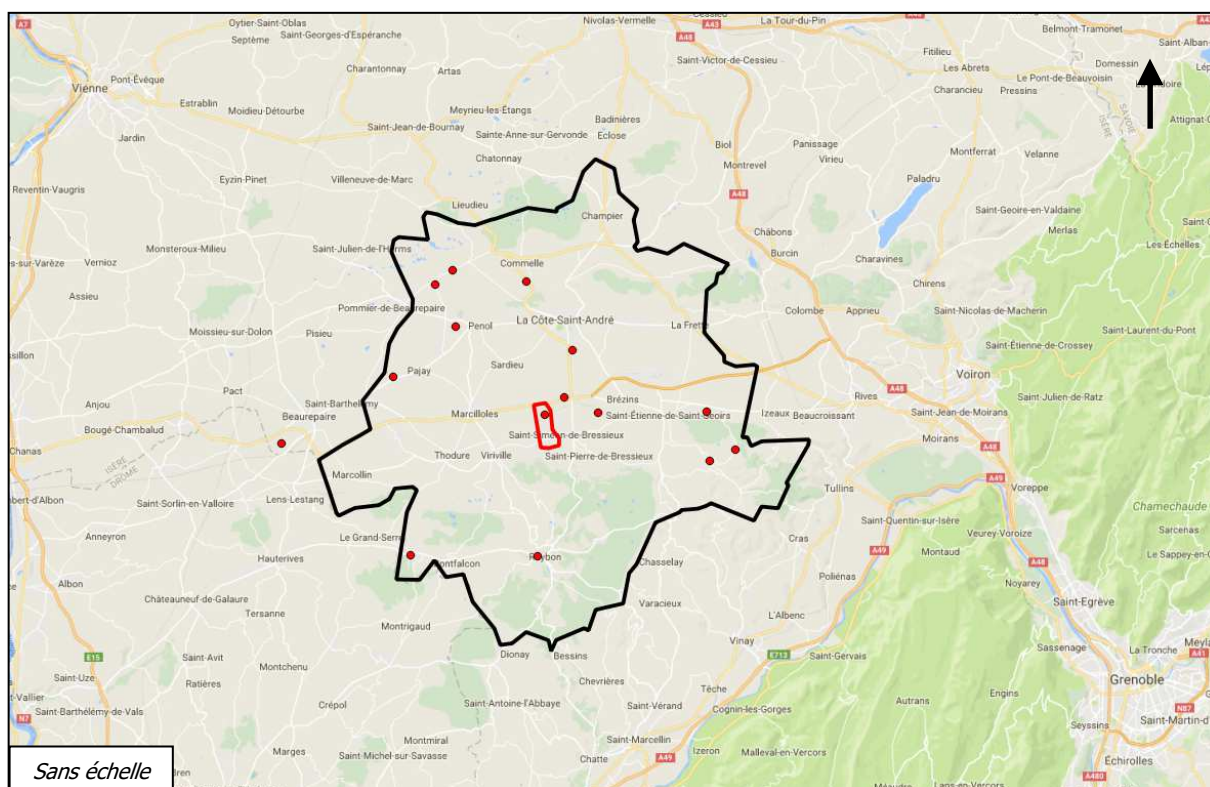
10.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

10.1.1 CONTEXTE NATUREL

10.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération de **Saint Siméon de Bressieux – Chassagne** concerne uniquement le secteur de Chassagne situé à l'Ouest de la commune de Saint Siméon de Bressieux qui fait partie du territoire de Bièvre Isère Communauté. La commune de Saint Siméon de Bressieux appartient également aux agglomérations d'assainissement Centre Bièvre et de Saint Siméon de Bressieux – Temple (présentée précédemment).

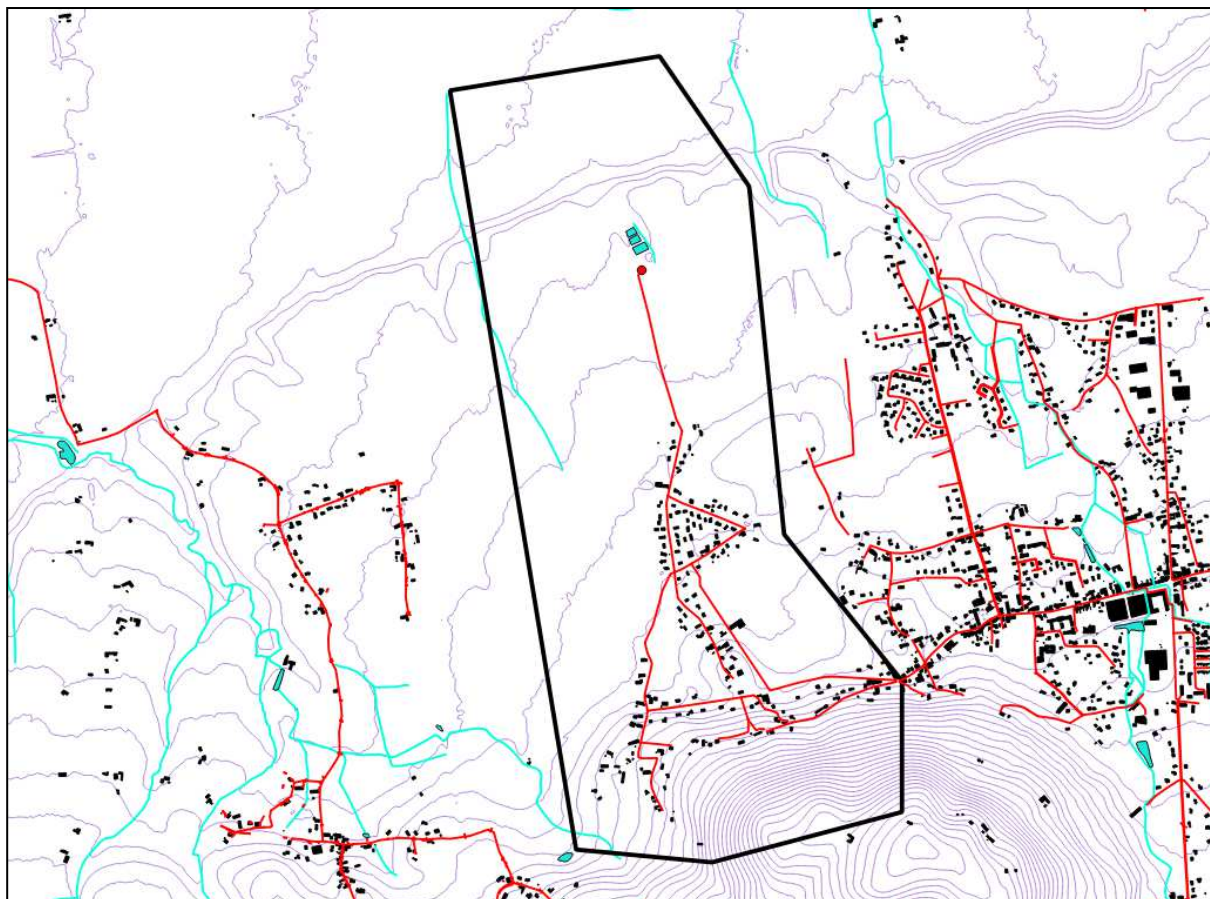
Le hameau de Chassagne se situe au centre du secteur d'étude.



10.1.1.2 Topographie

Le secteur de Chassagne se situe à environ 370 m d'altitude. La pente générale de l'ordre de 2,5% est orientée Sud / Nord.

Le hameau est situé à mi-distance entre les coteaux de Chambaran et la plaine de la Bièvre.



10.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les terrains se caractérisent par des limons argileux d'origine éolienne (lœss).

La molasse conglomératique constitue un aquifère important. Des sources peuvent apparaître à l'occasion de niveaux marneux ou de niveaux plus consolidés.

10.1.1.4 Réseau hydrographique

Aucun cours d'eau n'est recensé sur le secteur de Chassagne.

10.1.2 CONTEXTE HUMAIN

10.1.2.1 Démographie et habitat

L'habitat s'est développé le long des rues des Chassagnes, des Rogations, de Pré Chanoux et Rivoire Marçon.

10.1.2.2 Activités

Il est recensé sur le hameau de Chassagne un charpentier/menuisier et une entreprise de TP et de travaux agricoles.

10.1.2.3 Alimentation en eau potable

Le hameau de Chassagne compte environ 160 abonnés à l'eau potable.

Le secteur de Chassagne est alimenté en eau potable par les sources de la Combe Massot et des Essarts, situées respectivement sur St Siméon et St Pierre de Bressieux. Les installations sont exploitées en régie directe par Bièvre Isère Communauté.

10.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

On recense 14 abonnés en assainissement autonome, gérés par le SPANC de Bièvre Isère.

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (91%).

10.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

10.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

10.1.4.1.1 Renseignements généraux

Lagunage de Chassagne, situé rue des Chassagnes à Saint Siméon de Bressieux

Rejet : dans un fossé.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

10.1.4.1.2 Historique de la station et régime administratif Loi sur l'Eau

Mis en service en 1993, le lagunage n'a pas fait l'objet de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

10.1.4.1.3 Type de traitement en place et projet

Le lagunage traite les effluents des hameaux du Sozéa, du Chevalin et d'une petite partie des habitants de la route de Viriville.

Les effluents traités s'infiltrent dans un fossé.

Les pièges à graisses sont curés 4 fois minimum par an.

Il est prévu à terme de traiter les eaux usées de Chassagne à la station d'épuration de Centre Bièvre.

Le lagunage sera néanmoins conservé afin de traiter les eaux déversées du réseau de Chassagne.

10.1.4.1.4 Capacité actuelle de traitement

Le lagunage présente une capacité de 317 EH.

10.1.4.1.5 Convention de déversement

Il n'existe pas de convention puisque le secteur de Chassagne fait également partie de l'agglomération Centre Bièvre se situant au sein de Bièvre Isère.

10.1.4.1.6 Conformité réglementaire de la station

Le lagunage est conforme en équipement.

Le lagunage n'est pas conforme en performance.

Il est prévu à terme de traiter les eaux usées des Chassagnes à la station d'épuration de Centre Bièvre.

10.1.4.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

10.1.4.1.8 Charge actuelle de la station

La population raccordée (issue du bilan 24h) correspond à 293 EH : 137 x 2,14.

10.1.4.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base des 293 EH calculés au paragraphe précédent, la marge est de **+ 24 EH**.

10.1.4.2 Réseaux d'assainissement

10.1.4.2.1 Type de réseau

D'après le bilan 24h du lagunage réalisé en 2016, le réseau est unitaire au vu des débits mesurés.

10.1.4.2.1.2 Équipement et fonctionnement du réseau

Les eaux usées rejoignent gravitairement le lagunage.

10.1.4.2.1.3 Étude diagnostique

Aucun diagnostic n'a été réalisé sur le réseau de Chassagne.

10.1.4.2.1.4 Évaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Non connue

10.1.4.2.1.5 Conclusions de l'étude diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage

Il est prévu à terme de raccorder les eaux usées de Chassagne sur le réseau de transit de Centre Bièvre.

10.2 TRAVAUX PROJETES

Le lagunage n'est pas conforme en performance.

Il est prévu de raccorder le réseau de Chassagne à l'agglomération de Centre Bièvre.

10.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUi

D'après le PLUi, dix nouvelles habitations pourraient s'implanter sur le secteur de Chassagne.

D'après les informations fournies aux paragraphes 3.3.2 et 9.9.2, la marge en traitement de pollution à la station d'épuration de Centre Bièvre représentera **2 970 EH** après raccordement de la population future de l'agglomération Centre Bièvre et du Temple prévue par le PLUi.

La station pourra traiter les eaux usées de la vingtaine d'Equivalents-Habitants supplémentaires prévus par le PLUi sur le hameau de Chassagne.

11 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE PLAN - VILLAGE

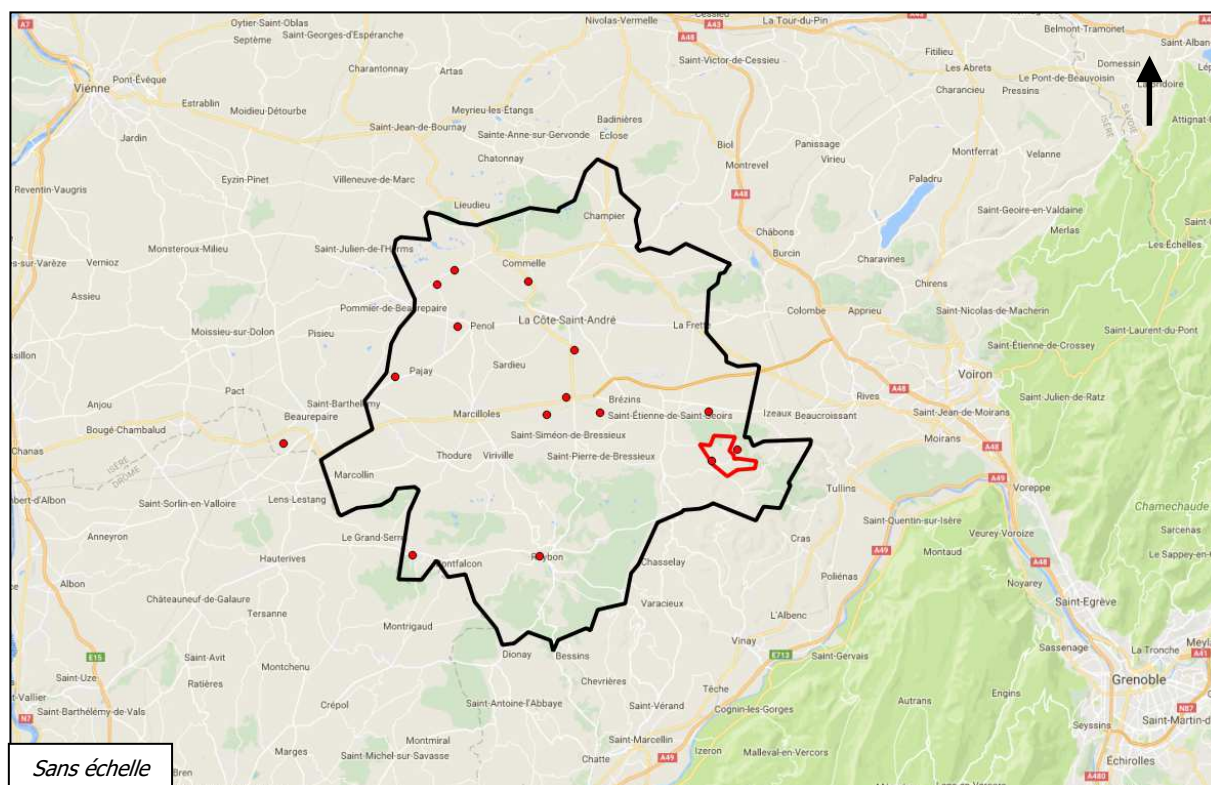
11.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

11.1.1 CONTEXTE NATUREL

11.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération de **Plan - Village** regroupe uniquement le village de Plan, situé sur le territoire de Bièvre Isère Communauté. Une autre agglomération d'assainissement est recensé sur Plan, il s'agit de celle de Polonfrey.

Le village de Plan se situe à l'Est du secteur d'étude.

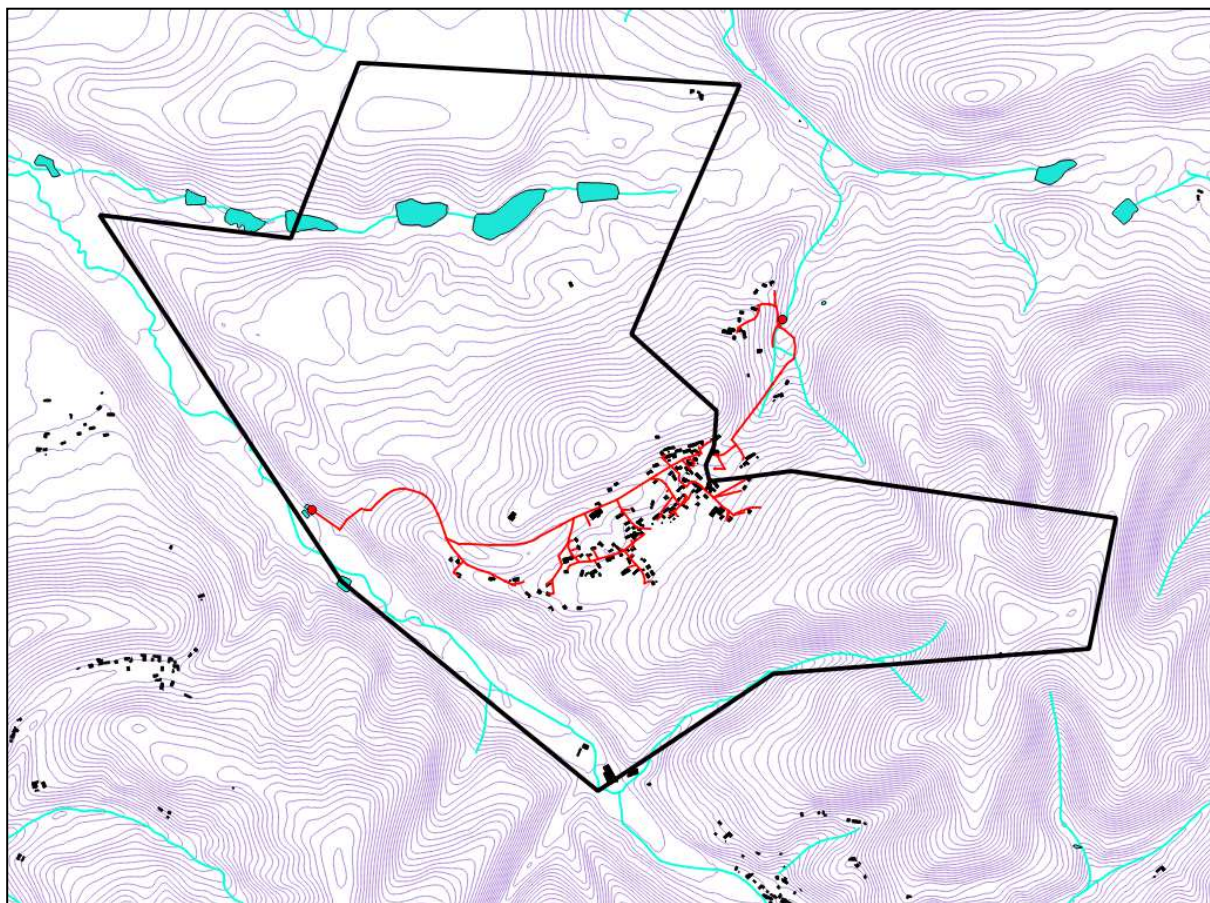


11.1.1.2 Topographie et hydrographie

Le village de Plan se situe sur les coteaux à environ 600 m d'altitude. La pente générale est orientée Nord-Est / Sud-Ouest.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.

La commune est délimitée au Sud-Ouest par le Rival et au Sud-Est par la combe des Briones.



11.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Le substratum local est constitué de molasse caillouteuse. Localement, il est recouvert de formations superficielles : moraines, alluvions fluviales.

Au village, le terrain se caractérise par des moraines à cailloutis et blocs dans une matrice sablo-argileuse.

11.1.2 CONTEXTE HUMAIN

11.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune de Plan comptait 252 habitants. La population a eu une augmentation annuelle de 1,49 % entre 2009 et 2014.

En 2014, cette population se répartissait sur 106 logements au total, dont 6 résidences secondaires, 97 résidences principales et 3 logements vacants. La population secondaire est donc peu significative ; les résidences secondaires représentent 5,6% du parc de logement.

L'habitat est regroupé principalement autour du village qui regroupe une partie de l'habitat, l'école, la mairie et l'église.

11.1.2.2 Activités

Une exploitation agricole est recensée sur le village de Plan : il s'agit du GAEC des Essarts. Cette exploitation a fait l'objet d'une mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Aucune activité particulière (ni eaux blanches) n'est raccordée sur le réseau d'assainissement du village de Plan.

11.1.2.3 Alimentation en eau potable

Il existe un captage d'eau potable situé au lieu-dit Le Fontanil, au Sud-Ouest du village.

11.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

On recense 5 abonnés en assainissement autonome, gérés par le SPANC de Bièvre Isère.

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (90%).

11.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le village de Plan compte environ 87 abonnés à l'assainissement collectif en 2016.

11.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

11.1.4.1.1 Renseignements généraux

Filtre planté de roseaux, situé le long de la RD 514 à Plan
Rejet : au Rival.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté, 1 avenue Roland Garros – Grenoble Air Parc – 38590 Saint Etienne de Saint Geoirs

11.1.4.1.2 Historique de la station

Mise en service le 16/11/2012

11.1.4.1.3 Régime administratif loi sur l'eau

Récépissé de déclaration n° 38-2012-00012, en date du 29/05/2012.

11.1.4.1.4 Type de traitement en place

Dégrilleur et deux filtres plantés de roseaux

11.1.4.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de 320 EH.

Charge en DBO₅ : 19,2 kg/j.

Débit nominal de temps sec : 48 m³/j.

Débit de pointe admissible : 9 m³/h

11.1.4.1.6 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

11.1.4.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

11.1.4.1.8 Charge actuelle de la station

La population raccordée (issue du bilan 24h de 2016) correspond à **185 EH** : 87 x 2,13.

11.1.4.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base des 185 EH calculés au paragraphe précédent, la marge est de **+ 135 EH**.

11.1.4.2 Réseaux d'assainissement

11.1.4.2.1 Type de réseau

Le village dispose d'un réseau unitaire, en ciment Ø300mm, posé en 1965. Un déversoir d'orage existe en aval du réseau unitaire avec rejet dans la combe. Une antenne de collecte séparative a été créée du réseau unitaire à la station d'épuration du Village.

Deux antennes séparatives à la Grange et au Fontanil ont été créées en 2012.

L'ensemble du réseau est gravitaire.

11.1.4.2.1.2 Réalisation de l'étude diagnostique

Il n'a pas été réalisé de diagnostic du réseau.

11.1.4.2.1.3 Eaux claires parasites et suite donnée par le maître d'ouvrage

Des travaux de réduction des eaux claires parasites (déconnexion d'un trop-plein de réservoir) ont été réalisés en 2012.

11.2 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

Le réseau et la station d'épuration de l'agglomération sont récents et il n'est pas prévu d'extension du réseau d'assainissement.

Il est prévu d'urbaniser les secteurs déjà desservis par le réseau d'assainissement.

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 15 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Plan.

Ces 15 logements seront en assainissement collectif.

Sur cette base, il y aura une trentaine d'Equivalents Habitants supplémentaires à l'assainissement collectif.

La marge actuelle sur les filtres plantés de roseaux est de 135 EH. Ces derniers pourront largement traiter les effluents des 32 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

12AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE PLAN - POLONFREY

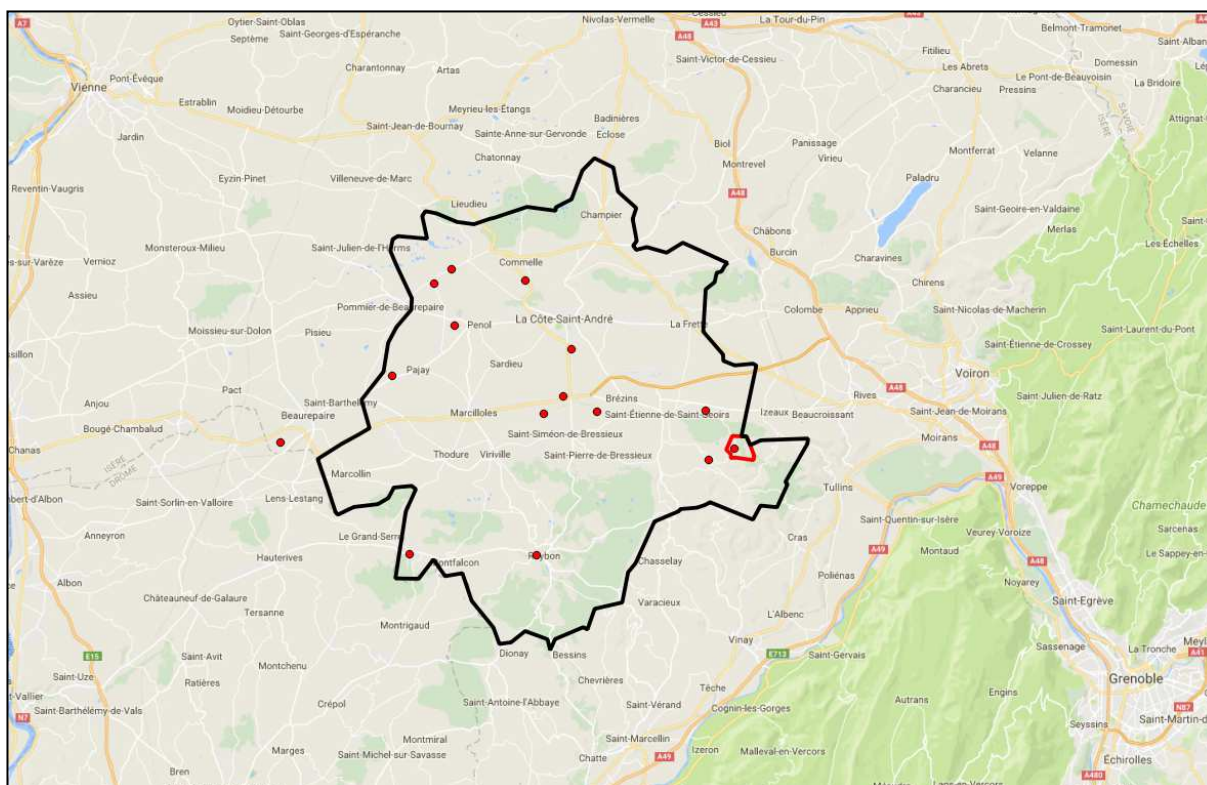
12.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

12.1.1 CONTEXTE NATUREL

12.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération de **Plan - Polonfrey** regroupe uniquement le hameau de Polonfrey, situé sur Plan. Une autre agglomération d'assainissement est recensé sur Plan, il s'agit de celle du village (présentée précédemment).

Le hameau de Polonfrey se situe à l'Est du secteur d'étude.

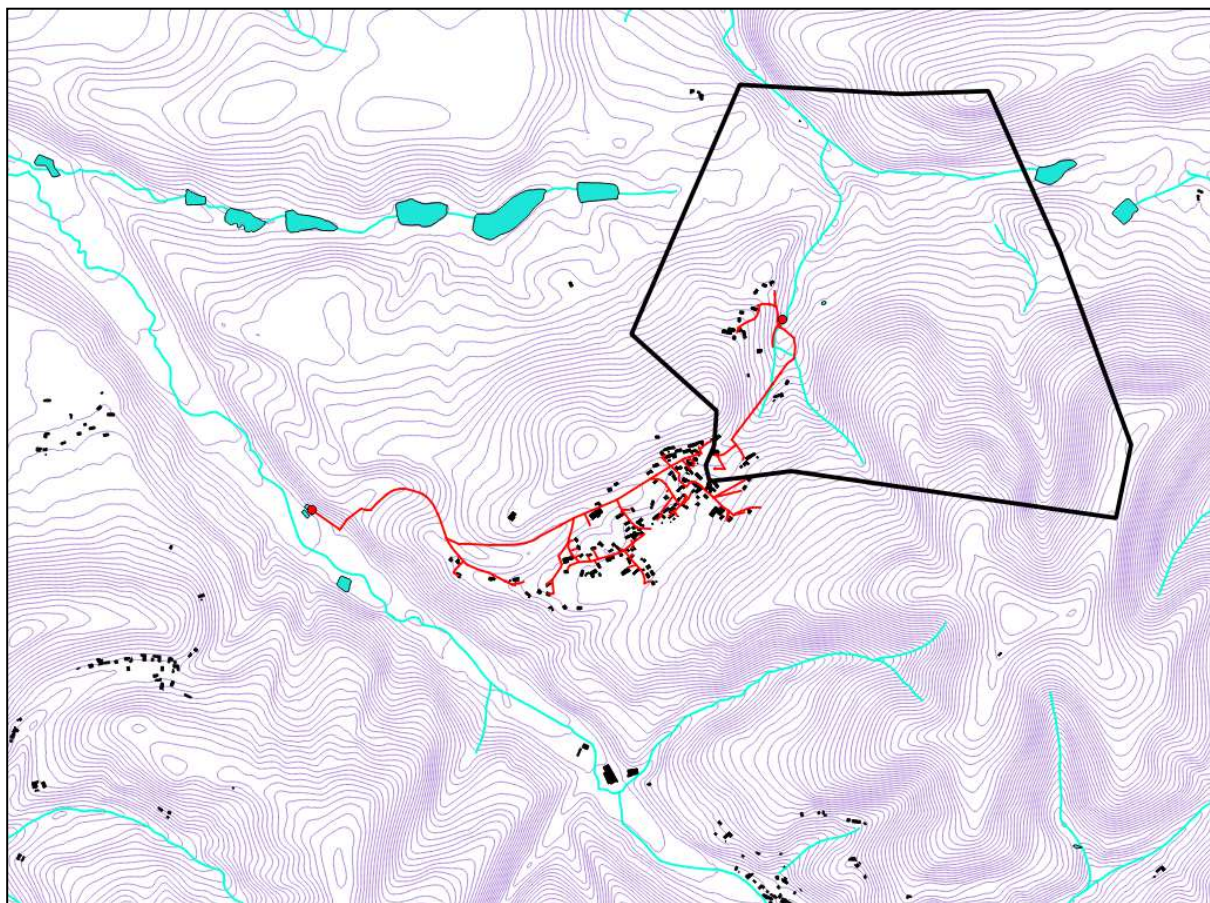


12.1.1.2 Topographie et hydrographie

Le hameau de Polonfrey se situe sur les coteaux à environ 570 m d'altitude. La pente générale est orientée Sud-Ouest / Nord-Est.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.

Le hameau est délimité à l'Est par le ruisseau de la Combe.



12.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Le substratum local est constitué de molasse caillouteuse à Polonfrey.

12.1.2 CONTEXTE HUMAIN

12.1.2.1 Activités

Il existe l'exploitation GENEVEY à Polonfrey. Elle a fait l'objet d'une mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Aucune activité particulière (ni eaux blanches) n'est raccordée sur le réseau d'assainissement de Polonfrey.

12.1.2.2 Alimentation en eau potable

Le hameau de Polonfrey compte environ 26 abonnés à l'eau potable en 2016.

Il existe un captage d'eau potable situé aux Combes, à l'Est de Polonfrey.

12.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il n'y a pas d'abonné en assainissement autonome sur Polonfrey.

L'ensemble des abonnés est raccordé au filtre à sable.

12.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

12.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

12.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Filtre à sable, situé sous la route de Sillans (RD154B) à Polonfey sur la commune de Plan.
Rejet : au ruisseau de la Combe.

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

12.1.4.1.1.2 Historique de la station

Mise en service le 1/01/2013.

12.1.4.1.1.3 Régime administratif loi sur l'eau

Aucun

12.1.4.1.1.4 Type de traitement en place

Dégrilleur, fosse toutes eaux de 30 000L, décolloïdeur et filtre à sable

12.1.4.1.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station actuelle présente une capacité de **65 EH**.

Charge en DBO₅ : 3,9 kg/j.

Débit nominal: 9 m³/j.

12.1.4.1.1.6 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

12.1.4.1.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

12.1.4.1.1.8 Charge actuelle de la station

La population raccordée (issue du bilan 24h de 2016) correspond à **55 EH** : 26 x 2,13.

12.1.4.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base des 55 EH calculés au paragraphe précédent, la marge est de **+ 10 EH**.

12.1.4.2 Réseaux d'assainissement

12.1.4.2.1.1 Type de réseau

Il s'agit d'un réseau gravitaire, posé en 2012 et strictement séparatif.

12.1.4.2.1.2 Réalisation de l'étude diagnostique

Le réseau est neuf. Il n'a pas été réalisé de diagnostic du réseau.

12.1.4.2.1.3 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Sans objet

12.2 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

Le réseau et la station d'épuration de l'agglomération sont récents et il n'est pas prévu d'extension du réseau d'assainissement.

Il n'est prévu pas au PLUi d'urbaniser le hameau de Polonfey.

La marge actuelle sur le filtre à sable est de +10 EH.

Il n'y a donc aucune incidence de l'urbanisation sur l'agglomération d'assainissement de Polonfrey.

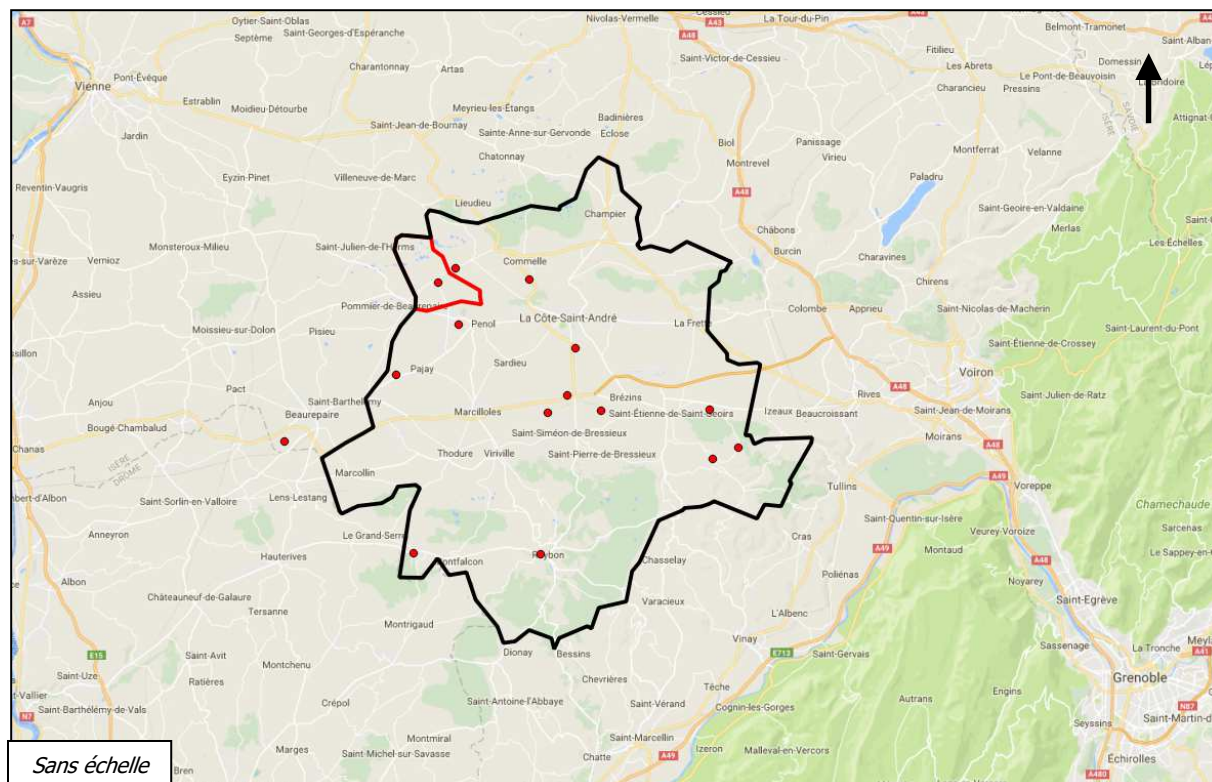
13 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE BOSSIEU

13.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

13.1.1 CONTEXTE NATUREL

13.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération de **Bossieu** compte uniquement la commune de Bossieu, située au Nord-Ouest du secteur d'étude.



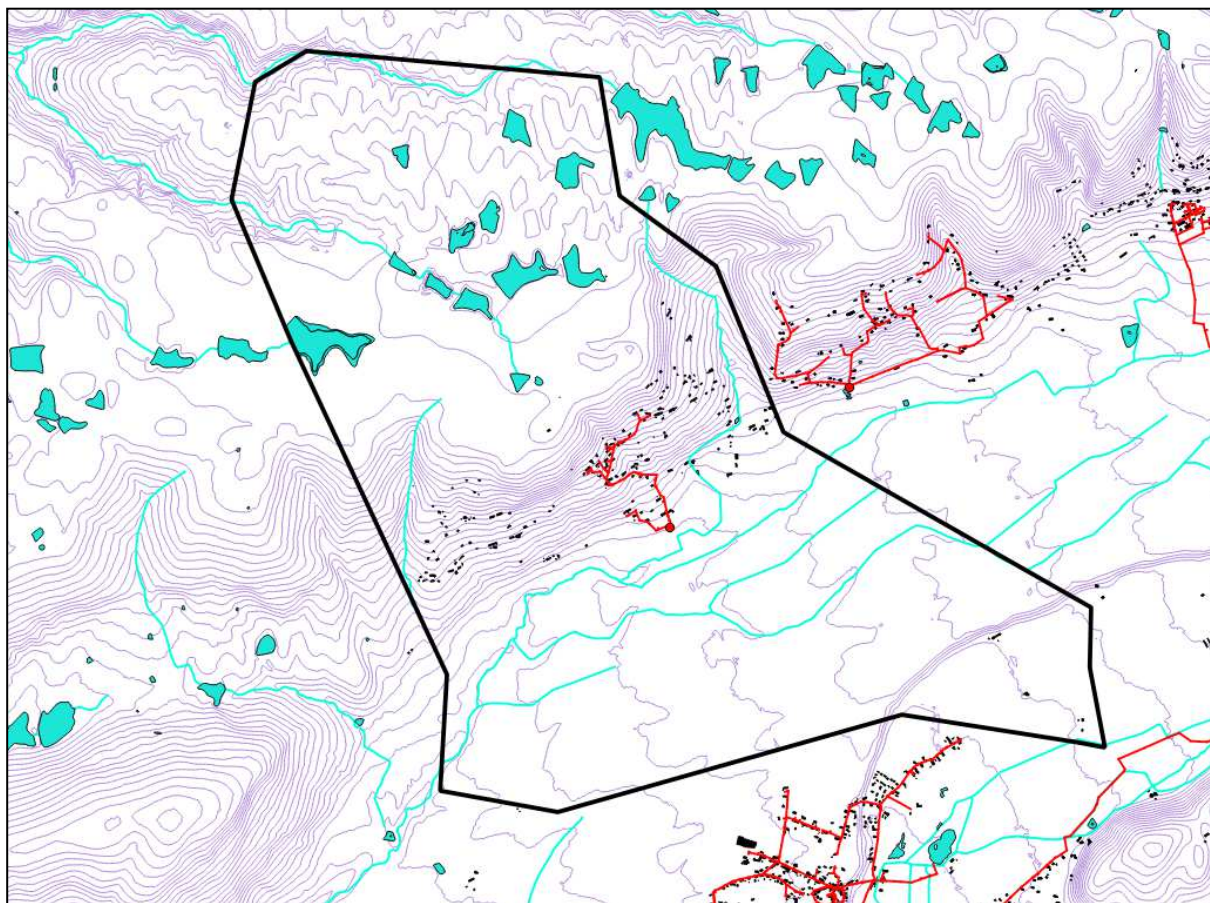
13.1.1.2 Topographie et hydrographie

La commune se situe au sein de la plaine du Liers, à une altitude comprise entre 361 et 524 m.

Le plateau de Bonnevaux au Nord-Ouest surplombe le reste de la commune.

La pente générale du coteau est orientée Nord-Ouest / Sud-Est.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.



Le Suzon et la Grande Ayetta s'écoulent du Nord-Est au Sud-Ouest, en partie basse de la commune.
La Petite Varèze et la Varèze s'écoulent sur le plateau de Bonnevaux du Sud-Est au Nord-Ouest.

13.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les terrains de couverture sont multiples :

- Colluvions souvent de nature argileuse sur les versants
- Matériaux fluvio-glaciaires Rissien sur le plateau de Bonnevaux
- Matériaux glaciaires Würmien du glacier du Rhône remplissant la plaine du Liers
- Limons éoliens imperméables sur toute la zone des étangs de Bossieu

D'un point de vue hydrogéologique, différents aquifères sont exploités pour l'alimentation en eau potable. Au niveau communal, la source captée se situe dans les cailloutis Pliocène. Le Suzon est également le siège de circulation souterraine.

13.1.2 CONTEXTE HUMAIN

13.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune de Bossieu comptait 271 habitants. La population a eu une légère diminution annuelle de -0,22 % entre 2009 et 2014.

En 2014, cette population se répartissait sur 142 logements au total, dont 22 résidences secondaires, 111 résidences principales et 10 logements vacants. Les résidences secondaires représentent 15,2% du parc de logement.

Le village et plusieurs hameaux (le Grand Bossieu, la Guillotière) se sont implantés sur les coteaux.

13.1.2.2 Activités

Aucune activité particulière n'est recensée sur la commune de BOSSIEU (pas de tourisme, pas d'industrie,...). On ne compte aucune exploitation agricole.

On recense 1 bar-restaurant comptant 40 couverts.

13.1.2.3 Alimentation en eau potable

La commune de Bossieu compte environ 155 abonnés à l'eau potable en 2016.

Elle est alimentée par la source du village.

13.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
98	105	0

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement non collectif (65%).

98 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement. Elles resteront en assainissement non collectif.

13.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

13.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

13.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Filtres plantés de roseaux, situés chemin du Bas Veyret à Bossieu.

Rejet : dans l'affluent rive droite du Suzon

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

13.1.4.1.1.2 Historique de la station

Mise en service en septembre 2014.

13.1.4.1.1.3 Régime administratif Loi sur l'Eau

La station d'épuration a fait l'objet d'une notice d'incidence en octobre 2012, au titre de l'article R122-9 du Code de l'Environnement.

13.1.4.1.1.4 Type de traitement en place

Dégrilleur et filtres plantés de roseaux

13.1.4.1.1.5 Capacité actuelle de traitement

La station présente une capacité de 190 EH.

Charge en DBO₅ : 11,4 kg/j

Débit nominal : 28,5 m³/j

13.1.4.1.1.6 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est conforme en équipement et en performance.

13.1.4.1.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

13.1.4.1.1.8 Charge actuelle de la station

La population raccordée (issue du bilan 24h de 2016) correspond à **98 EH** : 55 x 1,78.

13.1.4.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base des 98 EH calculés au paragraphe précédent, la marge est de **+ 92 EH**.

13.1.4.2 Réseaux d'assainissement

13.1.4.2.1.1 Type de réseau

Le réseau est séparatif. Il a été créé en 2014.

13.1.4.2.1.2 Equipement et fonctionnement du réseau

Le réseau est gravitaire. Il existe un poste de relevage en entrée de la station d'épuration.

13.1.4.2.1.3 Etude diagnostique

Il n'a été réalisé aucun diagnostic ; le réseau est récent.

13.1.4.2.1.4 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Sans objet

13.2 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

Le réseau et la station d'épuration de l'agglomération sont récents et il n'est pas prévu d'extension du réseau d'assainissement.

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 14 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Bossieu.

Parmi ces 14 logements supplémentaires, il est estimé que 7 logements seront en assainissement collectif.

Sur cette base, il y aura une douzaine d'Equivalents Habitants supplémentaires.

La marge actuelle sur les filtres plantés de roseaux est de 92 EH. Ces derniers pourront largement traiter les effluents des 12 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

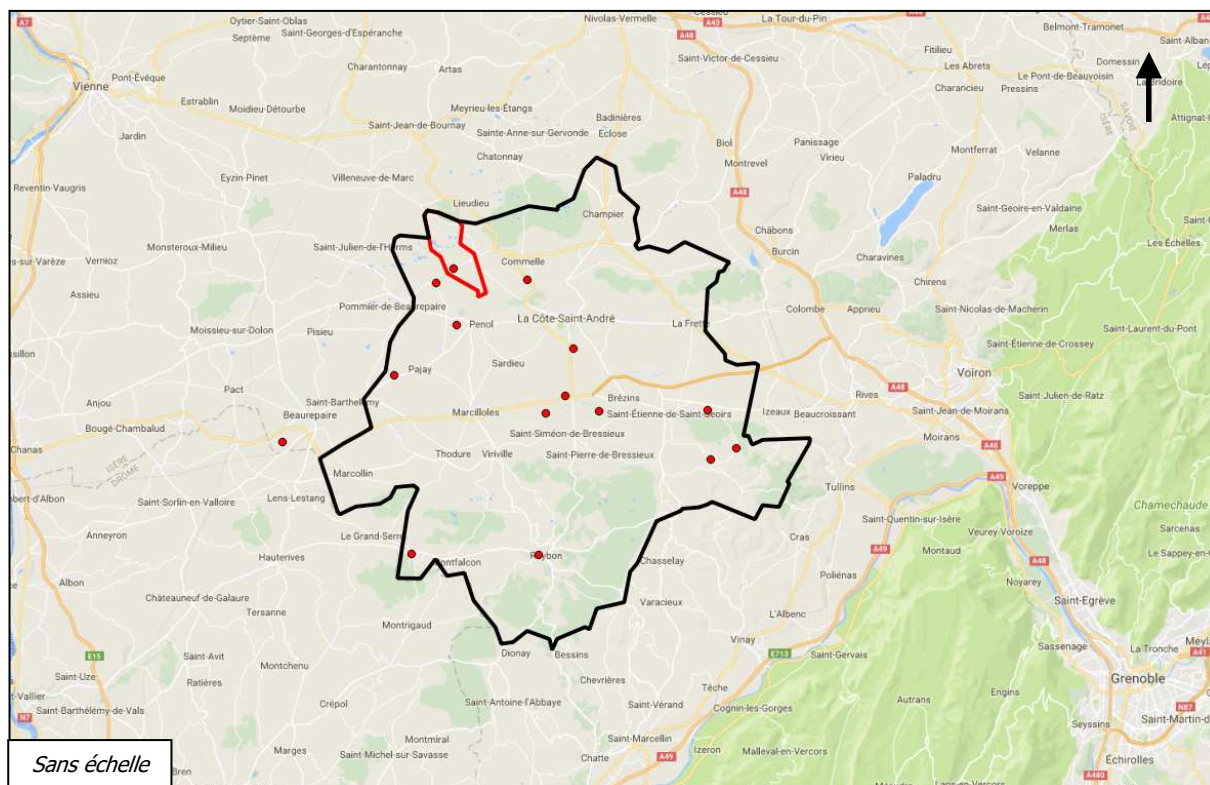
14 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT D'ARZAY

14.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

14.1.1 CONTEXTE NATUREL

14.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'**Arzay** regroupe uniquement la commune d'Arzay, située au Nord-Ouest du secteur d'étude.



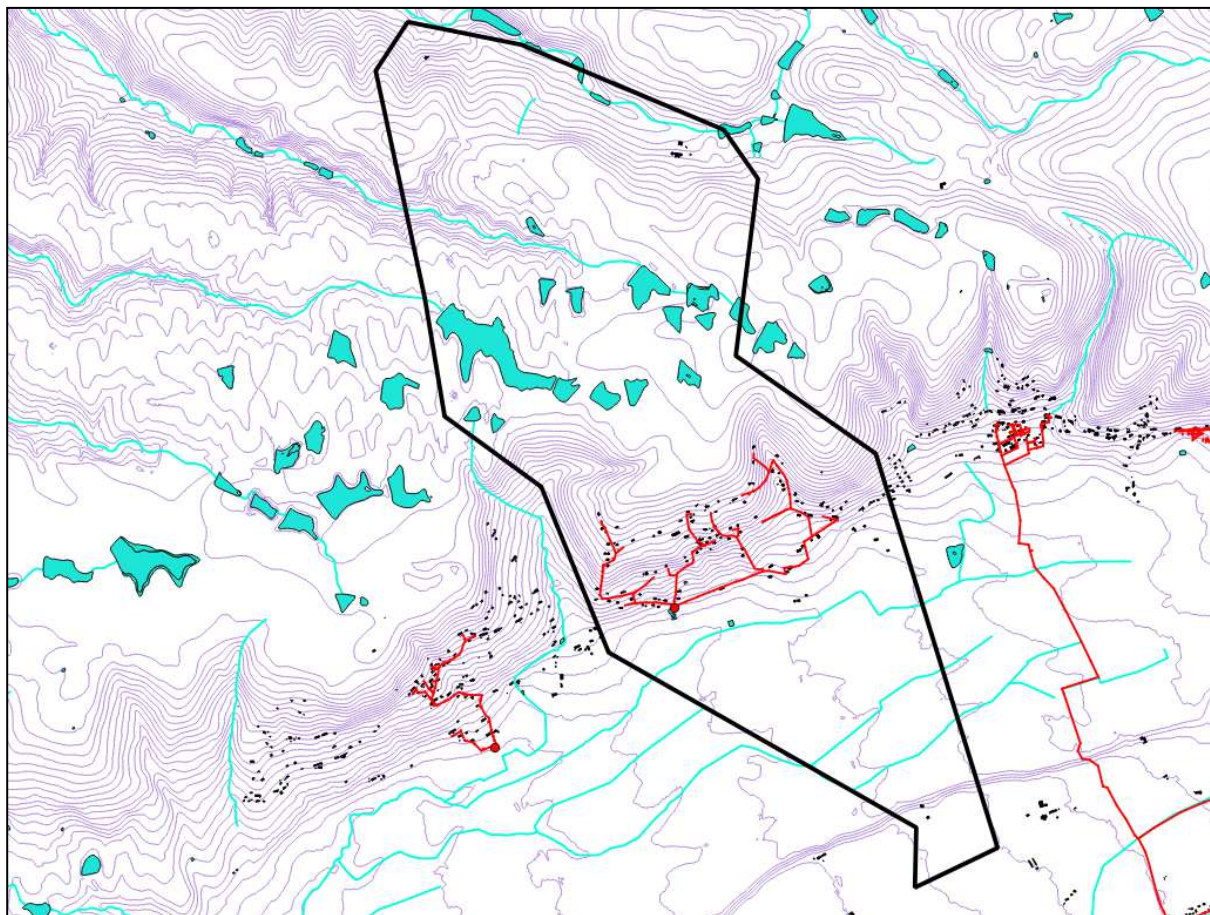
14.1.1.2 Topographie et hydrographie

La commune se situe au sein de la plaine du Liers, à une altitude comprise entre 400 et 530 m.

Le plateau de Bonnevaux au Nord-Ouest surplombe le reste de la commune.

La pente générale du coteau est orientée Nord-Ouest / Sud-Est.

La carte suivante présente la topographie et le réseau hydrographique sur l'agglomération d'assainissement.



Le Suzon s'écoule du Nord-Est au Sud-Ouest, en partie basse de la commune.

La Grande Varèze s'écoule sur le plateau de Bonnevaux du Sud-Est au Nord-Ouest, puis se rejette dans l'étang du Grand Albert à Arzay.

14.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les terrains de couverture sont multiples :

- Colluvions souvent de nature argileuse sur les versants
- Matériaux fluvio-glaciaires Rissien sur le plateau de Bonnevaux
- Matériaux glaciaires Würmien du glacier du Rhône remplissant la plaine du Liers
- Limons éoliens imperméables sur toute la zone des étangs

D'un point de vue hydrogéologique, différents aquifères sont exploités pour l'alimentation en eau potable. Au niveau communal, la source captée se situe dans les cailloutis Pliocène. Le Suzon est également le siège de circulation souterraine.

14.1.2 CONTEXTE HUMAIN

14.1.2.1 Démographie et habitat

Au dernier recensement effectué en 2014, la commune d'Arzay comptait 223 habitants. La population a eu une augmentation annuelle de 0,73 % entre 2009 et 2014.

En 2014, cette population se répartissait sur 123 logements au total, dont 20 résidences secondaires, 94 résidences principales et 9 logements vacants. Les résidences secondaires représentent 16,5 du parc de logement.

Les habitations sont implantées en flanc de colline.

14.1.2.2 Activités

Aucune activité particulière n'est recensée sur la commune.

14.1.2.3 Alimentation en eau potable

Les sources de la Renarde se situent à l'extrémité Est de la commune.

14.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement
21	23	0

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (79%).

21 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement. Elles resteront en assainissement non collectif.

14.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

14.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

14.1.4.1.1.1 Renseignements généraux

Lagunage d'Arzay, situé le long de la route de Beaurepaire à Arzay.

Rejet : dans le Suzon

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

14.1.4.1.1.2 Historique de la station et régime administratif loi sur l'eau

Mise en service le 1/09/1989, le lagunage n'a pas fait l'objet de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

14.1.4.1.1.3 Type de traitement en place et projet

Le lagunage traite les eaux usées de la commune d'Arzay sur trois bassins.

Le rejet des effluents traités s'effectuent dans le Suzon.

Les pièges à graisses sont curés 4 fois minimum par an.

Il est prévu de curer les lagunes.

14.1.4.1.1.4 Capacité actuelle de traitement

La station présente une capacité de 167 EH.

Charge en DBO₅ : 10 kg/j

Débit nominal : 30 m³/j

14.1.4.1.1.5 Conformité réglementaire de la station

La station d'épuration est conforme en équipement et en performance.

14.1.4.1.1.6 Dysfonctionnements éventuels observés

Aucun

14.1.4.1.1.7 Charge actuelle de la station

La population raccordée (issue du bilan 24h) correspond à **142 EH**.

14.1.4.1.1.8 Marge en traitement de pollution à la station

La marge est de **+ 25 EH**.

14.1.4.2 Réseaux d'assainissement

14.1.4.2.1.1 Type de réseau

D'après le bilan 24h du lagunage réalisé en 2016, le réseau est unitaire au vu des débits mesurés.

Les eaux usées rejoignent gravitairement le lagunage.

14.1.4.2.1.2 Réalisation de l'étude diagnostique

Aucun diagnostic n'a été réalisé sur le réseau d'Arzay.

14.1.4.2.1.3 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Non connue

14.1.4.2.1.4 Conclusions de l'étude diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage

Sans objet

14.2 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

Il n'est pas prévu d'extension du réseau d'assainissement d'Arzay.

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 14 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Arzay.

Parmi ces 14 logements supplémentaires, il est estimé que 12 logements seront en assainissement collectif, **soit 25 EH supplémentaires**.

Le lagunage d'Arzay pourra traiter les eaux usées des 25 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

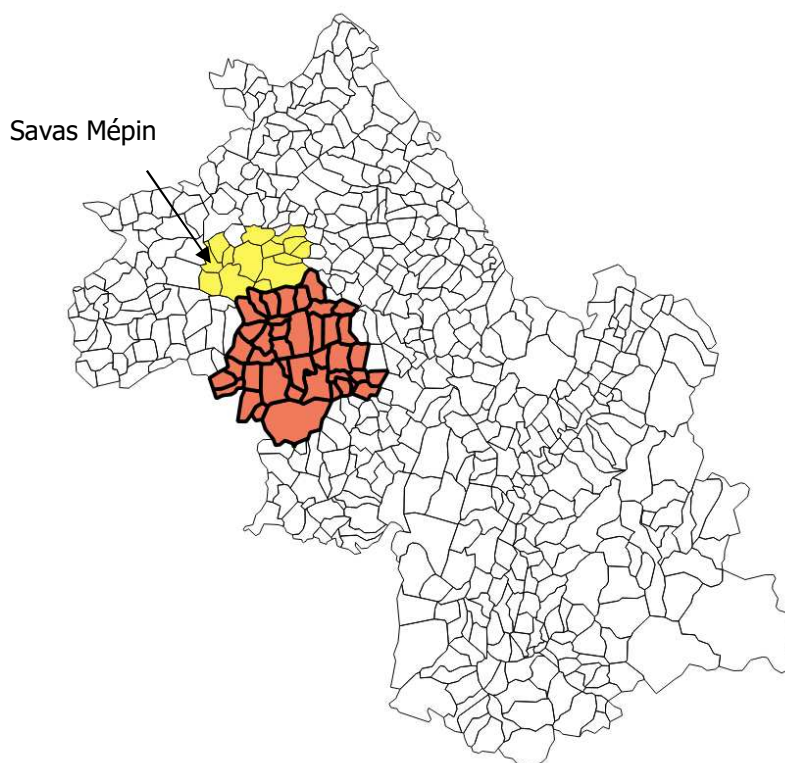
15 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAVAS MÉPIN

15.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

15.1.1 CONTEXTE NATUREL

15.1.1.1 Situation géographique

La commune de Savas-Mépin se situe sur l'ex-territoire de la Région St Jeannaise au Nord-Ouest du secteur d'étude.



15.1.1.2 Topographie et hydrographie

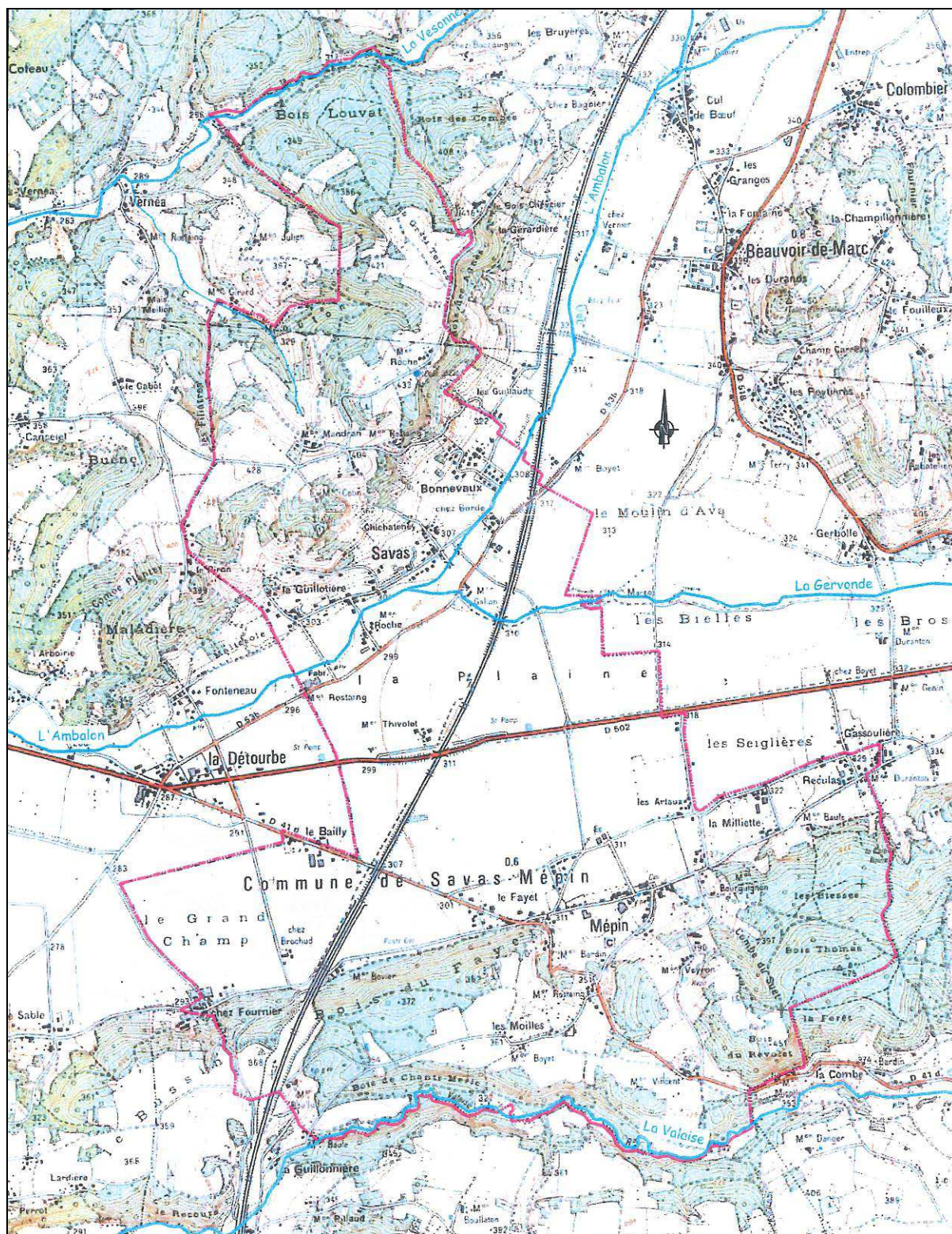
La commune se situe au sein de la vallée de la Gère et de l'Amballon.

Une grande partie du territoire communal est situé au cœur d'une ancienne vallée glaciaire, très plate. Au-dessus de Savas et de Mépin, se dressent des collines bien découpées.

La limite Nord de la commune est constituée par la Vésonne et la limite Sud par la Valaise.

L'Amballon s'écoule au pied des collines où sont implantés le village de Savas et le lotissement de Bonnevaux.

La Gervonde s'écoule au milieu de la plaine alluviale qui sépare les villages de Savas et Mépin et se jette dans l'Amballon au niveau de la Guillotière.



Source : mise à jour du schéma directeur d'assainissement, mars 2010, SOGREAH.

15.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les collines et plateaux du Bas Dauphiné sont constitués essentiellement de terrains tertiaires.

Les collines situées au-dessus de Savas et Mépin sont formées par des dépôts molassiques d'âge miocène sur lesquels les eaux de pluie ruissellent pour se retrouver stockées dans le grand réservoir que forme la plaine alluviale et glaciaire située en aval.

Cette vallée est dite sèche car les ruisseaux (Gervonde, Amballon) ont des débits faibles et ont tendance à s'infiltrer dans les alluvions de la plaine sur laquelle ils s'écoulent. La nappe d'alluvions peut avoir une centaine de mètres d'épaisseur par endroit.

D'un point de vue hydrogéologique, il existe une nappe alluviale au niveau de la plaine. Sa profondeur est supérieure à 2 mètres. Cette nappe est exploitée pour l'alimentation en eau potable des communes environnantes et pour l'arrosage agricole.

15.1.2 CONTEXTE HUMAIN

15.1.2.1 Démographie et habitat

La commune de Savas-Mépin compte 895 habitants en 2016.

Les secteurs bâtis se répartissent de part et d'autre de la RD n° 502, où deux pôles se distinguent du fait de leur densité :

- Savas au Nord
- Mépin au Sud.

Les principaux hameaux sont les suivants : Bonnevaux, la Millette, les Moilles....

15.1.2.2 Alimentation en eau potable

La commune compte environ 356 abonnés à l'eau potable en 2016.

La commune est alimentée par deux forages situés dans la nappe alluviale de l'Amballon et de la Gervonde :

- Forage de la Détourbe qui alimente Savas
- Forage des Bielles qui alimente Mépin

Les périmètres de protection du forage de la Détourbe occupent tout le territoire communal situé dans la plaine de l'Amballon.

Les périmètres de protection du forage des Bielles sont en cours d'élaboration.

15.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement (horizon 2031)
293	66	290

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement non collectif (82%).

293 habitations sont actuellement non desservies par le réseau d'assainissement. Les extensions du réseau d'assainissement sur Savas et sur Mépin permettront de raccorder la plupart d'entre elles.

15.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

15.1.4.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

15.1.4.1.1 Renseignements généraux

Disques biologiques du lotissement de Bonnevaux, à Savas.

Rejet : puits d'infiltration

Maître d'ouvrage : Bièvre Isère Communauté

15.1.4.1.1.2 Historique de la station et régime administratif loi sur l'eau

Mise en service en 1973, la station d'épuration n'a pas fait l'objet de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

15.1.4.1.1.3 Type de traitement en place et projet

Les disques biologiques traite les eaux usées du lotissement des Bonnevaux.

Le rejet des effluents traités s'effectuent par puits d'infiltration.

Il est prévu de raccorder les eaux usées du lotissement soit à la nouvelle station d'épuration qui sera située sur Mépin, soit à la station d'épuration du SYSTEPUR.

15.1.4.1.1.4 Capacité actuelle de traitement

La station présente une capacité de 100 EH.

15.1.4.1.1.5 Conformité réglementaire de la station

Non connue.

15.1.4.1.1.6 Dysfonctionnements éventuels observés

Le fonctionnement de la station d'épuration ne paraît plus satisfaisant.

15.1.4.1.1.7 Charge actuelle de la station

La population raccordée correspond à 28 habitations, soit **78 EH** (source : mise à jour du schéma directeur d'assainissement, mars 2010, SOGREAH).

15.1.4.1.1.8 Marge en traitement de pollution à la station

Sur la base des 78 EH présentés dans le paragraphe précédent, la marge est de **+ 22 EH**.

15.1.4.2 Réseaux d'assainissement

15.1.4.2.1.1 Type de réseau

Il s'agit d'un réseau séparatif (diamètre 200 mm en PVC posé en 1975), présentant des branchements en mauvais état.

Les eaux usées rejoignent gravitairement les disques biologiques.

15.1.4.2.1.2 Réalisation de l'étude diagnostique

Aucun diagnostic n'a été réalisé sur le réseau du lotissement.

15.1.4.2.1.3 Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Le réseau présente des Eaux Claires Parasites (part non quantifiée).

15.1.4.2.1.4 Conclusions de l'étude diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage

Le fonctionnement de la station d'épuration ne paraît plus satisfaisant, il est prévu de l'abandonner et de raccorder les eaux usées du lotissement soit à la nouvelle station d'épuration qui sera située sur Mépin, soit à la station d'épuration du SYSTEPUR.

15.2 TRAVAUX PROJETES

15.2.1 CREATION DE RESEAUX DE COLLECTE

Il est prévu des réseaux de collecte à Savas et Mépin :

- Extension du réseau du lotissement des Bonnevaux (Savas),
- Chichataney (Savas),
- La Guillotière (Savas),

- La Milliette (Mépin),
- La Fromentière (Mépin),
- Route des Cerisiers (Mépin).

15.2.2 CREATION DE RESEAUX DE TRANSIT

Il est prévu un raccordement des eaux usées de Savas et de Mépin soit sur la nouvelle station d'épuration qui sera située à l'extrémité Est de Mépin, soit à la station d'épuration du SYSTEPUR.

15.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 51 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Savas Mépin.

La plupart seront en assainissement collectif.

Le projet de la nouvelle station d'épuration à Mépin ou le raccordement sur le SYSTEPUR permettra de traiter les eaux usées de la population future de Savas-Mépin.

16 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE LA FORTERESSE (NOUVELLE AGGLOMERATION)

16.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

16.1.1 CONTEXTE NATUREL

16.1.1.1 Topographie

La commune de La Forteresse se situe en tête de la vallée du Rival qui s'écoule vers Saint Etienne de Saint Geoires.

Le territoire communal se caractérise par des collines entaillées par des combes à pentes marquées dont l'altitude minimale est de 510 m au Nord du territoire aux abords du ruisseau du Rival. Le point culminant, à une altitude de 773 m, se situe au Sud en limite avec la commune de Cras. Le relief est tout particulièrement accidenté sur la partie qui correspond à la rive droite du Rival.

16.1.1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique s'articule autour du ruisseau du Rival qui traverse la commune du Sud vers le Nord et présente un écoulement pérenne. Ce dernier reçoit différents tributaires :

- le ruisseau des Moulins et de la combe Guérin en rive droite, qui ont leur confluence au niveau du bourg et présentent un écoulement intermittent.
 - Le ruisseau issu de la combe du hameau de la Valette en rive gauche, à écoulement pérenne.
 - Enfin lorsque le Rival quitte le territoire communal, il reçoit les écoulements de la combe des Briones en rive droite qui se trouve en limite de la commune de Plan.
- En rive gauche, le ruisseau de la combe profonde en limite de la commune de St Geoires conflue sensiblement au même endroit. Ce dernier a un écoulement permanent au contraire de celui de la combe des Briones.

16.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

L'intégralité de la commune est structurée par un substratum de molasse conglomératique.

Il s'agit de conglomérats de galets majoritairement calcaires emballés dans une matrice sableuse grésifiée. On rencontre, intercalée dans ces formations, des lentilles marneuses d'origine lacustre. La ligne de crête des limites Est et Sud de la commune laisse apparaître la profonde altération qu'a subi ce matériau. Celle-ci est marquée par la destruction des galets cristallins et calcaire qui finissent par se fondre dans une matrice très argileuse orangée où ne subsiste plus que des galets de quartzite (cailloutis des Chambarans). Cette molasse conglomératique est recouverte par la suite de limons très fins argileux d'origine éolienne (Loess).

Ce soubassement a été profondément érodé par le travail des glaciers présent sur les lieux à l'ère quaternaire. Lors de leur retrait, ils ont abandonné des alluvions de nature essentiellement argileuses (moraines) que l'on retrouve au niveau de la combe du hameau de la Valette.

En première approche et au vu des informations fournies par la carte géologique, la perméabilité des terrains de couverture semble faible.

Le contexte hydrogéologique local est gouverné par les différentes formations géologiques.

La molasse conglomératique (perméabilité de 10^{-5} m.s⁻¹) constitue un aquifère important mais faiblement exploité du fait de perméabilité généralement faible interdisant l'extraction de débits importants. Des sources peuvent apparaître à l'occasion de niveaux marneux ou de niveaux plus consolidés.

La commune de La Forteresse possède une carte d'aléas (crues torrentielles, glissement de terrain et ravinement) établie par la société Alp'géorisques.

Le risque le plus marqué et étendu est celui de glissement du fait de la nature argileuse des terrains de couverture et des pentes marquées. Ce risque peut concerner des zones urbanisées comme c'est le cas pour le hameau du Mont (risque moyen à fort). Les autres zones urbanisées ne sont que peu affectées par ce risque car elles sont situées sur les rares endroits de faible pente de la commune. Les parties limitrophes, quand la pente devient un peu plus forte peuvent néanmoins présenter un aléa faible (Chaperon, Valette, Girauderie, Taillat).

Les zones d'habitat situées en bordure du Rival sont, pour leur part, soumises à des degrés divers à un aléa de crue torrentielle. Il s'agit du bourg et du hameau de la combe.

16.1.2 CONTEXTE HUMAIN

16.1.2.1 Démographie et habitat

La commune de La Forteresse compte 335 habitants en 2016.

L'habitat de la Forteresse se répartit majoritairement sur le bourg et le hameau de Chaperon. Les autres hameaux d'importance sont La Combe, Valette et La Girauderie.

16.1.2.2 Activités

La commune de La Forteresse ne possède pas d'activité industrielle. Elle connaît seulement une activité agricole et artisanale, avec notamment une scierie.

16.1.2.3 Alimentation en eau potable

La commune compte environ 154 abonnés à l'eau potable en 2016.

Le réseau d'eau est géré par Bièvre Isère Communauté.

La commune est alimentée par deux sources : Chorieux et Villefranche.

16.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement (horizon 2031)
141	75	82

Le mode d'assainissement sur le périmètre communal est actuellement l'assainissement non collectif.

Il est prévu de créer une unité de traitement et des réseaux de collecte sur La Forteresse qui permettront de raccorder la plupart d'entre elles.

16.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il n'existe actuellement pas d'assainissement collectif sur la commune.

16.2 TRAVAUX PROJETES

Il est prévu des réseaux de collecte à la Combe, au Chaperon et au village et d'acheminer les eaux usées vers une station d'épuration qui sera située au Nord-Ouest de la commune, avec rejet des effluents traités au Rival.

16.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 23 logements supplémentaires (horizon 2031) sur La Forteresse.

La plupart seront en assainissement collectif.

Le projet d'assainissement collectif sur la commune de la Forteresse permettra de traiter les eaux usées de la population future qu'il est prévu de raccorder.

17 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS (NOUVELLE AGGLOMERATION)

17.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

17.1.1 CONTEXTE NATUREL

17.1.1.1 Topographie

La commune de Saint Michel de Saint Geoires se situe à l'Ouest de La Forteresse, sur les coteaux du col de Toutes Aures.

Elle est caractérisée par un relief de collines à pentes soutenues entaillé par la combe de Moirans et le ruisseau des Blaches.

Le point bas (475 m) est situé en limite Ouest de la commune à la confluence du ruisseau de St Michel et du ruisseau de Combe Robert qui prend sa source sur la commune de Brion.

Les points les plus hauts de la commune, à près de 700 mètres d'altitude, se situent dans la partie Sud à proximité du col de Toutes Aures situé sur le territoire de Brion.

17.1.1.2 Hydrographie

Deux ruisseaux traversent le territoire communal : le ruisseau des Blaches et la combe de Moirans qui prennent leur source à l'Est et présentent un écoulement permanent.

Ces deux cours d'eaux ont un écoulement vers le Nord puis après leur confluence au Sud-Est du bourg, ils donnent naissance au ruisseau de St Michel qui s'écoule en direction de l'Ouest et se jette dans le cours d'eau de la combe Robert sur Brion.

17.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

L'ensemble des collines est structuré par un substratum de molasse conglomératique.

Il s'agit de conglomérats de galets majoritairement calcaires emballés dans une matrice sableuse grésifiée. On rencontre au Sud de la commune, intercalée dans ces formations, des lentilles marneuses d'origine lacustre.

Ces formations ont subies le travail érosif des glaciers qui ont occupé la plaine de Bièvre au cours de l'ère quaternaire. La partie Nord de la commune a été la plus marquée avec le dépôt d'alluvions glaciaires (moraines) de nature argileuse, puis de matériaux fluvio-glaciaires issus de la remobilisation des formations précédentes. Ces terrains qui correspondent à la terrasse de St Geoires ont été mis en place lors du retrait de l'avant-dernière glaciation (Riss).

En première approche et au vu des informations fournies par la carte géologique, la perméabilité des terrains de couverture semble faible.

La molasse conglomératique (perméabilité de 10^{-5} m.s⁻¹) constitue un aquifère important mais faiblement exploité du fait de perméabilité généralement faible interdisant l'extraction de débits importants. Des sources peuvent apparaître à l'occasion de niveaux marneux ou de niveaux plus consolidés.

La commune de St Michel de St Geoires possède une carte des aléas, établie par Alp'Géorisques. Cette dernière indique un risque de glissement généralisé sur la commune. L'aléa est globalement faible à moyen. Les zones d'aléa fort correspondent à des glissements historiquement reconnus. Sur le village, l'aléa est généralement moyen du fait de la nature des terrains indiquant des glissements potentiels par analogie avec la nature des terrains sur les zones de glissement reconnues.

L'aléa d'inondation est très limité, il correspond à quelques zones planes situées aux abords du ruisseau de St Michel.

17.1.2 CONTEXTE HUMAIN

17.1.2.1 Démographie et habitat

La commune de Saint Michel de Saint Geoires compte 314 habitants en 2016.

La population se localise majoritairement sur le village. Il n'existe qu'un seul hameau présentant un nombre d'habitants significatif, il s'agit des Fourcoules. Le reste de l'habitat est diffus et correspond à un habitat ancien.

Les perspectives d'urbanisation se concentrent principalement autour du village.

17.1.2.2 Activités

L'industrie sur la commune de Saint Michel de St-Geoires est représentée par une usine de mécanique générale. Le reste de l'activité est artisanale et agricole.

17.1.2.3 Alimentation en eau potable

La commune compte environ 154 abonnés à l'eau potable en 2016.

Le réseau d'eau est géré par Bièvre Isère Communauté.

La commune est alimentée par deux sources : Chorieux et Villefranche.

17.1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031	Nombre d'abonnés raccordables après extension du réseau d'assainissement (horizon 2031)
130	107	41

Le mode d'assainissement sur le périmètre communal est actuellement l'assainissement non collectif.

Il est prévu de créer une unité de traitement et des réseaux de collecte sur Saint Michel de Saint Geoires qui permettront de raccorder une partie d'entre elles.

17.1.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il n'existe actuellement pas d'assainissement collectif sur la commune.

17.2 TRAVAUX PROJETES

Il est prévu des réseaux de collecte au bourg (routes de La Forteresse et de la Croix de Toutes Aures) et d'acheminer les eaux usées vers une station d'épuration qui sera située au Sud du bourg, avec rejet des effluents traités au ruisseau de Saint Michel.

17.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, il est prévu 18 logements supplémentaires (horizon 2031) sur Saint Michel de Saint Geoires.

La plupart seront en assainissement non collectif.

Le projet d'assainissement collectif sur la commune de Saint Michel de Saint Geoires permettra de traiter les eaux usées des habitants actuels et futurs du bourg.

18 AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE BEAUREPAIRE

18.1 PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE

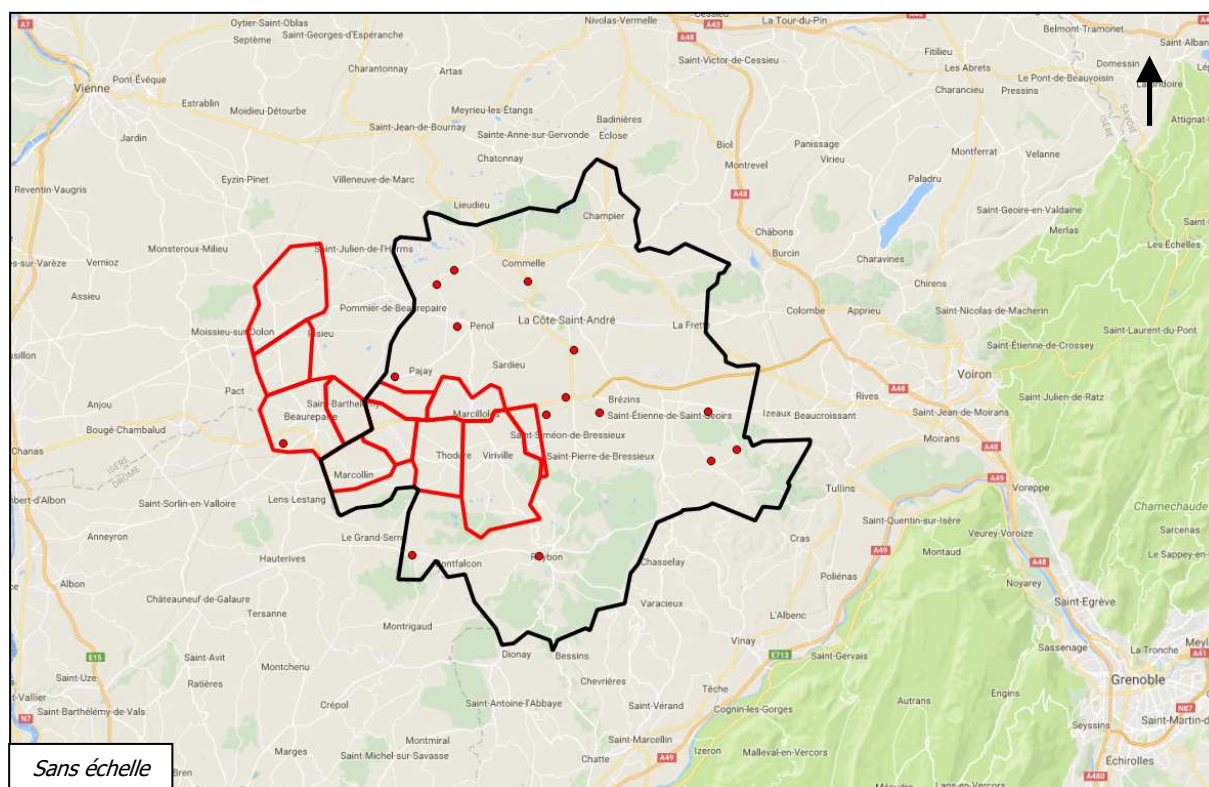
18.1.1 CONTEXTE NATUREL

18.1.1.1 Situation géographique

L'agglomération d'assainissement de Beaurepaire regroupe 11 communes, dont 7 sont situées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

- Bièvre Isère Communauté : Beaufort, Chatenay, Marcilloles, Marcollin, Pajay (les Roches), Thodure et Virville
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire (SIEB) : Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Saint Barthélémy

L'agglomération d'assainissement de Beaurepaire se situe à l'Est du secteur d'étude.



18.1.1.2 Topographie

Les vallées du Liers et de la Bièvre confluent à l'aval de Beaurepaire pour former la vallée de la Valloire.

L'altitude est de l'ordre de 275 m au niveau de la confluence.

18.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Les vallées de la Bièvre, du Liers et de la Valloire ont été creusées dans ces formations tertiaires du Bas-Dauphiné.

Le substratum rocheux a été recouvert par des terrains quaternaires correspondant à des dépôts glaciaires morainiques, mais surtout à des alluvions fluvio-glaciaires.

Ces derniers forment un bon réservoir aquifère.

18.1.1.4 Réseau hydrographique

Les principaux cours d'eau du bassin de Bièvre Liers Valloire sont :

- le Rival et ses affluents, drainant la plaine de Bièvre,
- le Nivollon qui délimite les communes de Chatenay et Viriville et se rejette dans le Rival à Thodure,
- le Suzon, drainant la plaine du Liers,
- le Dolon, l'Oron, les Collières et le Bancel, drainant la plaine de la Valloire.

L'exutoire superficiel principal du bassin Bièvre Liers Valloire est le cours d'eau « les Collières » qui se jette en rive gauche du Rhône au niveau de St Rambert d'Albon.

Au regard de la superficie du bassin versant Bièvre Liers Valloire (surface d'environ 900 km²), la densité de drainage est très faible sur le bassin. En effet, l'importance des phénomènes d'infiltration des eaux dans le sol est due à la forte perméabilité des alluvions fluvio-glaciaires.

18.1.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nombre d'abonnés ANC 2016	Nombre d'abonnés ANC 2031
Beaufort	7	9
Chatenay	14	16
Marcilloles	113	61
Marcollin	36	40
Pajay (les Roches)	11	13
Thodure	87	95
Viriville	301	312
TOTAL	569	546

Le principal mode d'assainissement sur le périmètre de l'agglomération est l'assainissement collectif (75%).

569 habitations sont non desservies par le réseau d'assainissement de l'Agglomération. La plupart resteront en assainissement non collectif (sauf à Marcilloles où il est prévu une extension du réseau d'assainissement aux Poipes, Nicolaux et Guilloudières).

18.1.3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

18.1.3.1 Station d'épuration de l'agglomération d'assainissement

18.1.3.1.1 Renseignements généraux

Station d'épuration de type boue activée à aération prolongée, située chemin de l'Oron à Beaurepaire.

Rejet : dans l'Oron

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire (SIEB)

18.1.3.1.1.2 Historique de la station

Mise en service le 19/06/2000.

18.1.3.1.1.3 Type de traitement en place

La station d'épuration de type boue activée à aération prolongée traite les eaux usées des communes du SIEB et de 7 communes de Bièvre Isère Communauté : Beaufort, Chatenay, Marcilloles, Marcollin, Pajay (hameau des Roches), Thodure et Viriville.

Le rejet des effluents traités s'effectue dans l'Oron.

18.1.3.1.1.4 Capacité actuelle de traitement

La station présente une capacité de 12 450 EH.

Charge DBO₅ : 747 kg/j

Débit nominal : 2 537 m³/j

18.1.3.1.1.5 Convention de déversement

Bièvre Isère Communauté dispose d'une convention de déversement pour 4 049 EH dans la station d'épuration du SIEB.

18.1.3.1.1.6 Conformité réglementaire de la station

En 2016, la station d'épuration est conforme en performance et équipement ERU.

18.1.3.1.1.7 Dysfonctionnements éventuels observés

Non connus

18.1.3.1.1.8 Charge actuelle de la station

La charge maximale entrante en 2016 est de 7 911 EH.

18.1.3.1.1.9 Marge en traitement de pollution à la station

Soit une marge globale de : **+ 4 539 EH**

18.1.3.2 Réseaux d'assainissement

18.1.3.2.1.1 Type de réseau

Le réseau est principalement séparatif sur les 7 communes de Bièvre Isère Communauté. Seule la commune de Viriville présente quelques antennes unitaires.

Le réseau est gravitaire.

18.1.3.2.1.2 Réalisation de l'étude diagnostique

Non connue

18.1.3.2.1.3 Part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station

Non connue

18.1.3.2.1.4 Conclusions de l'étude diagnostique et suite donnée par le maître d'ouvrage

Sans objet

18.2 TRAVAUX PROJETES

Il est prévu une extension du réseau d'assainissement de Marcilloles, aux Poipes, Nicolaux et Guilloudières.

18.3 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

D'après les données indiquées par l'AURG, l'évolution de l'urbanisation (horizon 2031) sur les communes de l'Agglomération de Beaurepaire faisant partie de Bièvre Isère Communauté est la suivante :

Communes	Nombre logements raccordables supplémentaires	Nombre d'EH supplémentaires*
Beaufort	22	46
Chatenay	31	65
Marcilloles	52	109
Marcollin	55	115
Pajay (les Roches)	10	21
Thodore	52	109
Viriville	169	355
TOTAL	391	820

* Le calcul prend en compte 2,1 habitants par logement.

Les zones d'activité faisant partie de l'agglomération sont les suivantes :

Zones d'activité	Nombre d'EH supplémentaires
ZA Porte des Alpes (Marcilloles)	13
ZA Porte Chambaran (Viriville)	57
TOTAL	70

La marge en traitement de pollution à la station d'épuration de Beaurepaire représente **4 539 EH**.

La station pourra traiter les eaux usées des 890 EH supplémentaires prévus par le PLUi.

19 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

19.1 REFERENCES REGLEMENTAIRES

- L'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'engagement des collectivités en terme d'assainissement collectif et non collectif
- L'article L1331-1 du Code de la Santé Publique relatif à l'obligation de raccordement des réseaux d'eaux usées et aux obligations des usagers des immeubles non raccordés.
- L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute inférieure ou égale à 20 EH dont le Document Technique Unifié (DTU) 64-1 précise les règles de l'art relatives aux ouvrages d'assainissement d'habitations individuelles.

19.2 GENERALITES

L'objectif du zonage en eaux usées est de définir :

- ⇒ les zones d'assainissement collectif, où la collectivité est en charge de la mise en place et de l'entretien des réseaux,
- ⇒ les zones d'assainissement non collectif (ou individuel), où le particulier a obligation de mettre en place une installation individuelle conforme que la collectivité doit contrôler régulièrement.

Les choix de Bièvre Isère Communauté compte tenu de l'aspect économique, de l'urbanisation et des contraintes morphologiques sont les suivants :

- ⇒ l'assainissement collectif est conservé pour les zones principalement déjà desservies. Il est prévu peu d'extension de réseau.
- ⇒ le maintien des zones en assainissement autonome

Sur le reste du territoire intercommunal, les habitations actuellement en assainissement non collectif seront pour la plupart maintenues telles quelles.

Il est prévu dans le cadre du PLUi de densifier principalement les zones déjà desservie par un réseau d'assainissement.

19.3 ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Elle couvre l'ensemble des secteurs raccordés ou qui seront raccordés à un réseau d'assainissement.

Il s'agit principalement des secteurs déjà raccordés au réseau d'assainissement.

Sur cette zone, la collectivité assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques.

Les usagers ont l'obligation de se raccorder sur les réseaux existants dans un délai de deux ans (sauf dérogation) à compter de la mise en service des nouveaux réseaux, conformément au code de la

santé publique (articles L33 et suivants), au code de l'urbanisme et au règlement sanitaire départemental.

Le raccordement des eaux usées non domestiques est soumis à l'accord de Bièvre Isère Communauté, qui pourra, le cas échéant, imposer un système de prétraitement avant rejet au réseau.

Le classement d'une zone en secteur d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- Ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement (la collectivité reste maîtresse du planning de réalisation des travaux) ;
- Ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement non collectif conforme à la réglementation, sous réserve de la capacité du terrain (nature et taille) à le permettre, dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement (la filière devra être validée par le SPANC, service de l'assainissement non collectif). Dans ce cas, par dérogation, le pétitionnaire dispose de 10 ans pour se raccorder au réseau une fois que celui-ci est créé.
- Ni de constituer un droit, pour les propriétaires concernés et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte.

19.4 ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Il s'agit des secteurs où **les particuliers doivent traiter individuellement leurs eaux usées.**

Pour chaque nouvelle construction, le pétitionnaire fera réaliser une étude des sols à la parcelle, à ses frais, par un bureau d'études compétent. L'étude dimensionnera le traitement en fonction des caractéristiques de l'habitation et du sol, et pourra démontrer le cas échéant qu'une filière différente est adaptée au terrain.

Le zonage de secteurs en assainissement non collectif n'implique pas la constructibilité des terrains ; pour vérifier cela, se référer au zonage du document d'urbanisme.

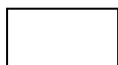
Bien que chaque particulier soit propriétaire et donc responsable de son installation, les collectivités locales ont l'obligation de réaliser un **contrôle**, afin de s'assurer de la bonne conception de l'installation mais également de son bon fonctionnement.

Les dispositifs d'assainissement existants devront être conformes à la réglementation afin de limiter au maximum la pollution du milieu naturel. Des réhabilitations d'installations existantes pourront être nécessaires pour atteindre cet objectif.

En cas de contraintes, les rejets en cours d'eau intermittent doivent être limités à la **réhabilitation**.

Sur les zones inaptes, toute construction future non raccordable sur un réseau d'assainissement collectif est proscrite.

19.5 ZONES A DEFINIR AU CAS PAR CAS



Il s'agit des zones d'habitat dispersé (non constructibles).

- ✓ Sur ces zones, les filières d'assainissement seront déterminées au cas par cas. En l'absence de réseau, les habitations s'équipent de dispositifs d'assainissement autonomes conformes à la réglementation
- ✓ En présence d'un réseau (proximité d'une antenne ou passage d'un collecteur de transit), les habitations seront considérés comme raccordables.

En conclusion, le zonage d'assainissement a permis de déterminer les filières d'assainissement retenues sur les 42 communes sur la base du diagnostic du réseau existant et des différents scénarii d'assainissement, **en cohérence avec le document d'urbanisme.**